Essais économiques

Hang Chuon Naron

Phnom Penh
Mai 2007

Préface

Les essais économiques du Dr. Hang Chuon Naron vont beaucoup plus loin que leur appellation ne le laisse suppose. En dépit de la naturelle modestie de leur auteur, il s'agit de travaux solides qui constituent une référence incontournable pour tous ceux qui veulent mesurer et comprendre la surprenante performance économique du Cambodge, apprécier son degré de durabilité et dresser un tableau raisonné des risques et opportunités qui vont déterminer l'avenir du pays.

Economiste qu'une longue pratique des chiffres dans un paysage statistique encore perfectible a rendu prudent, le Dr Naron brasse avec dextérité toutes les données disponibles pour donner de son pays, qui n'est simple qu'en apparence, une image aussi fidèle que possible. Soucieux de pédagogie et de formation, dans un pays où l'activité économique tend depuis quelques années à croître plus vite que les capacités institutionnelles et humaines susceptibles d'en maîtriser et orienter le cours, le Dr. Naron présente ses analyses avec précision et clarté selon des schémas logiques qui empruntent aux meilleures écoles de culture anglo-saxonne et française. Il nous fait d'ailleurs l'honneur de publier ce recueil en français, témoignant ainsi de son propre attachement mais aussi de celui du Gouvernement Royal du Cambodge en général et du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances en particulier à cette langue.

Attaché au concret, désireux de ne pas déconnecter la macro de la micro économie, en dépit de ses hautes et larges responsabilités au MEF et au SNEC, le Dr. Naron ne cesse de rester ancré dans l'économie réelle et de montrer à ses lecteurs que la croissance résulte d'une alchimie réussie entre réglage monétaire, discipline budgétaire et fiscale et durabilité des dynamiques sectorielles. Sous cet angle, il n'hésite jamais à se plonger dans le détail des forces et faiblesses des principaux moteurs de l'économie cambodgienne : tourisme, confection, construction. Il restitue aussi à l'agriculture – qui représente avec presque 1/3 du PIB et plus des 2/3 de la population active un enjeu économique majeur et un défi social crucial – l'importance qui est la sienne mais qu'occulte parfois la fascination, par ailleurs assez légitime, qu'exercent sur nombre d'observateurs les politiques néolibérales d'ouverture radicale aux échanges et leur impact sur les autres piliers de la croissance.

Enfin et peut-être surtout, l'analyste engagé qu'est le Dr. Naron n'oublie pas les responsabilités dont il est porteur : ses observations s'inscrivent dans le monde réel ; et ses préconisations appartiennent au monde du possible. Il sait qu'il convient, dans ce pays en transition économique récemment rendu à la paix civile, où les effets de plusieurs décennies de déchirement et les stigmates de la pauvreté extrême qui prévalait il y a une douzaine d'années n'ont pas été tous résorbés, d'agir avec modération, pas à pas mais globalement, à tous les niveaux possibles.

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

Le lecteur trouvera donc dans ces essais ample matière à réflexion sur les facteurs matériels et institutionnels essentiels de compétitivité qui détermineront la poursuite de la croissance ainsi que sur le juste chemin dont l'économie et la société cambodgienne ont besoin.

Jean-Daniel Gardère
Conseiller Economique et Financier
Chef des missions économiques françaises au Cambodge et au Laos

Remerciements

Mes chaleureux et sincères remerciements vont à l'Honorable Premier Ministre Samdech HUN SEN pour avoir tracé les contours des stratégies et des politiques en vue de rétablir la paix et de promouvoir le développement au Cambodge. Une mention particulière est également adressée à l'Honorable KEAT CHHON, Ministre d'État et Ministre de l'économie et des finances, pour son soutien moral à la préparation de cet ouvrage. Les mêmes remerciements sont adressés à mes collègues au Ministère de l'économie et des finances et aux autres ministères du gouvernement, pour leur contribution, en substance et en forme, à l'ouvrage.

HANG CHUON NARON
Phnom Penh, mai 2007

	Sommaire	
Chapitre		**Page**
	Préface	2
	Sommaire	5
	Sigles et abréviations	9
I.	**LE DÉVELOPPEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE EN 2006 AU CAMBODGE**	**11**
1	**Introduction**	11
2	**Croissance économique en 2006**	**11**
	2.1. Le secteur primaire	12
	2.2. Le secteur secondaire	12
	2.3. Le secteur tertiaire	12
3	**Les taux de change**	**13**
4	**Inflation**	**13**
5	**La situation monétaire**	**14**
	5.1. Les avoirs bruts de réserves	14
	5.2. La Position Nette du Gouvernement	15
	5.3. Les crédits à l'économie	15
	5.4. La masse monétaire	15
	5.5. Les dépôts	15
	5.6. La circulation fiduciaire	15
6	**Les finances publiques**	**16**
	6.1. Les recettes	16
	6.2 Les dépenses	16
7	**Les échanges extérieurs et la balance des paiements**	**17**
	7.1. Évolution des exportations et des importations	17
	7.2. Évolution de la balance commerciale	18
	7.3. Évolution de la balance des services et des revenus	18
	7.4. Évolution de la balance des capitaux	18
	7.5. Les investissements	19
	7.6. Le solde global	19
7	**Conclusion**	**19**

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

II.	**LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU CAMBODGE**	**21**
1	**Les récentes performances économiques**	**21**
2	**Stratégies principales et actions**	**22**
	2.1. La mise en valeur du secteur agricole	23
	2.1.1. La promotion de l'agro-industrie	23
	2.2. La croissance du secteur privé et le marché de l'emploi	24
	2.2.1. Le développement industriel élément de la croissance du corridor Phnom Penh – Sihanoukville	24
	2.2.2. Stratégie pour le développement du Corridor de Croissance et la politique industrielle du Cambodge	25
	2.2.2.1. Renforcement de la compétitivité de l'industrie des accessoires de confection	25
	2.2.2.2. Promotion de l'industrie d'assemblage	25
	2.2.2.3. La substitution aux imports – la reconquête du marché intérieur	26
	2.2.2.3.1. Les minéraux et les produits provenant de l'agriculture	26
	2.2.2.3.2. Les matériaux de construction	26
	2.2.2.4. La mise à niveau des Petites et Moyennes Entreprises	26
	2.3. La réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures	26
	2.4. Le renforcement et le développement des ressources humaines	27
3	**Les finances publiques**	**28**
	3.1. La politique des finances publiques : la réforme comptable et budgétaire	28
	3.1.1. Une nouvelle approche des budgets ministériels et une structuration en programmes et actions:	28
	3.1.2. Le passage à une comptabilité publique de droits constatés en partie double garantissant la sincérité et la clarté de la gestion publique:	30
	3.1.3. De nouveaux systèmes d'information	31
	3.1.4. Les étapes de la réforme:	31
4	**Politique budgétaire en 2007**	**32**
	4.1. Le Cadre du Budget 2007	33
	4.2. Les Dépenses du Budget de l'état en 2007	34
	4.2.1. Les Dépenses Courantes du Budget de l'état en 2007	34
	4.2.2. Répartition des Crédits Budgétaires par Secteur	34
	4.2.3. Répartition des Crédits Budgétaires par Chapitre	35
	4.3. Dépenses en Capital pour 2007	38
	4.4. Budget des Provinces – Villes en 2007	38
5	**La politique monétaire et ses performances**	**39**
6	**Le développement du secteur financier**	**39**

7	**Politique de l'intégration régionale**	**40**
III.	**LA POLITIQUE AGRICOLE AU CAMBODGE**	**44**
1	**Situation générale**	44
	1.1. Riziculture	45
	1.2. Le système foncier	46
	1.3. Les forêts et la politique sylvicole	48
	1.4. Hévéaculture	50
	1.5. La pêche	50
	1.6. L'élevage	51
	1.7. Micro crédit	52
	1.8. Performance du secteur agricole et rural	52
2	**Politique agricole**	**54**
	2.1. Diversification et modernisation de l'agriculture	57
	2.2. Promotion de l'agro-industrie	59
	2.3. Renforcement des services technique et commercial	59
	2.4. Sécurisation foncière et la réforme de l'administration foncière	60
	2.5. Réforme de la gestion des ressources en eau	61
	2.6. Augmentation et la diversification des revenus ruraux	63
	2.7. Réduction de la vulnérabilité des activités agricoles	64
	2.8. Accès aux marchés dans le cadre d'une régionalisation des échanges	65
	2.9. Réforme de la gestion forestière	66
	2.10. Promotion de l'hévéaculture	67
	2.11. Relance de la pêche	68
	2.12. Création des conditions d'une croissance forte et durable du sous-secteur de l'élevage	69
	2.13. Développement des capacités institutionnelles	70
	2.14. Renforcement du rôle des organisations paysannes	72
	2.15. Promotion du développement rural intégré et du désenclavement des zones rurales	72
	2.16. Développement des systèmes de financement en milieu rural	73
	2.17. Développement du secteur privé et de l'emploi rural non agricole	74
	2.18. Pérennité des projets financés par les bailleurs de fonds	75
IV.	**LES ENJEUX DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : LE CAS DE L'ASIE DU SUD EST ET DE L'ASIE DE L'EST**	**78**
1	**Introduction**	**78**
2	**L' intégration au sein de l'ASEAN**	**78**
	2.1. Le Cadre légal du fonctionnement de l'ASEAN	78
	2.2. Le Cadre de la Coopération Économique	80

	2.3. La Réduction des Écarts de Développement	85
	2.4. L'intégration Financière au sein de l'ASEAN	86
	2.4.1. La Feuille de Route pour l'Intégration Financière de l'ASEAN	86
	2.4.2. La Libéralisation du compte de capital de l'ASEAN	86
	2.4.3. La Libéralisation des Services Financiers au sein de l'ASEAN	88
	2.4.4. Le Renforcement de la Coopération Monétaire	89
	2.5. Les Relations Extérieures de l'ASEAN et les Mécanismes de Concertation	89
	2.5.1. La Conférence Post-ministérielle et le Partenariat au Dialogue	89
	2.5.2. Le Forum Régional de l'ASEAN	90
	2.6. La Mise en Place d'une Communauté de l'ASEAN	90
	2.6.1. La Communauté de Sécurité de l'ASEAN	91
	2.6.2. La Communauté Économique de l'ASEAN	91
	2.6.3. La Communauté Socioculturelle de l'ASEAN	92
	2.7. Le défi de l'intégration économique de l'ASEAN	92
	2.7.1. Coûts Sociaux de l'Intégration	95
	2.8. La Charte de l'ASEAN	95
	2.8.1. Principes fondamentaux et objectifs	95
	2.8.2. Vers la Communauté de l'ASEAN	96
	2.8.3. Mobilisation des ressources et réduction des écarts de développement	96
	2.8.4. Engagements des pays membres	97
	2.8.5. Renforcement de l'efficacité de l'Association	97
	2.8.6. Prise de décision efficace	98
	2.8.7. Pour l'ASEAN orientée vers le peuple	98
3	**L'intégration économique en Asie de l'Est**	**99**
	3.1. Le Groupe des Visionnaires de l'Asie de l'Est (EAVG)	99
	3.2. Le Cadre de la Coopération de l'ASEAN+3	101
	3.2.1. Les Accords de Libre Échange	102
	3.2.2. La coopération ASEAN-Chine	102
	3.2.3. La coopération ASEAN-Corée du Sud	103
	3.2.4. La coopération ASEAN-Japon	104
	3.2.5. La coopération ASEAN - Inde	105
	3.2.6. La coopération ASEAN - Australie et Nouvelle Zélande	106
	3.2.7. La coopération ASEAN - États-Unis	106
	3.2.8. La coopération ASEAN - Union Européenne	107
4	**La Coopération financière dans le cadre de l'ASEAN+3**	**107**
	4.1. L'Initiative de Chiang Mai (CMI)	108
	4.2. La Revue économique et le dialogue politique de l'ASEAN+3	109
	4.3. L'Initiative pour le Développement des Marchés Obligataires Asiatiques (ABMI)	110
	4.4. Le sommet de l'Asie de l'Est	112

Sigles et abréviations

ACLEDA	Association des agences pour le développement économique local
ADD	Développement accéléré des districts
AFD	Agence française pour le développement
AFAS	Accord Cadre sur les Services
AFTA	Zone de libre échange de l'ASEAN
AIA	Zone d'investissement de l'ASEAN
AISP	Système intégré de l'ASEAN des préférences
ANA	Autorité nationale d'audit
APD	Assistance publique au développement
ASEAN	Association des Nations d'Asie du sud-est
ARF	Forum régional de l'ASEAN
AusAID	Agence australienne pour le développement international
BAD	Banque Asiatique de Développement
BDR	Banque du développement rural
BIT	Bureau Internationale du Travail
BM	Banque Mondiale
BNC	Banque nationale du Cambodge
BOT/BOO	Construction, opération, transfert / Construction, propriété et opération
CA	Communauté de l'ASEAN
CARDI	Institut de recherches et de développement agricole du Cambodge
CDRI	Institut cambodgien de la recherche pour le développement
CDC	Conseil pour le développement du Cambodge
CDC/CRDB	Conseil Cambodgien pour la réhabilitation et le développement / CDC
CEA	Communauté économique de l'ASEAN
CEPT	Tarif préférentiel effectif commun
CIB	Conseil cambodgien pour l'investissement
CPM	Conférence post-ministérielle
CSA	Communauté sécuritaire de l'ASEAN
CSCA	Communauté socio-culturelle de l'ASEAN
EDC	Electricité du Cambodge
EU/ EC	Union Européenne/ Commission Européenne UE/CE
FAO	Agence des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fond monétaire international
FRIFMA	Feuille de route pour l'intégration financière et monétaire de l'ASEAN
IAI	Initiative pour l'intégration de l'ASEAN
IED	Investissements étrangers directs
IRRI	Institut international de recherche sur le riz
GATS	Accord général sur le commerce des services
GRC	Gouvernement royal du Cambodge
MAFP	Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFN	Statut des nations favorisées
MFIs	Etablissements de micro finance
MIME	Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
MATUC	Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Construction
MdE	Ministère de l'Environnement
MdEJS	Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports – MEJS
MdS	Ministère de la Santé
MdP	Ministère du Plan
MdCFAB	Ministère de la Condition féminine et des anciens combattants
MPA	Programme de services de base, ministère de la santé
MdTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
MdPT	Ministère des Postes et Télécommunications

MdDR	Ministère du Développement Rural – MDR
MdREM	Ministère des Ressources en Eau et de la Météorologie
MFN	Nation la plus favorisée
MW	Mégawatt
ODMC	Objectifs de Développement du Millénaire du Cambodge
ONGs	Organisations non gouvernementales – ONG
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OMC	Organisation mondiale du commerce
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques – OCDE
ONU	Nations Unies – ONU
PAM	Programme alimentaire mondial
PAP	Programmes d'action prioritaires
PAV	Programme d'action de Vientianne
PCDSEC	Programme cambodgien de développement socio-économique du Cambodge
PDSF	Plan pour le développement du secteur financier
PDP	Programme de dépenses publiques
PIB	Produit national brut
PIE	Producteur indépendant d'énergie
PIP	Programme d'investissements publics
PME	Petite et moyenne entreprises
PNSDC	Plan national stratégique pour le développement du Cambodge
PNUD	Programme des nations Unies pour le Développement
PNRA	Programme national de réforme administrative
PSI	Système d'inspection avant expédition
RN	Route nationale
SGIP	Système de gestion des investissements publics
SIIF	Système intégré de l'information financière-FMIS
SPG	Système de préférences généralisées
SEANWFZ	Zone de dénucléarisation de l'Asie du Sud Est
SEILA	Programme public de développement rural *(en khmer, signifie « fondation »)*
SIR	Système de l'intensification du riz
SWAP	Approche de planification sectorielle
SWOT	Analyse : « Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces »
TAC	Traité d'Amitié et de Coopération
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée – TVA
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'éducation des enfants
UNAIDS	Fond des Nations Unies pour la prévention du SIDA
ZPS	Zone de promotion spéciale
ZOPFAN	Zone de paix, de liberté et de neutralité

Essais économiques

LE DEVELOPPEMENT MACROECONOMIQUE EN 2006 AU CAMBODGE

****

1. Introduction

Après la croissance forte observée en 2005 (13,4%), l'activité économique s'est stabilisée en 2006. Le produit intérieur brut (PIB) réel s'est établi à 10,4%, tiré par le rebondissement de la production agricole (4,4%), une forte croissance du tourisme (23,3%), la croissance des exportations du textile (20%) et l'expansion des activités de construction (15,7%).

L'excédent budgétaire de base est de 1,8% du PIB en 2006. La politique budgétaire a été prudente, avec un déficit global, sur la base des engagements (hors dons), qui se situe à -1,7% du PIB, soit une baisse par rapport à l'année précédente.

Au plan extérieur, le déficit du solde des transactions courantes hors don passerait de -10,3% en 2005 à -11,2% en 2006, en raison de la hausse des prix du pétrole et du ralentissement des exportations.

Enfin, la situation monétaire en 2006 a été caractérisée par une amélioration de la position extérieure, une hausse du crédit intérieur de 35,6% et une progression de la masse monétaire de 38%. La politique monétaire continuera à viser la stabilité des prix et le renforcement des réserves de change. Le niveau des réserves brutes de change a augmenté de 31% pour atteindre 1,1 milliards de dollars et peut couvrir 3 mois d'importations en 2006.

2. Croissance économique en 2006

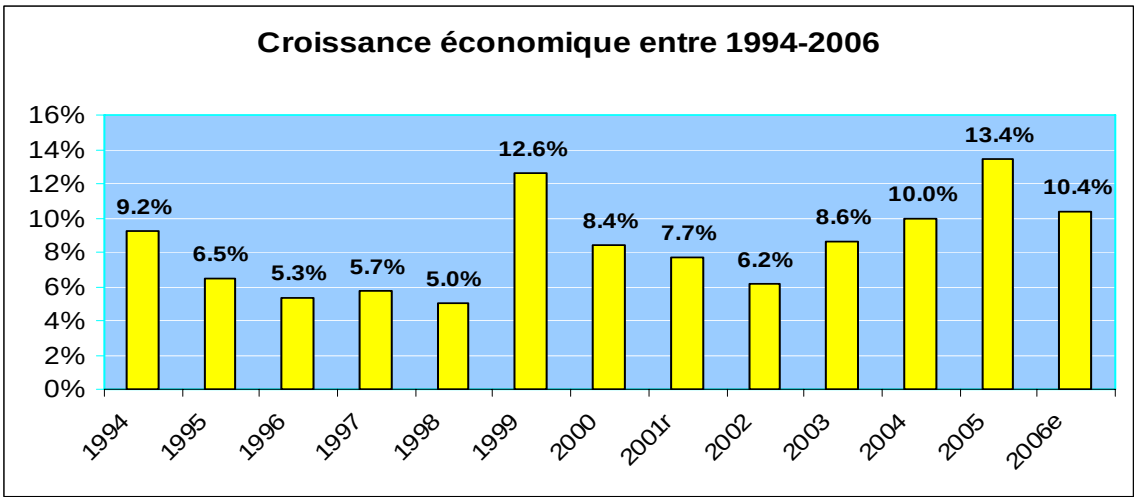

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

Grâce aux actions des autorités publiques pour soutenir la production agricole et le secteur de la confection, l'activité économique, en 2006, a retrouvé un rythme de croissance soutenu. Le PIB s'est stabilisé de 13.4% en 2005 à 10,4% en 2006. Cette croissance soutenue a résulté de la progression de la production agricole de 4,4%, la relance du secteur secondaire et du secteur tertiaire qui ont accusé respectivement une hausse de 17,0% et de 11,4%.

2.2. Le secteur primaire

Après le redressement enregistré en 2005 (16,6%), le secteur primaire devait se stabiliser en 2006 autour de 4,4%. *La branche rizicole* accuserait une croissance de 3,4%, grâce aux mesures prises par le gouvernement dans la construction du système d'irrigation et des stations de pompage afin d'élargir la couverture des superficies irriguées.

Le sous secteur de l'élevage devait enregistrer une croissance de 8,2% en 2006. Malgré la mise en œuvre de la politique de relance de la pêche, ce sous secteur a accusé, en 2006, une croissance médiocre de 3,8%, contre 14,2% en 2005.

2.3. Le secteur secondaire

L'industrie continue à manifester un taux d'accroissement fulgurant de 17% en 2006, tiré par les exportations du textile et des vêtements (20%). La **branche textile et vêtement, qui représente** près de la moitié du secteur industriel, reste le secteur le plus performant, avec une croissance de 22%, ce qui permet une croissance des plus robustes. Le nombre des usines de confection a augmenté de 53 à 398 et celui des salariés a progressé de 19% pour atteindre 333.144 personnes.

Pour réduire le coût des affaires le gouvernement a exonéré de la taxe sur le bénéfice les entreprises de textiles. Cette exonération s'élève à 100 millions de dollars par an. De surcroît, le gouvernement a décidé de réduire en 2007 les frais d'exportations de 15%.

L'industrie minière a progressé de 11,8%, grâce à l'exploration pétrolière dans le golf de Thaïlande. En outre, une entreprise d'extraction du fer a été établie dans la province de Preah Vihear, dans le Nord-Est du Cambodge.

L'activité de construction a enregistré une croissance de 15,7%. Les villes de Phnom Penh et de Siem Reap sont en pleine effervescence. Les projets de villes nouvelles, deux ponts sur le Tonle Sap et des zones industrielles sont prévus pour les années à venir.

2.4. Le secteur tertiaire

Les services ont accusé une croissance de 11,4% en 2006 contre 16,3% en 2005. Toutes les branches évoluent fortement. L'expansion du ***tourisme - hôtellerie*** se poursuit, avec une croissance à un rythme de 23,3%. En 2006 le Cambodge a attiré 1,7 millions des touristes. L'objectif d'attirer 2 millions de touristes par an sera atteint en 2007.

Le Gouvernement Royal met l'accent sur le renforcement de liens entre le tourisme et le développement l'économie rurale afin de permettre aux pauvres de bénéficier de la croissance économique. À cette fin, le gouvernement a l'intention de transformer la région de Siem Reap en une ceinture verte pour la production agricole.

Dans les ***transports - communications***, la croissance progresse modérément de 8,9%. Après avoir achevé la reconstruction et la réhabilitation des réseaux de routes nationales, le gouvernement poursuit la politique de construction des infrastructures provinciale et rurale afin de désenclaver les milieux ruraux du Cambodge.

Le secteur des télécommunications est en pleine croissance fulgurante, notamment dans le domaine de la téléphonie mobile. Néanmoins, les coûts du téléphone restent encore très élevés.

Le secteur financier a accusé une hausse de 22,5%. La valeur ajoutée de la ***propriété immobilière*** (loyer–services immobiliers) a rebondi de 13,8%. Les ***activités commerciales*** prennent une allure modérée pour 2006 (6,8%).

3. Les taux de change

La politique monétaire restrictive et la discipline budgétaire poursuivies par le gouvernement se sont soldées par une inflation réduite et un taux de change stable. La politique monétaire en 2006 s'est caractérisée par une hausse des avoirs extérieurs du système bancaire, une forte hausse des avoirs intérieurs nets, et un accroissement significatif de la masse monétaire à un rythme de 38%. Les avoirs intérieurs nets se sont accrus de plus de 38%, essentiellement suite à la croissance du crédit bancaire accordé au secteur privé, qui s'est accru de 36% ou 312 millions de dollars en 2006.

4. Inflation

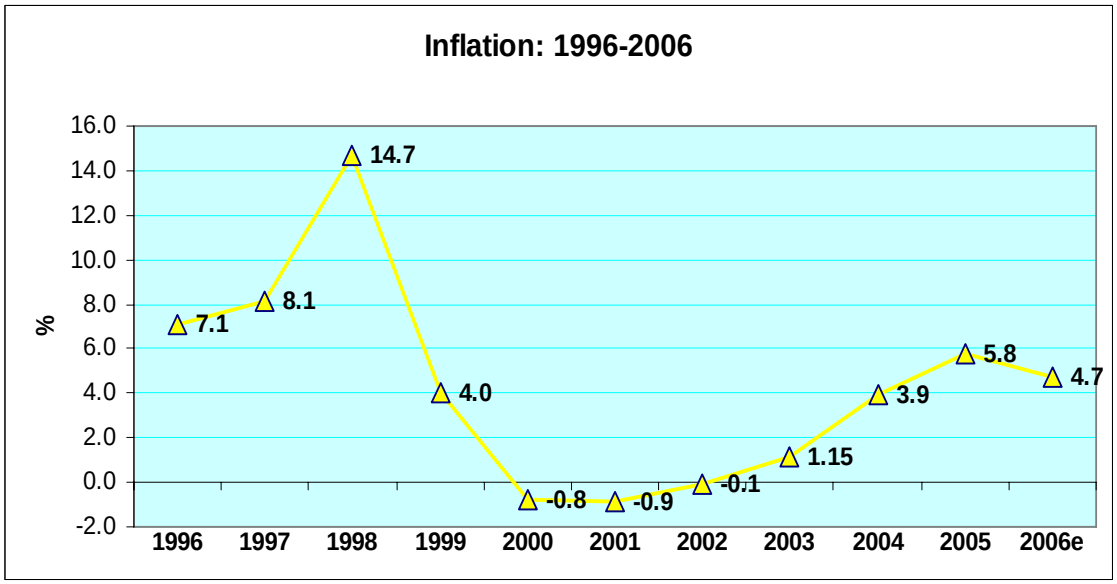

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

Le taux d'inflation s'est ralenti de 5,8% en 2005 à 4,7% en 2006, suite à la baisse des prix du brut. La forte croissance de la masse monétaire en circulation, des prix élevés du pétrole et la hausse des prix des produits alimentaires, surtout du riz, avaient contribué à une accélération modérée de l'inflation.

En 2006, la valeur nominale du riel a dépréciée de 2% par rapport au dollar EU.

5. La situation monétaire

Appréciée sur la base des projections à fin décembre, l'évolution de la situation monétaire au cours de l'exercice 2006 fait ressortir par rapport à l'année précédente :

- une amélioration des réserves brutes de change de 31% ;
- une hausse du crédit intérieur de 35,7%;
- une progression de la masse monétaire de 38%.

5.1. Les avoirs bruts de réserves

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires devraient passer de 1,3 milliards de dollars en décembre 2005 à 1,8 milliards de dollars en décembre 2006, soit une hausse de 38%.

En effet, les avoirs bruts de réserves passaient de 834 millions de dollars en décembre 2005 à 1,1 milliards de dollars en décembre 2005 du fait de bonne performance des exportations et des investissements directs étrangers.

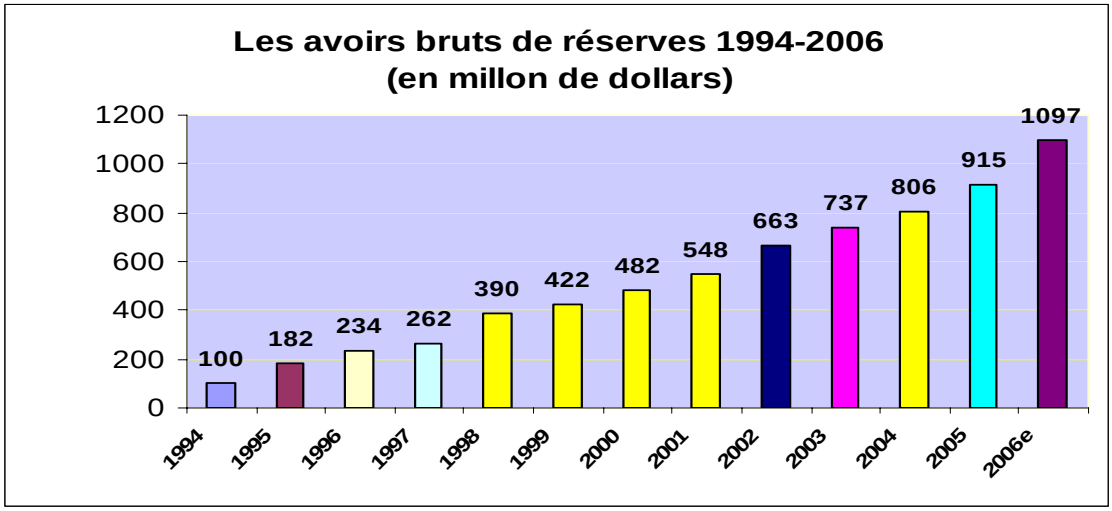

Le crédit intérieur augmenterait de 35,6%, s'établissant à 659 millions de dollars en décembre 2006 contre 479 millions de dollars un an plus tôt sous l'impulsion conjuguée de la Position Nette du Gouvernement et des crédits à l'économie.

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

5.2. La Position Nette du Gouvernement

La Position Nette du Gouvernement devrait passer de -102 millions de dollars en décembre 2005 à -335 millions de dollars en décembre 2006. Cette baisse de 233 de dollars résulterait essentiellement d'une hausse des dépôts de l'État de 66%, en même temps que ses dettes à l'égard des institutions monétaires accusaient une baisse de 12%.

5.3. Les crédits à l'économie

Les crédits au secteur privé progresseraient de 51,5%, passant de 581 millions de dollars en décembre 2005 à 893 millions en décembre 2006.

5.4. La masse monétaire

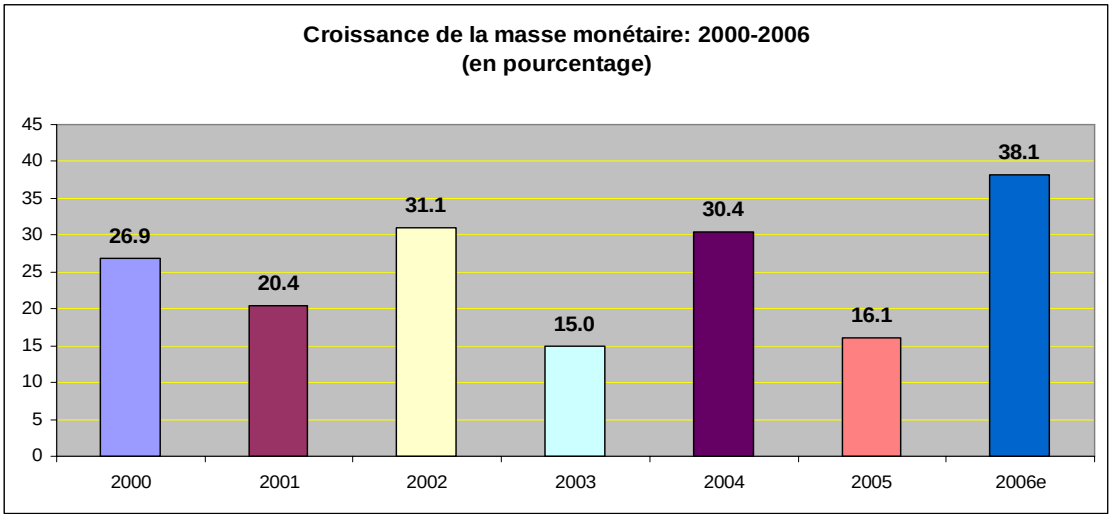

La masse monétaire progresserait de 38% s'établissant à 1,7 milliards de dollars en décembre 2006 contre 1,2 milliards en décembre 2005. Cette évolution profiterait exclusivement aux dépôts de devises, la circulation fiduciaire étant en hausse sur la période.

5.5. Les dépôts

Les dépôts constitués auprès des banques par les particuliers et entreprises privées passeraient de 909 millions de dollars en décembre 2005 à 1,3 milliards de dollars en décembre 2006, soit un accroissement de 45%. La ventilation de ces dépôts selon le terme se présente comme suit: les dépôts en devises de 1.279 millions de dollars (96%); les dépôts à terme de 22 millions de dollars et les dépôts à vue de 14 millions de dollars.

5.6. La circulation fiduciaire

Les billets et monnaies en circulation devraient s'établir à 1,5 milliards de riel en décembre 2006, en hausse de 24% par rapport à décembre 2005 (1,2 milliards de riel). Au

total, la situation monétaire serait marquée en 2006 par une progression sensible de la liquidité globale induite par un redressement sensible de la position extérieure du Cambodge, un accroissement significatif du crédit intérieur lié essentiellement à l'évolution des crédits à l'économie, de la position nette du gouvernement et de la hausse des dépôts en devises.

6. Les finances publiques

L'année 2006 est marquée par la poursuite et la consolidation de l'assainissement des finances publiques qui est reflété par un bon comportement des recettes budgétaires et un bon niveau d'exécution des dépenses publiques.

6.1. Les recettes

Les recettes totales passaient de 660 millions de dollars en 2005 à 832 millions de dollars en 2006 soit 11,5% du PIB. Cette hausse de 26% résulterait essentiellement de l'accroissement de recettes budgétaires qui ont augmenté de 464 millions de dollars en 2005 à 559 millions de dollars en 2006.

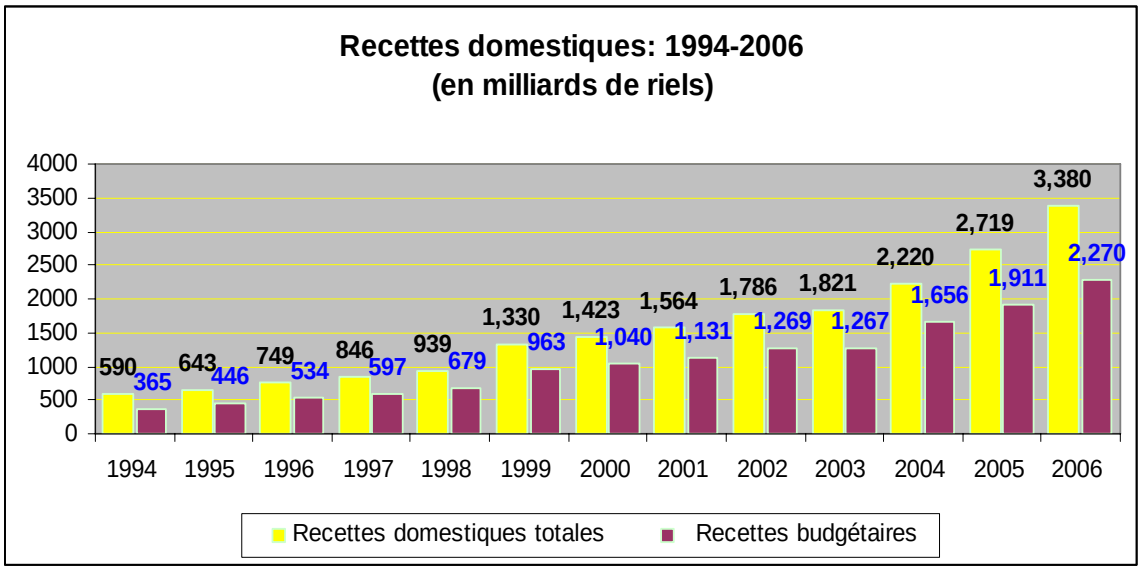

Les recettes de la Direction des Impôts ont augmenté de 38% par rapport à 2005 pour atteindre 189 millions de dollars, alors que celles de la Direction de Douane et des Régies ont progressé de 11% pour atteindre 370 millions de dollars. Les recettes non fiscales passaient de 137 millions de dollars en 2005 à 150 millions en 2006.

6.2 Les dépenses

Les dépenses totales progressaient de 853 millions de dollars en 2005 à 959 millions de dollars en 2006, soit une hausse de 12,4%. Les dépenses courantes se sont élevaient à 8% du PIB ou 584 millions de dollars. La masse salariale se situe à 202 millions de dollars contre une réalisation de 173 millions de dollars en 2005. Le ratio de la masse salariale

devrait s'établir donc à 34% des dépenses courantes ou 2,8% du PIB.

Les dépenses en capital devraient se situer à 5,2% du PIB ou 374,5 millions de dollars. Les dépenses en capital financées sur ressources internes seraient de 1,3% du PIB ou 93 millions de dollars. Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures s'élevaient à 3,9% du PIB ou 281 millions de dollars.

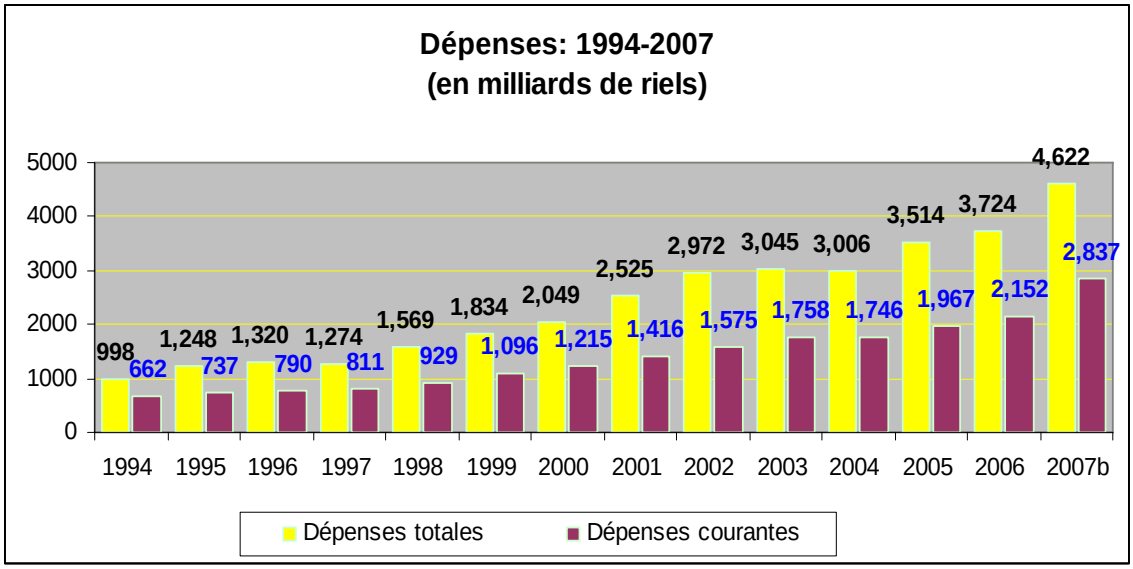

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2006, un excédent budgétaire courant de 1,8% du PIB. Le déficit global sur la base des engagements a baissé à 1,7% du PIB. Le déficit global serait financé par les prêts concessionnels et les dons octroyés par les bailleurs de fonds.

7. Les échanges extérieurs et la balance des paiements

La situation de la balance de paiements est influencée par la hausse des flux d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers (IDE), ainsi que, par ailleurs, par l'augmentation des dépôts en devises des banques primaires auprès de la Banque Nationale. Les transferts publics extérieurs de fonds s'accélèrent, qu'il s'agisse de transferts courants, sous forme de dons - 583 millions dollars en 2006 - ou de transferts en capital, sous forme de prêts à moyen et à long termes, 101 millions de dollars.

7.1. Évolution des exportations et des importations

Les exportations sont établies à 3,7 milliards de dollars en 2006 contre 2,9 milliards en 2005, soit un accroissement de 27,5% lié notamment à la bonne tenue des exportations de produits textiles - vêtements. En effet, les exportations de produits textiles - vêtements sont passées de 2,2 milliards de dollars en 2005 à 2,6 milliards en 2006, soit un accroissement de 18,2%. Les produits textiles – vêtements représentent 70% des exportations totales du Cambodge.

Les États-Unis restent les principaux acheteurs, avec 70% de la part des exportations, suivis par l'Union Européenne – 21% et le Canada – 4%. Les produits réexportés sont estimés à 133 millions de dollars.

Les importations totales sont passées de 3,9 milliards de dollars en 2005 à 4,7 milliards en 2006, soit une progression de 20,5%, résultant principalement de la hausse des achats de produits pétroliers (31,9%) et de biens intermédiaires pour la production de confection (18,19%).

7.2. Évolution de la balance commerciale

Le solde commercial resterait au même niveau de –1 milliards de dollars en 2006, par rapport à 2005, l'accroissement des importations (799 millions de dollars) a été compensé par celui des exportations (783 millions de dollars).

7.3. Évolution de la balance des services et des revenus

Les services et les revenus devraient s'élever à 239 millions de dollars en 2006 contre 214 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 11,6%. Les services nets sont projetés à 527 millions en 2006 contre 471 millions en 2005. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation des recettes de voyages (972 millions de dollars).

L'excédent des transferts courants est projeté à 583 millions de dollars en 2006 contre 535 millions en 2005, soit une hausse de 48 millions, induite par celle des transferts courants publics et privés.

7.4. Évolution de la balance des capitaux

Le compte de capital et d'opérations financières est arrêté à 382 millions en 2006 contre 315 millions en 2005, une hausse de 68 millions de dollars. Les transferts en capital sous

forme de prêt à moyen et long termes sont évalués à 101 millions en 2006 contre 118 millions en 2005, soit une hausse de 17 millions de dollars.

Les flux des capitaux privés, sous forme d'investissements directs étrangers, sont passés de 375 millions en 2005 à 475 millions dollars en 2006. L'essor ces investissements manifeste la confiance acquise par la stabilité politique et macroéconomique du pays.

7.5. Les investissements

Les investissements approuvés par le Conseil pour le Développement du Cambodge (CDC) en 2006 ont presque quadruplé par rapport à 2005, pour atteindre 3,8 milliards de dollars. Ces investissements sont répartis comme suit: 2,9 milliards de dollars au secteur de l'industrie (77% des investissements approuvés), 498 millions de dollars au secteur agricole, dont 351 millions de dollars à l'agro-industrie et 366 millions de dollars au secteur de services, dont 330 millions de dollars au tourisme. Ces 88 projets d'investissement pourraient créer 154.000 emplois.

7.6. Le solde global

En définitive, la balance des paiements afficherait en 2006 un solde excédentaire de 171 millions de dollars. Cette évolution favorable est due pour l'essentiel à l'accroissement des recettes de voyages (972 millions de dollars), l'excédent des transferts courants (583 millions de dollars) et la hausse des flux nets des capitaux (383 millions de dollars). Rapporté au PIB, le solde courant passe de -594 millions de dollars (-4,3% du PIB) en 2005 à -354 millions en 2006, soit - 2,9% du PIB. Hors dons, il ressortirait respectivement à - 9,5 % et - 7,7 % du PIB.

8. Conclusion

La croissance économique dans le moyen terme devrait être maintenue de l'ordre de 8 à 9% par an. Cet accroissement serait essentiellement imputable à la forte performance des secteurs de la confection, du tourisme, de la construction et de l'agriculture.

La poursuite des réformes est d'importance cruciale pour réaliser des niveaux de croissance élevés à travers la diversification des sources de production, en favorisant notamment les investissements dans de nouvelles activités manufacturières, l'agriculture et l'agro-industrie et en développant les infrastructures physiques, sociales et économiques, de nouveaux sites de tourisme dont les effets multiplicateurs sur le reste de l'économie sont très importants.

L'accélération de la croissance de l'économie rurale aura un impact plus tangible sur la réduction de la pauvreté. Toutes les possibilités de promotion de la croissance dans le monde agricole, où les potentialités de développement - par le biais entre autres de l'élargissement des cultures d'irrigation et l'expansion de la vulgarisation agricole - sont importantes, doivent par conséquent être considérées avec la plus grande attention.

Cette pensée reflète les réformes macroéconomiques et la stratégie de croissance fondée sur les exportations et la qualité des institutions, notamment l'impérative d'une grande discipline budgétaire, le bon fonctionnement du système judiciaire, la qualité de la main-d'oeuvre, le développement des infrastructures, le maintien d'un taux de change compétitif, l'attractivité pour les investisseurs étrangers, la stratégie de promotion des exportations et l'intégration à l'économie régionale et mondiale.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU CAMBODGE

1. Les récentes performances économiques

On peut rappeler rapidement les évolutions récentes :

- Une croissance économique spectaculaire et constante.
- Une discipline et une gestion des finances publiques meilleures et permanentes.
- L'accélération de l'intégration régionale et mondiale du Cambodge.
- La réduction marquée des inégalités et de la pauvreté.
- L'amélioration quantifiable de divers indicateurs sociaux tels que : l'extension de l'éducation primaire ; la réduction des ratios de mortalité à la naissance et pour les enfants en dessous de 5 ans ; la réduction significative des infections transmissibles, spectaculaire pour ce qui concerne le VIH/SIDA ; l'amélioration de l'accès à une eau saine en milieu urbain, et l'accès aux réseaux d'assainissement en milieu rural ; et la réduction des inégalités entre genres dans de nombreux domaines.

Les performances du Cambodge ont été assez impressionnantes au cours de ces dix et quelques dernières années. Un cadre de politique macroéconomique sain a été mis en place pour fournir une base solide à une croissance économique continue. Entre 1994-2005, le PIB a augmenté en moyenne de 8,2 pourcent et le revenu par personne a doublé, pour atteindre 448 USD en 2005. L'inflation a été maintenue en dessous de 3%, pendant que le taux de change restait largement stable. En 2005, malgré un prix élevé des hydrocarbures et la menace de la grippe aviaire, nous avons réalisé une croissance impressionnante de 13.4 percent. L'inflation a augmenté jusqu'à 6.8%, principalement à cause de l'augmentation du prix du pétrole, avec un taux de change stable.

Il y a eu une réduction nette et importante des niveaux de pauvreté de 12 points, de 47% en 1994 à 34,5% en 2004.

Les exportations cambodgiennes de confection ont été multipliées par plus de 100 ces dix dernières années, (2.2 milliards de USD en 2005), créant des emplois et générant le bien-être pour de nombreux Cambodgiens.

Nous travaillons maintenant à l'amélioration de la facilitation du commerce, à l'augmentation de la productivité et des exportations agricoles, ainsi que du tourisme qui, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, a généré en 2005 pour le Cambodge environ 1 milliard de USD de revenu en devises.

Au cours de la dernière décade, les revenus domestiques ont plus que triplé, pour atteindre 685 millions de USD en 2006, surtout orientés vers les secteurs social et économique, afin de lutter contre la pauvreté et améliorer les indicateurs sociaux fondamentaux sous-tendant les Objectifs de Développement du Millénaire du Cambodge (ODMC).

L'expérience du Cambodge en matière de développement a dégagé les leçons suivantes: (i) la paix et la stabilité sont indispensables au développement, pendant que la stabilité macroéconomique et la croissance économique à long terme sont des pré requis essentiels pour réaliser la réduction de la pauvreté; (ii) lors d'une première phase, la croissance économique est accompagnée par une augmentation des inégalités; (iii) la croissance économique peut s'appuyer sur un nombre de secteurs limités.

2. Stratégies principales et actions

La pierre angulaire de la politique économique du Cambodge est la Stratégie Rectangulaire, qui s'appuie sur les composantes clefs des Objectifs de Développement du Millénaire pour le Cambodge, le Programme cambodgien de développement socio-économique 2001-2005 (SEDP2), le Plan national stratégique pour le développement du Cambodge 2006-2010 (NSDP), et les différentes politiques, stratégies, initiatives et programmes de réformes.

Premièrement, le noyau de la *Stratégie Rectangulaire* est la **bonne gouvernance** qui s'articule autour de quatre grands axes de réforme : (i) la lutte contre la corruption ; (ii) la réforme juridique et judiciaire ;(iii) la réforme de l'administration publique, y compris décentralisation et dé-concentration ; et (iv) la réforme de l'appareil militaire, et la démobilisation en particulier.

Deuxièmement, le **cadre pour la mise en oeuvre de la Stratégie Rectangulaire** consiste en quatre éléments : (i) paix, stabilité politique et ordre public ; (ii) partenariats de développement avec tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé, les bailleurs et la société civile ; (iii) un environnement financier et macroéconomique favorable ; et (iv) l'intégration régionale et internationale du Cambodge.

Troisièmement, les quatre « rectangles de **croissance** » stratégiques sont : (i) la mise en valeur du secteur agricole ; (ii) la croissance du secteur privé et le marché de l'emploi ; (iii) la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures ; et (iv) le renforcement et le développement des ressources humaines.

Dans cette optique, pour le Gouvernement Royal du Cambodge les secteurs prioritaires sont : l'agriculture, les infrastructures ; l'énergie ; la formation des ressources humaines ; l'industrie à forte intensité de main d'oeuvre ; le tourisme et le commerce. Ces sept secteurs stratégiques forment les piliers de la croissance économique.

Une croissance macroéconomique constante et robuste, de la discipline dans les finances publiques, et un secteur financier dynamique sont vitaux pour la poursuite du progrès. Dans cet esprit, il est prévu de :

- Garantir une croissance permanente du PIB de 6% par an.
- Maintenir la stabilité des échanges extérieurs et du taux de change.
- Limiter l'inflation en dessous de 5% par an.

- Encourager les investissements privés dans les activités prioritaires des zones rurales.

2.1. La mise en valeur du secteur agricole

Pour le secteur de l'agriculture, l'accent est mis sur : le renforcement de la productivité et diversification des récoltes ; l'intensification des récoltes pour augmenter les revenus ruraux ; la diversification des productions agricoles, l'amélioration de la gestion de la pêche ; la gestion durable de la forêt à travers des réformes, la protection de l'environnement et la poursuite de la réforme foncière rurale, en particulier pour assurer l'accès des pauvres à la terre. Avec :

- L'accroissement des investissements publics dans le secteur.
- L'augmentation d'une offre accessible de micro financements.
- La transformation des produits agricoles.
- L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- La facilitation de l'accroissement de la rentabilité par la vulgarisation agricole.
- La recherche d'activités rentables orientées vers une réduction directe de la pauvreté.
- Une formulation et une mise en œuvre large de la politique foncière rurale.
- La mise en œuvre d'un programme d'attribution de terres aux paysans pauvres.

L'agriculture est fondamentale pour augmenter les revenus, en particulier des pauvres dans les zones rurales. Les récoltes totales, en particulier de riz, ont augmenté de manière constante, créant ces dernières années des excédents exportables. La production de paddy par hectare a augmenté, mais reste toujours en dessous de celle des pays voisins. Plusieurs mesures sont en-cours pour accroître et diversifier la production agricole. Pour ce qui concerne la forêt, de nombreuses anciennes concessions ont été dénoncées pour ne pas atteindre les performances requises, et de nouvelles concessions ont été accordées avec l'obligation stricte de respecter des programmes conformes aux règles relatives aux impacts environnemental et social.

Le développement rural a été accompagné par la réhabilitation de nombreuses pistes, la réalisation de marchés et la formation dispensée à un grand nombre de responsables publics. Le crédit rural s'est développé, mais avec des taux d'intérêt encore élevés et une offre encore loin de la demande.

2.1.1. La promotion de l'agro-industrie

L'agro-industrie est parfois appelée industrie entre les industries primaires et secondaires, qui convertit les produits agricoles et de la pêche en produits ou semi-produits industriels. L'introduction de l'agro-industrie augmentera la valeur des produits de l'agriculture et de

la pêche, du fait que les produits transformés ont plus de valeur que les produits bruts. Le domaine potentiel de l'agro-industrie sera les produits de la mer, comme les poissons, les crevettes, les mollusques et les coquillages, ainsi que les fruits et légumes.

2.2. La croissance du secteur privé et le marché de l'emploi

Attirer le secteur privé, aussi bien national qu'étranger, et d'une importance primordiale pour accélérer le développement économique. Le GRC éliminera énergiquement et rapidement les principaux obstacles actuels, la mise en place d'un guichet unique, la réduction des délais d'approbation et du « coût des transactions » et l'amélioration du climat général par différentes réformes de la gouvernance. Les PMEs feront l'objet d'une attention spéciale, incluant un accès meilleur et plus rapide aux financements à moyen et long termes.

2.2.1. Le développement industriel élément de la croissance du corridor Phnom Penh – Sihanoukville

Le secteur industriel a enregistré une accélération de sa croissance de 13,3 pourcent en 2005. Les principaux facteurs sous-tendant ce résultat sont : la croissance continue de la production d'accessoires de confection (12,6 pourcents) et l'extension de la construction (19,2 pourcents).

Tout comme la diversification des industries d'accessoires de confection, le développement de nouvelles industries est essentiel. Le développement de produits de grande qualité demande des investissements dans la technologie, dans la formation et dans le contrôle qualité. Il est important de promouvoir des industries ancillaires pour réduire la dépendance du Cambodge vis à vis d'intrants importés.

Le GRC donnera la priorité au développement d'autres industries à haute intensité de main d'œuvre, telles que le jouet, la chaussure et l'assemblage de matériels électriques et électroniques et la technologie de l'information.

Les perspectives d'exploitation de pétrole et de gaz off-shore et de bauxite commencent à être brillantes. Le GRC va lancer des études spéciales et mettre en place les infrastructures nécessaires pour optimiser l'utilisation de ces précieuses ressources et les revenus qui en découleront.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a mis au point un programme pour la promotion de trois pôles de développement : Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville. Le gouvernement a lancé le concept de « corridor de croissance », visant à développer les

zones situées le long des routes reliant entre elles différentes parties du pays, et les convertir en zones de développement agricole, industriel, de commerce et d'investissement. A cette fin, il est important de mobiliser nos énergies et nos ressources pour développer d'autres sortes d'infrastructures, comme les communications électroniques, l'alimentation en eau et en électricité, aussi bien que d'autres activités ancillaires et sociales, ainsi que les bases légales pour accélérer les activités économiques dans ces zones le long de ce réseau de routes.

Une des orientations les plus importantes est d'établir une Zone de Promotion Spéciale (ZPS) pour attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE) à Sihanoukville. A cette fin, un cadre légal et institutionnel attirant sera mis en place. Plus encore, l'amélioration des facilités portuaires est un élément important pour augmenter la compétitivité de Sihanoukville en tant que point d'entrée.

La protection de l'environnement et les mesures de régulations auront une importance croissante pour la durabilité, et les dispositions fondamentales doivent être fixées à court terme. Des efforts doivent être accomplis pour garantir la durabilité de l'utilisation des ressources locales telles que les forêts et les ressources aquatiques.

2.2.2. Stratégie pour le développement du Corridor de Croissance et la politique industrielle du Cambodge

Le Corridor de Croissance et composé de trois sous zones, ayant des caractéristiques différentes. Le tableau qui suit décrit l'image actuelle et future du développement dans la zone du Corridor de Croissance.

2.2.2.1. Renforcement de la compétitivité de l'industrie des accessoires de confection

L'objectif de l'industrie des accessoires de confection est un net décollage. Il est nécessaire, pour doper la valeur ajoutée des produits, de les rendre plus compétitifs sur le marché des prix intermédiaires.

2.2.2.2. Promotion de l'industrie d'assemblage

L'assemblage est une industrie à haute intensité de main d'œuvre, demandant une main d'œuvre bon marché, mais de qualité. Sans une accumulation industrielle plus importante, il ne sera pas possible au Cambodge de manufacturer des produits. Une solution alternative est ce que l'on appelle la production minimale ou semi minimale. Le champ possible pour une industrie d'assemblage serait les équipements électriques et les moyens de transport, le câblage automobile, etc.

2.2.2.3. La substitution aux imports – la reconquête du marché intérieur

2.2.2.3.1. Les minéraux et les produits provenant de l 'agriculture

Avec les larges ressources locales en produits de l'agriculture et la pêche, une part des produits transformés pourrait être produite localement et se substituer aux importations. Du poisson, de la viande transformés, des fruits et des légumes en boîte ou séchés sont des produits typiques de cette catégorie.

L'amélioration de la technologie et du contrôle qualité seront des sésames pour la croissance des industries agro-alimentaires et un contrôle sévère de la contrebande sera une condition absolue pour la promotion de ces industries.

2.2.2.3.2. Les matériaux de construction

La construction est une industrie important au Cambodge, représentant 5% de la production économique totale. Par rapport aux matériaux nécessaires, seulement une faible partie est produite localement, comme les briques. Comme l'expansion des centres urbains et des complexes industriels se poursuit, il y aura une demande non négligeable de matériaux de construction.

2.2.3.4. La mise à niveau des Petites et Moyennes Entreprises

Les avantages des PME sont étroitement liés à l'économie domestique par l'absorption de capital, l'emploi et les potentialités pour une incubation rapide adaptée au besoin du marché local. Les technologies utilisées sont souvent conventionnelles ou traditionnelles, et il y a beaucoup de place pour des améliorations. Le financement des projets des PMES n'est pas adapté, à cause de l'absence d'un mécanisme de soutient des SME.

Les opportunités de commerce avec les pays voisins et les autres ont été augmentées, mais ne sont pas encore correctement concrétisées pour créer une demande ou des occasions d'exportation de biens et de services, en utilisant les avantages comparatifs du pays. Des réformes pour rehausser la participation du secteur privé concerneront également les enjeux du commerce.

2.3. La réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures

Par ailleurs, le GRC mets l'accent sur le r*éhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures* pour répondre au besoin croissant de services de base : (i) poursuite des travaux de restauration et de construction des infrastructures de transport (terre, mer, air)

; (ii) gestion des ressources en eau et irrigation ; (iii) extension du réseau électrique ; et (iv) développement des technologies de l'information et des communications.

La priorité dans la réhabilitation d'infrastructures comprend : les routes principales et secondaires, les voies ferrées, les aéroports, les ports, les systèmes d'irrigation, les communications électroniques, la production d'électricité et les réseaux de distribution, etc., avec un maximum d'attention porté sur l'attraction du secteur privé pour la réalisation d'investissements, chaque fois que possible, dans le cadre de concessions de travaux publics et d'exploitation (BOT).

La réhabilitation de nombreuses infrastructures endommagées, en particuliers de routes, a été entreprise. Les ports de Sihanoukville et de Phnom Penh traitent d'importants volumes de marchandises. L'aéroport de Phnom Penh a été considérablement amélioré, avec l'implication du secteur privé par une concession de travail public et d'exploitation (BOT). La distribution d'électricité, tout particulièrement à Phnom Penh et dans quelques grands autres centres, a été améliorée grâce à l'accroissement de la capacité de production et la mise à niveau des réseaux de transmission et de distribution. De nouvelles sources d'énergie sont explorées. L'éventualité d'une exploitation off-shore de pétrole et de gaz a considérablement amélioré les perspectives d'avenir.

2.4. Le renforcement et le développement des ressources humaines

La priorité dans le r*enforcement et le développement des Ressources Humaines* comprend : (i) le renforcement de la qualité de l'éducation ; (ii) l'amélioration des services de santé ; (iii) la promotion de la parité ; et (iv) la mise en œuvre de la politique démographique.

En terme de développement humain, le secteur de l'éducation est un succès, avec beaucoup d'indicateurs qui montrent une nette amélioration et un niveau de collaboration élevé entre les différents partenaires, à travers une approche large du secteur (Sector Wide Approche, SWAP). Des préoccupations demeurent cependant quant à l'amélioration de la qualité à tous les niveaux.

Dans le secteur de la santé, des progrès significatifs ont également été accomplis. Tous les indicateurs de santé montrent une amélioration considérable, mais restent cependant élevés dans beaucoup de cas et dépassent ceux des pays voisins. Un taux élevé de mortalité maternelle est en particulier préoccupant. Un spectaculaire succès est la diminution rapide du taux de prévalence du VIH/SIDA, dû à l'engagement du Gouvernement Royal très ciblé, et à l'excellente collaboration avec les partenaires extérieurs au développement.

Des progrès marqués ont été accomplis dans l'égalité entre les genres, et déjà la participation des femmes dans la force de travail totale a fortement augmenté grâce au grand nombre de femmes employées dans les entreprises d'accessoires de confection, en croissance rapide.

La politique de la Population Nationale conçue pour augmenter la qualité de vie de tous les Cambodgiens sera mise en œuvre pour fournir information et connaissances à tous les couples et les rendre capables de choisir le nombre de leurs enfants et l'espacement des naissances, et pour leur fournir les services et produits nécessaires pour atteindre ces buts.

3. Les finances publiques

3.1. La politique des finances publiques : la réforme comptable et budgétaire

L'objectif de la politique des finances publiques est de maintenir un équilibre durable des finances publiques avec une augmentation progressive des dotations budgétaires des secteurs sociaux et économiques à travers la réduction et la rationalisation des dépenses publiques, et par l'élargissement de l'assiette fiscale, la prévention des évasions et le renforcement des Douanes et de l'Administration des Impôts, pour percevoir des revenus supplémentaires. Plus encore, une politique budgétaire prudente a été reconnue comme fondamentale pour assurer la stabilité des prix dans une économie fortement dollarisée comme celle du Cambodge.

La politique du Gouvernement Royal en matière de finances publiques est conçue pour garantir un niveau de dépense compatible avec la stabilité macroéconomique. Le programme de dépenses est restructuré en tant qu'élément d'un ensemble de réformes systémiques visant la promotion de l'épargne privée, l'investissement productif, et une allocation efficiente des ressources.

La mise en œuvre de la réforme budgétaire et comptable représente un défi considérable pour nous tous qui travaillont au Ministère de l'Économie et des finances : de nouveaux budgets ministériels, une nouvelle comptabilité, de nouveaux modes de gestion et de nouveaux systèmes d'information.

3.1.1. Une nouvelle approche des budgets ministériels et une structuration en programmes et actions

L'assainissement des finances publiques est une entreprise de longue haleine qui requiert la volonté politique de discipline budgétaire. En ce sens, la coopération des Ministères

techniques est primordiale pour assurer le succès de la réforme. Pour réformer et moderniser les mécanismes budgétaires de l'État, le Ministère de l'Économie et des finances s'est attelé à adopter les modalités suivantes de la budgétisation:

- un cadre budgétaire à moyen terme;
- des hypothèses économiques prudentes;
- l'amélioration de la situation de trésorerie;
- la responsabilisation des gestionnaires de deniers publics;
- l'accent mis sur les résultats;
- la transparence budgétaire;
- des méthodes modernes de gestion financière.

Dans le cadre de la réforme de gestion des finances publiques, le MEF a pris l'engagement de réformer le système budgétaire en passant du budget par ligne budgétaire à la budgétisation par programme, c'est à dire d'un budget de moyens à un budget de résultats.

Nous allons procéder à une nouvelle présentation budgétaire en adoptant une approche par destination. Le budget est structuré en deux niveaux : missions, programmes et actions.

- **Le programme**, défini au niveau ministériel, regroupe les crédits identifiant une politique publique. C'est la nouvelle unité de spécialité budgétaire pour les gestionnaires. Les programmes présentent un ensemble de buts de performance mesurables qui seront atteints au cours d'un exercice financier, les objectifs à atteindre avec le budget et les personnels. Chaque programme correspond à un ensemble cohérent d'actions confiées à un responsable, désigné par chaque ministère concerné, appelé « responsable de programme ». Le responsable reçoit une enveloppe de crédits globale et fongible lui permettant de choisir les moyens les mieux adaptés à la réalisation des objectifs qui lui sont fixés. Les « programmes », unités de spécialité des crédits, constituent des enveloppes limitatives de crédits, comportant un sous-plafond de dépenses de personnel.

- **Les actions** sont les sous-ensembles des programmes, dans lesquelles sont réparties les dépenses. Les actions sont indispensables pour atteindre les buts de résultats et les objectifs du programme. L'action précise l'information sur la destination des moyens budgétaires. Au niveau des actions, les dépenses sont prévues et suivies en exécution, à titre indicatif : le responsable de programme pilote un ensemble d'actions sans être enfermé dans des crédits limitatifs.

De nouveaux modes de gestion et passant, entre autres, par une déclinaison des programmes nationaux au niveau déconcentré (budgets opérationnels de programme) et par un dialogue de gestion entre administration centrale et service déconcentré (contrôle de gestion, modalités de reporting etc.). Une **nouvelle codification** permettra de

distinguer: le niveau d'exécution, la localisation par province et la fonction économique concernée. Par exemple, le code à 2 chiffres pour désigner le chapitre, le code à 3 chiffres pour désigner le compte et le code à 4 chiffres pour désigner le sous-compte. **Donc, les notions d'articles, chapitres, paragraphes et sous-paragraphes disparaissent au profit des chapitres, comptes et sous-comptes.**

Avec le vote des crédits budgétaires par finalité dans le cadre d'enveloppes globales, et non seulement par nature de dépenses, la définition des résultats attendus mesurés par des indicateurs chiffrés permet de faire passer la gestion de l'État d'une logique de moyens à une logique de résultats.

Grâce à l'identification **d'indicateurs pertinents et fiables**, il sera ensuite possible de formuler des objectifs pour les politiques ministérielles. La globalisation et la fongibilité asymétrique des crédits offrent de nouvelles libertés aux gestionnaires. En contrepartie, ils s'engagent à atteindre des résultats et à en rendre compte dans les rapports de performances afin d'assurer l'efficacité des politiques publiques.

3.1.2. Le passage à une comptabilité publique de droits constatés en partie double garantissant la sincérité et la clarté de la gestion publique

Elle passe par la refonte du cadre conceptuel et des normes comptables, à partir du plan comptable général emprunté à l'entreprise et adapté aux spécificités de l'État. En parallèle, elle conduit à une nécessaire évolution de la fonction comptable et du rôle du comptable public.

Le Ministère de l'Économie et des finances a pris l'engagement de passer à **la comptabilité dite d'exercice fondée sur la constatation des droits et obligations**. C'est une réforme déterminante dans le cadre d'une mise aux normes internationales de la Comptabilité de l'État:

- Les créances sont comptabilisées dès leur naissance, avec le rattachement à l'exercice qui a vu leur naissance, de charges à payer ou de produits à recevoir ;

- Pour les recettes les restes à recouvrer sur produits fiscaux et non fiscaux, des dons en nature et des biens d'équipement provenant de l'aide internationale seront intégrés dans les comptes de l'État ;

- Pour les dépenses, rétablir les normes comptables pour mieux avoir en permanence l'état de la dette "fournisseurs", c'est-à-dire des "mandats restant à payer" ;

- La question la plus sensible est le cas des avances consenties aux Ministères pour exécuter les dépenses relevant des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) qui sont considérés comme mandats sans pièce. Cette dérogation aux règles de la comptabilité publique est actuellement autorisée pour accélérer le paiement des dépenses prioritaires. C'est aussi un moyen de solder les crédits de certains Ministères pour qu'ils ne soient pas perdus pour l'année suivante ;

- **La patrimonialisation de la dette et des investissements réalisés:** la nécessité de retracer l'actif et le passif, notamment: la comptabilisation des immobilisations, les biens et valeurs; et les dettes à moyen et long terme ;

- **Un projet de nomenclature comptable**, inspiré d'un plan comptable français, et conforme aux normes internationales, a été élaboré. Les comptes de la classe 4 et de la classe 5 ont été adoptés et appliqués depuis janvier 2005. Les travaux sur l'élaboration de la classe 1 – Comptes de capitaux; Classe 2 - Immobilisations; Classe 6 - Dépenses budgétaires et Classe 7 - Recettes budgétaires - sont déjà très avancés.

3.1.3. De nouveaux systèmes d'information

Un système intégré d'information financière (FMIS) et comptable sera développé dans toutes les administrations centrales, et avec l'évolution des systèmes d'information ministériels de gestion.

Cette réforme s'appuie sur des expérimentations, sources d'échanges d'informations et de savoir-faire mutualisés et sur un calendrier opérationnel.

Les expérimentations permettent au Ministère des Finances d'anticiper certains éléments de la mise à jour de la loi relative aux Lois de Finances (fongibilité des crédits, …). Elles les conduisent à appréhender la nouvelle culture de performance et de mesure de l'efficacité contenue dans la loi. A cette fin les ministères doivent structurer un dialogue de gestion entre les responsables de programme et les services opérationnels autour d'un budget opérationnel de programme.

3.1.4. Les étapes de la réforme

Notre feuille de route fixe les échéances des étapes suivantes à franchir:

- L'évolution juridique et la mise à jour des textes relatifs à la Loi de Finances par moi-même et le Département du Budget;
- L'examen des textes par le Parlement dans le cadre de la Loi de Finances de 2007;
- L'élaboration d'une nouvelle maquette budgétaire par le Département du Budget;
- Pour le volet comptable les travaux seront être bouclés en 2006;

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

- Mais, pour le volet budgétaire l'entrée en application commencera en 2007;
- L'élaboration d'indicateurs de performance destinés à apprécier l'impact de politiques publiques menées;
- Formation de tous le personnels intervenant au stade de l'élaboration du budget et de l'exécution du Budget;

Pour 2007 il est prévu que les ministères définissent des expérimentations ambitieuses portant sur la globalisation des crédits, les nouveaux modes de gestion (budgets opérationnels de programme, nouvelle gestion des effectifs et des dépenses de personnel, gestion des autorisations d'engagement) et qu'ils engagent une politique de formation adaptée à la généralisation de ces dispositifs:

- Finalisation du cadre de présentation des projets annuels de performance;

- Nouvelle présentation du budget avec les premiers objectifs et indicateurs;

- Présentation du budget à titre expérimental selon la nouvelle architecture budgétaire.

4. Politique budgétaire en 2007

L'an 2007 est une deuxième année de la mise en oeuvre du Plan Stratégique pour le Développement National (2006-2010), qui a pour objectif principal la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire du Cambodge. La pierre angulaire de cette stratégie est la bonne gouvernance pour promouvoir la croissance, réduction de la pauvreté dans le moyen terme, le développement du secteur privé, le renforcement du secteur agricole, l'amélioration des infrastructures physiques et la formation et le renforcement du capital humain. A cette fin, le Gouvernement Royal du Cambodge persistera dans ses efforts pour mettre en oeuvre des réformes dans tous les domaines, en particulier en accélérant les réformes dans les secteurs suivants :

(a) Poursuite d'une politique macroéconomique prudente et appropriée pour maintenir un environnement propice à une croissance économique robuste et durable dans le contexte de faible inflation ;

(b) Continuation de la mise en oeuvre du programme de la réforme de la gestion des finances publiques, avec pour objectif d'assurer la crédibilité du budget, en améliorant le prélèvement fiscal et la rationalisation des dépenses publiques, la bonne gouvernance et l'efficacité des services de l'État, la réduction des encours envers les fournisseurs ;

(c) Poursuite de la mise en oeuvre des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires, surtout pour promouvoir le secteur agricole et agro-industriel, soutenir

les PMEs, faciliter le commerce par la mise en place d'un guichet unique et par la participation du secteur privé dans la construction des infrastructures, dans l'esprit de la Loi régissant les Concessions, pour accompagner les efforts en cours du GRC dans la construction des infrastructures physiques et, en particulier, des projets d'irrigation ;

(d) Poursuite de la réforme foncière pour soutenir le secteur agricole, conformément à la Loi foncière, afin de transformer ce dernier en un secteur clé de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté ;

(e) Continuation du renforcement du système bancaire et du secteur des assurances, en particulier, et du développement du secteur financier, en général, en mobilisant les ressources financières pour financer les projets du secteur privé ;

(f) Élaboration et renforcement de l'application des lois et des textes juridiques, en particulier, consolidation de la capacité institutionnelle et nécessité de remplir les obligations du Cambodge en tant que membre à part entière de l'OMC afin de tirer les avantages maximums de l'adhésion à cette organisation ;

(g) Poursuite de la mise en oeuvre la déconcentration et la décentralisation, en particulier renforcement de la capacité administrative, technique et financière des conseils municipaux dans le développement des communautés locales et l'épanouissement de la gestion déconcentrée pour mettre en place « l'administration unique », conformément au Cadre Stratégique pour la Décentralisation et la Déconcentration. En même temps, le Ministère de l'Économie et des Finances continuera de piloter le prélèvement fiscal par les conseils municipaux et à envisager l'utilisation plus large du système bancaire pour le transfert de leur budget aux Communes;

(h) Continuation de la mise en oeuvre de la réforme administrative, en particulier, élargissement du champ de l'ensemble prioritaire et du programme de paiement des salaires basés sur le mérite et les performances.

4.1. Le Cadre du Budget 2007

Le budget 2007 a pour objectif d'accroître les recettes intérieures de budget de l'État jusqu'à 10,54% du PIB, pour un montant total de 3.282 milliards de riels, en accroissement de 16,69% par rapport à la Loi de Finances pour la gestion de 2006.

- Les recettes courantes atteindraient 3.252 milliards de riels, une évolution de 16,95% par rapport à la Loi de Finances pour la gestion de 2006, qui s'élèvent à 10.44% du PIB ;

    - Les recettes fiscales s'élèveront à 2.682 milliards de riels (8.61% du PIB), en croissance de 20.59% par rapport à la Loi de Finances pour la gestion de 2006 ;

❖ Les recettes de la Direction des Douanes et des Régies s'élèveront à 1.771 milliards de riels, en accroissement de 15,66% par rapport aux estimations en 2006, correspondant à 5,69% du PIB ;

❖ Les recettes de la Direction des Impôts atteindraient 709 milliards de riels, une évolution de 14,60% par rapport aux estimations de 2006, correspondant à 2,54% du PIB ;

- Les recettes non fiscales s'élèveront à 570 milliards de riels, correspondant à une évolution de 2,43% par rapport à la Loi de Finances pour la gestion de 2006 (25% par rapport aux estimations 2006), correspondant à 1,83% du PIB.

- Le montant de recettes en capital pour 2007 s'établit à 1.370 milliards de riels, une évolution de 32,58% par rapport à la Loi de Finance pour la gestion en 2006, correspondant à 4,40% du PIB ;

  - Les recettes intérieures en capital s'élèveront à 30 milliards de riels, une diminution de 6% par rapport à la Loi de Finances pour la gestion 2006, s'établissant à 0,10% du PIB ;

  - Les recettes extérieures en capital sont en hausse de 33,83% par rapport à la Loi de Finances pour la gestion 2006 pour s'établir à 1,340 milliards de riels, qui correspondent à 4,3% du PIB ; y compris :

    ❖ Le support budgétaire établit à 230 milliards de riels, une progression de 60,25% par rapport à la Loi de Finances en 2006, représentant 0,74% du PIB ;

    ❖ Le montant de l'aide projet est en hausse de 29,40% par rapport à la Loi de Finances pour la gestion 2006 pour atteindre 1.110 milliards de riels ou 3,56% du PIB ;

4.2. Les Dépenses du Budget de l'état en 2007

4.2.1. Les Dépenses Courantes du Budget de l'état en 2007

L'orientation stratégique du budget 2007 est de contenir les dépenses courantes dans la limite des moyens disponibles, s'établissant à 2.837 milliards de riels, une progression de 19,33% par rapport aux estimations de 2006 et représentent 9,11% du PIB.

4.2.2. Répartition des Crédits Budgétaires par Secteur

Les crédits budgétaires pour 2007 sont répartis comme suit :

- Les crédits pour l'administration générale s'établiraient à 402,75 milliards de riels, représentant 14,20% des dépenses courantes totales du budget de l'État, en baisse

de 4,80% par rapport aux estimations pour 2006 pour atteindre 1,29% du PIB. Cela représente une réduction de 0,21% du PIB par rapport aux estimations pour 2006 ;

- Les dépenses Défense - Sécurité atteindraient 507,33 milliards de riels, correspondant à 17,88% des dépenses courantes du budget de l'État, en baisse de 7,74% par rapport aux estimations pour 2006. Les dépenses Défense - Sécurité s'élèvent à 1,63% du PIB, une diminution de 0,18% du PIB par rapport aux estimations pour 2006 ;

- Les dépenses du secteur social devraient connaître l'augmentation le plus élevée en progressant de 16,54% par rapport aux estimations pour 2006, s'établissant à 1.105 milliards de riels et représentant 38.96% des dépenses totales du budget de l'État et 3,55% du PIB. Ces dépenses se présenteraient comme suit :

    1) Les crédits du Ministère de la Santé progresseraient de 22,70% par rapport aux prévisions de 2006 pour atteindre 336,92 milliards de riels, représentant 11,88% des dépenses courantes et 1,08% du PIB ;

    2) Les crédits du Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports sont en hausse de 15,80% par rapport aux estimations de 2006 pour atteindre 546 milliards de riels, représentant 19,24% des dépenses courantes totales du budget de l'État et 1,75% du PIB ;

- Les dépenses du secteur économique diminueraient de 0,11% par rapport aux estimations de 2006, s'établissant à 252,37 milliards de dollars, correspondant à 8,9% des dépenses courantes totales du budget de l'État et 0,81% du PIB. Ces dépenses comprennent, entre autres, les composantes suivantes :

    ❖ Les crédits du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche qui progresseraient de 2,90% par rapports aux estimations en 2006, s'établissant à 59,47 milliards de riels, représentant 2,10% des dépenses courantes du budget de l'État et 0,19% du PIB ;

    ❖ Les crédits du Ministère du Développement Rural qui devraient connaître une progression de 9,9%, par rapport aux estimations en 2006, et atteindraient 37,26 milliards de riels, représentant 1,31% des dépenses courantes du budget de l'État et 0,12% du PIB ;

    ❖ Les crédits du Ministère des Ressources en Eau et de la Météorologie qui ont augmenté de 6,80% par rapport aux estimations en 2006, représentant 0,8% des dépenses courantes du budget de l'État et 0,07% du PIB.

4.2.3. Répartition des Crédits Budgétaires par Chapitre

Le budget de l'État 2007 est réparti par chapitres comme suit :

- Le chapitre 60 – Achats – (frais de fonctionnement administratif, matériels et petit entretien du chapitre 11) diminue de 0,10% par rapport aux estimations 2006, s'établissant à 529,71 milliards de riels, correspondant à 18,67% des dépenses courantes du budget de l'État et 1,70% du PIB ;

- Le chapitre 61 – Services Extérieurs – (frais de fonctionnement administratif, matériels et petit entretien du chapitre 11) devrait diminuer de 31,10% par rapport aux estimations en 2006, s'établissant à 133,45 milliards de riels, représentant 4,70% des dépenses courantes du budget de l'État et 0,43% du PIB ;

- Le chapitre 62 – Services Extérieurs Divers – (frais de fonctionnement administratif, matériels et petit entretien du chapitre 11) connaîtrait une hausse de 9,30% par rapport aux estimations en 2006, correspondant à 7,87% des dépenses courantes du budget de l'État et 0,72% du PIB ;

- Le chapitre 64 – Charges du personnel – (salaires et rémunération du chapitre 10 et primes du chapitre 31) devrait augmenter de 10,20% par rapport aux estimations de 2006, représentant 37,88% des dépenses courantes du budget de l'État et 3,45% du PIB ; y compris :

    - Les crédits affectés à l'augmentation des salaires de 15% ;

    - Les crédits de 8 milliards de riels affectés à la mise en oeuvre de l'ensemble prioritaire ;

- Le chapitre 65 – dotation en capital et soutien social – (dotations pour le fonctionnement des organismes administratifs publics et dotations pour les provinces, les municipalités et les communes du chapitre 12, interventions dans le secteur économique du chapitre 30, interventions dans le secteur social du chapitre 31 et interventions dans le secteur international du chapitre 32) est en hausse de 4,60% par rapport aux estimations en 2006 pour atteindre 443 milliards de riels, y compris :

    - Les crédits pour les interventions dans le secteur économique qui s'établiraient à 305,56 milliards de riels ;

    - Les dotations pour les communes qui s'élèveraient à 87,5 milliards de riels ; et

    - Les dotations pour les provinces et municipalités qui s'établiraient à 50 milliards de riels.

- Le budget des programmes (les Programmes d'Actions Prioritaires) s'établirait à 396,22 milliards de riels, correspondant à 13,97% des dépenses courantes du budget de l'État. Le budget des programmes s'établit à partir des programmes de base, avec les résultats escomptés qui sont traduits en résultats opérationnels (outputs),

indicateurs de résultats (outcome) et indicateurs d'impacts (impact). Les crédits sont répartis en programmes, sous-programmes et activités. Le budget des programmes a été piloté sous forme des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) dans sept ministères :

- Les crédits des programmes affectés au Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports s'élèvent à 125,94 milliards de riels, représentant 23% des dépenses courantes du ministère. Ces crédits sont répartis en cinq programmes : (1) développement de l'enseignement général et de l'enseignement informel ; (2) développement de l'éducation, la formation professionnelle, enseignement supérieur et recherche scientifique ; (3) développement de la jeunesse et des sports ; (4) renforcement de la bonne gouvernance ; et (5) programme de soutien et de gestion des services de l'éducation ;

- Les crédits des programmes affectés au Ministère de la Santé s'établissent à 82,58 milliards de riels, correspondant à 24,51% des dépenses courantes du ministère. Ces crédits sont répartis en quatre programmes : (1) promotion de la santé maternelle et infantile ; (2) lutte contre les maladies transmissibles ; (3) lutte contre les maladies non contagieuses et les autres services de santé ; et (4) amélioration des services et services de soutien ;

- Les crédits affectés au Ministère des Conditions Féminines atteindraient 860 millions de riels, correspondant à 5,24% des dépenses courantes du ministère. Ces crédits sont engagés pour l'exécution du programme prioritaire du ministère, notamment la promotion de la condition féminine ;

- Les crédits affectés au Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche s'élèveraient à 29,63 milliards de riels, représentant 18,73% des dépenses courantes du ministère. Ces crédits sont répartis en cinq programmes : (1) renforcement de la productivité agricole ; (2) élargissement de l'accès au marché des produits agricoles ; (3) renforcement de la capacité institutionnelle, le cadre juridique et le développement des ressources humaines ; (4) renforcement de la gestion et de la conservation des forêts ; et (5) renforcement de la gestion des ressources de la pêche ;

- Les crédits affectés au Ministère du Développement Rural s'établiraient à 16,29 milliards de riels soit 43,72% des dépenses courantes du ministère. Ces crédits sont répartis en trois programmes : (1) maintien des routes rurales ; (2) promotion de la santé et de l'hygiène rurale ; et (3) formation et le renforcement de la capacité des fonctionnaires ;

- Les crédits alloués au Ministère de l'Aménagement Territorial et de la Construction atteindraient 2,2 milliards de riels, soit 13,68% des dépenses courantes du ministère. Ces crédits sont répartis en quatre programmes : (1) élaboration du plan de l'utilisation des sols; (2) élaboration du plan de

l'utilisation et de répartition des sols pour les concessions sociales et économiques ; (3) élaboration du code de construction et le renforcement du secteur de la construction et ; (4) développement des ressources humaines et renforcement de l'application de la loi ;

- Les crédits affectés au Ministère de la Justice s'élèveraient à 1,21 milliards de riels, représentant 6,42% des dépenses courantes du ministère. Ces crédits sont engagés pour la mise en oeuvre d'un programme prioritaire portant sur l'amélioration des services judiciaires pour la population.

4.3. Dépenses en Capital pour 2007

Le projet des dépenses en capital pour 2007 pourrait connaître une progression de 31,86%, s'établissant à 1.785,13 milliards de riels, correspondant à 38,62% du budget de l'État et 5,73% du PIB. Les dépenses en capital sont réparties comme suit :

- Les projets d'investissements à financement local sont en hausse de 28,96%, par rapport aux estimations en 2006, s'élevant à 575,13 milliards de riels, soit 1,85% du PIB. Ces projets d'investissements comprennent les composantes suivantes :

  i. Dépenses directes d'investissement : travaux et matériels, s'établissant à 220 milliards de riels ;
  ii. Dépenses locales au titre de la contrepartie locale aux projets sur financement extérieur, s'élevant à 125 milliards de riels ; et
  iii. Support budgétaire alimenté par les bailleurs de fonds, s'établissant à 230,13 milliards de riels.

- Les projets de financement extérieur direct d'investissements publics, qui ne transitent pas par le budget, s'établissent à 1.110 milliards de riels, soit 3,56% du PIB. Ces projets d'investissement seront financés directement par les bailleurs de fonds ;

- Le fonds d'amortissement de la dette atteindrait 100 milliards de riels, soit 0,32% du PIB, et sera utilisé pour les services de la dette extérieure. Le remboursement de la dette intérieure, à concurrence de 40 milliards de riel, sera financé par les dépenses non affectées du budget de l'État.

4.4. Budget des Provinces – Villes en 2007

Le budget des Province – Villes s'établit comme ce qui suit :

- Les recettes courantes du Budget des Provinces – Villes progresseraient de 20,63% par rapport aux estimations en 2006 pour atteindre 168,4 milliards de riels, correspondant à 5% des recettes courantes du budget de l'État et 0,54% du PIB ;

- Les recettes fiscales pourraient connaître une progression de 32,13% par rapport aux estimations en 2006 pour atteindre 96,45 milliards de riels, soit 0,31% du PIB ;

- Les recettes non fiscales pourraient augmenter de 11,97% par rapport aux estimations en 2006 et s'élèveraient à 21,94 milliards de riels, soit 0,07% du PIB ;

- La dotation en provenance du budget de l'État s'établit à 50 milliards de riels, en hausse de 6,38% par rapport aux estimations en 2006, soit 0,16% du PIB ;

- Les dépenses courantes du budget des Provinces – Villes diminueraient de 2,57% par rapport aux estimations en 2006, s'établissant à 134,62 milliards de riels et représentant 4,55% des dépenses courantes du budget de l'Etat et 0,43% du PIB.

5. La politique monétaire et ses performances

La politique monétaire et fiscale prudente a permis de maîtriser l'inflation, maintenir un taux de change stable et d'appuyer la croissance économique. La **croissance de la masse monétaire** en 2005 est le résultat des actions menées par le gouvernement pour maintenir une position fiscale stable. En 2005, les liquidités monétaires ont augmenté de 16%. Les principaux facteurs de croissance des liquidités incluent une augmentation des dépôts de devises des résidents, l'accroissement du crédit au secteur privé et une augmentation des liquidités détenues hors système bancaire.

Le crédit au secteur privé a augmenté de 40%, poussé par la construction d'hôtels et de logements. Les réserves en devises étrangères continuent à augmenter, jusqu'à 9,6% par rapport à l'année précédente, du fait que les banques ont consolidé leurs capitaux en conformité avec la récente loi sur les exigences en capital. Les réserves officielles brutes ont augmenté jusqu'à 1 milliards de dollars, traduisant les fortes performances à l'exportation, les arrivées soutenues de touristes et les entrées de capitaux, incluant les Investissements Directs Etrangers. La priorité est d'assurer stabilité monétaire pour maintenir le taux de change autour de 4.100 Riels/US$.

6. Le développement du secteur financier

Le Gouvernement royal du Cambodge a adopté le Plan pour le développement du secteur financier 2001-20010 et est en train de l'actualiser afin de préparer une feuille de route pour le développement du secteur financier pour 2006-2015. Notre objectif est le développement d'un système financier fiable et basé sur le mécanisme du marché, permettant de renforcer la mobilisation des ressources financières et d'assurer une

croissance économique durable. Dans les dix années à venir, le Cambodge doit se doter d'un système financier qui sera caractérisé par :

- Primo, un système bancaire compétitif, intégré et efficace, bien règlementé et supervisé, permettant de mobiliser l'épargne pour financer la croissance du secteur privé, avec un système de paiement fiable ;

- Secundo, un système de micro crédit viable et capable de renforcer l'accès des pauvres au crédit afin d'améliorer le revenu rural et de réduire la pauvreté ;

- Troisièmement, un secteur d'assurance qui assure la protection des affaires et des individus contre les sinistres et un système de fonds de pension, permettant de financer les investissements à long terme dans le secteur réel.

- Quatrièmement, la diversification des produits et institutions financiers et non bancaires en vue de créer une structure financière équilibrée, de renforcer davantage le marché financier et de promouvoir la compétition. Cela inclut le leasing, les intermédiaires du marché des capitaux et les institutions financières du développement.

- Cinquièmement, un marché monétaire permettant une gestion efficace des liquidités entre banques, sociétés et particuliers.

- Sixièmement, un marché de capitaux efficace et transparent, avec une masse critique des émetteurs qui pourront mobiliser des fonds pour les investissements à long terme.

- Septièmement, un cadre juridique et comptable qui promeut l'État de droit dans les transactions commerciales et financières, en assurant la transparence, la redevabilité et la prédictabilité.

7. Politique de l'intégration régionale

Le Gouvernement royal continuera de promouvoir **l'intégration régionale et internationale du Cambodge**, en s'attachant tout particulièrement à réduire l'écart de développement qui existe entre les pays membres de l'ASEAN. Pour capitaliser cette intégration internationale, le Cambodge renforcera ses capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des initiatives conjointes avec ses voisins, telles que le concept "Quatre pays - Une économie", le développement de triangles de croissance économique et la création de zones franches transfrontalières. Le Gouvernement royal poursuivra sa politique de libéralisation des échanges, pour permettre aux biens et services de circuler librement à l'intérieur du pays et entre le Cambodge et ses partenaires régionaux et internationaux. Le Gouvernement royal s'acquittera de ses obligations envers l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), conscient que l'adhésion du Cambodge à

l'OMC nécessite un travail important d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des lois, règles et procédures afférentes.

ANNEXES

Table 1 : Coûts comparés des IDE dans les différents pays de l'ASEAN

Pays		Cambodge		Thaïlande	Vietnam	
Ville		Phnom Penh	Sihanouk ville	BKK	Hanoi	HCM
salaire mensuel USD	Travailleurs	60-70	60-70	140	75-115	95-140
	Ingénieurs cadres	100-500	100-300	300	190-310	155-290
	gestionnaires	500-2500	n.a.	620	470-540	470-620
	salaire légal minimum	45	45	3,71 jour	41,6	41,6
prix des terrains et bureaux	Terrain industriel vente $/m²	20-40 hors IE	n.a.	30-70	80 (30 ans)	100 (40 à 50 ans)
	Terrain indus. loué $/m²	0,1-0,2	n.a.	inconnu	0,22	0,23
	Bureau $/m²/mois	oct-20	oct-20	10	22	16
	Appartement $/mois	1000-2000	800-1500	1350-1460	1700	1800
	Electricité ($/KWh)	0,21	0,21	0,04	0,07	0,07
	Eau ($/m3)	0,2	0,25	0,21-0,36	0,23	0,23
	Téléphone (3 mn au Japon)	4,8	4,8	2,3	6,9	6,9
Transport (conteneur 40 pieds de Yokohama, Japon)		1800	1600	1450	1500	1500

Source : Enquête de l'Equipe d'Etudes Industrielle sur le Cambodge, autres données de JETRO. Données de novembre

Table 2 : Types d'industries et de services devant être attirés par la ZPS

Division par zone	Catégorie d'industrie prospectée	Types d'industries spécifiques
Free Zone (FZ)	Non traditionnelles, orientées vers l'export et industries à haute intensité de main d'œuvre	Usines d'accessoires de confection (haute à moyenne technicité), chaussure
		Jouets en bois, en peluche et plastique Equipements électriques / composants
		Organes de machines
		Organes d'automobiles et composants comme les câblages électriques et accessoires
		Produits céramiques, tuiles céramiques, tuiles, etc.
		Produits en caoutchouc - gants chirurgicaux et médicaux, préservatifs
		Produits en papier - matériaux d'emballage et de conditionnement, conteneurs en papier
		Divers (bijoux, etc.)
Zone de Promotion (PZ)	Orientées vers l'export (traditionnelles) et de type à haute intensité de main d'œuvre	Accessoires de confection - vêtement de sport, chemises, pantalons, vêtements d'enfants et uniformes
		Chaussures- en cuir et en plastique

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

	Orientées vers l'export, substitution partielle aux imports, industries utilisant les ressources locales	Transformation de produits agricoles - transformation de fruits, légumes et noix
	Orientées vers l'export, substitution partielle aux imports, industries à haute intensité de main d'œuvre	Ensembles d'équipements électriques - machines à laver, réfrigérateurs, ventilateurs électriques
		Assemblage de machines - petites pompes, groupes électrogènes et moteurs
		Transformation des métaux - feuilles d'acier galvanisé, travail des feuilles, matériaux de construction

Table 3 : Matrice des orientations du développement économique

Sous zone	Présent	Court terme (jusqu'à 2008)	Moyen à long terme (jusqu'à 2015)
Zone de la Grande Capitale	- Accessoires de confection et chaussures (industries de main d'œuvre intensive) - Fourniture de produits agricoles pour la consommation urbaine	- Développement d'industries de transformation - Industrie pour l'aéroport (haute valeur ajoutée, industries à haute intensité de main d'œuvre) - Matériels électriques / assemblage d'engins de transport	- Extension de l'industrie de transformation agro-alimentaire - Développement des industries de substitution aux importations - Matériels électriques /assemblage d'engins de transport et production - Développement des industries des technologies de l'information - Centre logistique
Zone de Sihanoukville	- Accessoires de confection et chaussures (industries de main d'œuvre intensive) - Production de boissons - Produits de la mer (transformation) - Amélioration des facilités portuaires - Aménagements balnéaires pour les visiteurs locaux	- Développement d'industries de transformation des produits de la pêche - Industries dues présence port : (accessoires de confection ; manufactures légères) - Extension de la production de boissons - Industries vers les activités portuaires (réparation navale, construction de bateaux - Tourisme côtier pour les locaux	- Développement des industries de transformation des produits de la pêche - Développement des industries de substitution aux importations - Semi-assemblage d'équipements électriques / production - Extension de l'utilisation de machines usagées réutilisées, recyclées - Exportation de boissons - Produits touristiques côtiers pour visiteurs internationaux
Zone intermédiaire	- Industries pour les habitations et artisanat - Production de fruits et de légumes - Elevage - Pêche	- Extension de l'agriculture périurbaine pour la substitution aux importations - Modernisation des industries pour les habitations - Promotion du tourisme villageois - Transformation agro et pêche	- Poursuite du développement des industries de transformation des produits de la pêche pour l'exportation

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

LA POLITIQUE AGRICOLE AU CAMBODGE

****

« Le développement est, par définition, un processus de changement. L'augmentation de la productivité et du caractère intensif de l'agriculture, l'abandon de l'activité agricole à la recherche d'emplois dans l'industrie et les services et l'exode rurale, sont des facteurs déterminants de ce processus » **Nicholas Stern**

1. Situation générale

L'agriculture joue un rôle central dans le développement économique du Cambodge. Elle est fondamentale pour augmenter les revenus, en particulier des pauvres dans les zones rurales. Elle représentait 29,6 % du PIB en 2005. Compte tenu du fait que 85% de la population vit dans les zones rurales, 60 % de la population vit de l'agriculture et que 75% des chefs de famille des foyers défavorisés sont des agriculteurs, les résultats de ce secteur sont un facteur clef de croissance économique durable, de réduction de la pauvreté et de développement de l'économie rurale.

Le développement de l'agriculture est une composante essentielle de la stratégie du Gouvernement Royal du Cambodge (GRC) pour réduire la pauvreté dans les communautés rurales, garantir la sécurité alimentaire et favoriser une croissance économique équitable et durable. Tandis que la production totale du secteur de l'agriculture, de la pêche et des forêts a augmenté sur la période 1998-2003, la part du PIB du secteur est passée de 43,7% en 1998 à seulement 29,6% en 2005 suite à la croissance rapide du secteur industriel sur la même période.

Toutefois, on peut constater que la croissance du secteur agricole est plus lente que celle de l'industrie et des services. En outre, la croissance économique pendant cette dernière décennie s'est concentrée dans seulement quelques secteurs clés, tels que la confection, le tourisme et la construction. Les échanges, les investissements et le développement du secteur privé ont crée plus d'opportunités pour les zones urbaines que les zones rurales. Ces raisons susmentionnées ont créé une écart considérable entre les villes et les campagnes et même ont déclenché la différenciation au sein de la population rurale. Par exemple, entre 1994 et 2004, le niveau de vie du quintile le plus riche des Cambodgiens a augmenté de 45 %, en comparaison avec 8% pour le quintile le plus pauvre.

Donc on a remarqué une tendance nette à une inégalité croissante entre les riches et les pauvres au Cambodge. En outre, les pauvres dépendent de l'accès aux ressources naturelles et forestières pour subvenir à leurs besoins. La dégradation et la privatisation des ressources naturelles et foncières du Cambodge ont exacerbé les inégalités.

Pour avoir un impact sensible sur la réduction de la pauvreté dans un contexte de forte croissance de la population, le secteur agricole devrait s'accroître de 5 à 6 % par an. En 2005, la croissance du secteur agricole s'élevé seulement à 3,2%. Pourtant, la potentialité de cette croissance agricole par le biais de l'intensification et de l'expansion des

superficies cultivées a été restreinte par la capacité absorptive du marché intérieur, par la qualité médiocre des produits exportés et par l'excès des capacités productives dans la région. Les produits agricoles doivent aussi faire face à la compétition féroce des produits importés et la politique protectionniste des autres pays producteurs.

1.1. Riziculture

L'agriculture est basée essentiellement sur la production de riz qui s'élève à 6 millions de tonnes en 2005 et représente 80 % de l'ensemble de la production agricole et 14 % du produit intérieur brut du Cambodge. 85 % des terres cultivées seraient utilisées pour la riziculture. Les exploitations sont de taille réduite, à cause de l'accroissement de la population. Un foyer possède en moyenne 1,5 ha et une moitié des paysans possèdent un terrain de moins de 0,75 ha. Cela a causé l'exode rural et l'immigration vers les milieux urbains et a rendu la population rurale plus dépendante des activités non agricoles pour la génération des revenus. Selon l'Enquête Socio-économique du Cambodge, les revenus en provenance de l'agriculture représentaient seulement entre 29 et 50 pourcents des revenus des foyers ruraux, ceux de la pêche et des activités forestières – entre 14 et 22 pourcents et les revenus non agricoles – entre 36 et 57 pourcents.

Les récoltes totales, en particulier de riz, ont augmenté de manière constante, créant ces dernières années des excédents exportables. La production de paddy par hectare a augmenté, mais reste toujours en dessous de celle des pays voisins. Plusieurs mesures sont en-cours pour accroître et diversifier la production agricole. ***Le rendement rizicole est passé de 1,79 tonnes/hectare en 1998 à 2,5 tonnes/hectare en 2005***.

L'accroissement de la production rizicole est essentiellement dû à l'introduction de nouvelles variétés à haut rendement et de nouvelles techniques agricoles développées et introduites par l'Institut de Recherche agricole du Cambodge (CARDI) par le biais des services de développement du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche. Il faut cependant noter que les rendements et cycles de culture actuels restent faibles (environ 2 tonnes de riz à l'hectare) comparés à ceux développés sous des écosystèmes similaires dans les pays voisins, qui atteignent des taux de rendement de 5 à 8 tonnes à l'hectare.

En 2005, sur une surface totale de 3 millions d'hectares de terres cultivées, 2,4 millions d'hectares (78%) étaient consacrés à la riziculture, 6% aux autres cultures alimentaires, 4% aux cultures industrielles et 6% aux fruits et autres cultures. Sur 2,4 millions d'hectares consacrés à la riziculture, on estime que les terres irriguées représentent environ 430.000 hectares (environ ***23% des rizières***). En 2005, la production de riz a augmenté de 23%, passant de 4,1 millions de tonnes en 2004 à ***6 millions en 2005, créant un surplus de 1,3 millions de tonnes*** du riz. Le riz représente entre 25 et 30 pourcents des dépenses totales des foyers pauvres. L'accroissement de la productivité des cultivateurs de subsistance aura un impact substantiel sur la réduction de la pauvreté et facilitera le passage à l'agriculture commerciale.

Parmi les autres cultures industrielles et secondaires, les plus importantes sont le maïs, le haricot mung, les légumes, le tabac, le sésame, le soja et le manioc, ainsi que de patates douces, canne à sucre, sésame et arachides. Ces cultures sont situées principalement dans les lieux densément peuplés comme les provinces de Kandal, Kompong Cham et Kompong Speu.

En ce qui concerne la **Sécurité alimentaire et nutrition**, la force du Cambodge réside dans sa capacité à produire jusqu'à un million de tonnes de riz supplémentaires sans recourir à la déforestation, puisque la surface cultivée n'a toujours pas retrouvé sa dimension d'avant la guerre. En outre, augmenter la production de 2 à 3 tonnes par hectare aura des répercussions bénéfiques sur la sécurité alimentaire et l'exportation du Cambodge.

L'exploitation des ressources naturelles constitue une stratégie commune pour les pauvres de compléter les revenus agricoles. La terre et les ressource naturelles jouent un rôle crucial pour les foyers ruraux. L'amélioration du bien-être et la réduction de la vulnérabilité des habitants ruraux dépendent donc du modèle de propriété et de l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Les causes des pertes catastrophiques pour les foyers pauvres sont la pénurie des récoltes en raison des inondations, de la sècheresse où de la peste, de la maladie des membres des foyers et de la haute mortalité du bétail.

1.2. Le système foncier

L'agriculture se distingue des autres secteurs par l'importance majeure du sol en tant que facteur de production. L'existence de terres cultivables définit fondamentalement le type de technique agricole utilisable. En agriculture, la diversité de la qualité des sols, des conditions climatiques et des réserves d'eau conduit à la production de récoltes différentes et à l'emploi de techniques distinctes pour une culture spécifique à l'intérieur même des provinces ou des districts du pays.

Le type de système foncier influe fortement sur l'essor économique. Les règles du jeu essentielles du système foncier exercent une influence majeure sur le bien-être de la famille rurale. Le système foncier a une deuxième retombée importante, puisqu'il influe sur le niveau de stabilité politique existant. Les familles possédant la terre qu'elle cultivent tendent à se considérer comme ayant partie liée à l'ordre politique établi. Les ouvriers agricoles et les fermiers sans terre n'ont aucun lien similaire avec l'ordre établi. L'histoire de nombreuses nations dotées d'une importante population rurale sans terre est jalonnée de révoltes paysannes. Une rébellion de ce type a joué un rôle majeur dans l'accession des Khmer Rouges au pouvoir dans les années 70.

A ce jour, on recense plus de 3.000 cas de conflits fonciers sur l'ensemble du pays. Le nombre des Cambodgiens sans terre représentaient 12 % en 2004. Si la proportion des sans-terre grimpe à 25-30 %, le problème deviendra fatalement politique. Le mécontentement rural est en effet alimenté par d'autres motifs de ressentiment : les inégalités se creusent dramatiquement entre les villes, qui réalisent l'essentiel de la croissance économique, et les campagnes.

La majorité des sans-terre (60 %) appartiennent à des familles qui n'ont jamais été propriétaires. Les 40 % restants détenaient la terre, mais ont perdu, soit par expropriation, soit par vente spontanée. Devenus la deuxième cause de procès au Cambodge, les conflits fonciers constituent 60 % des cas partis devant la Cour suprême.

Les régimes fonciers ont également un impact majeur sur la productivité agricole. L'homme qui possède sa terre sait que l'intensification de ses efforts ou de son savoir-faire élèvera aussi ses revenus. C'est un résultat qui ne survient pas automatiquement quand le sol appartient à quelqu'un d'autre.

Au Cambodge le régime foncier présente les situations suivantes :

- Les exploitations familiales, où les paysans propriétaires indépendants possèdent des superficies dont la mise en valeur est assurée par la main-d'oeuvre familiale.

- L'agriculture de plantation, qui est un système dans lequel une grande superficie sert à la culture d'hévéa pour transformation. La culture est assurée par des ouvriers, qui reçoivent des salaires, et la plantation est gérée par les sociétés d'État. Il existe quand même des plantations familiales d'hévéa.

- Le fermage, qui se réfère à une situation dans laquelle une famille exploite une superficie appartenant à un propriétaire auquel le fermier verse un loyer.

- Le métayage, qui constitue un mode de fermage dans lequel le fermier partage ses récoltes avec le propriétaire.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a mis l'accent sur la mise en place d'une assise légale et réglementaire nécessaire pour définir les règles de bornage, des mécanismes de règlement des litiges, et des registres fonciers.

Pour mettre en œuvre la Loi foncière promulguée en 2001, le Conseil pour la Politique foncière et le gouvernement ont adopté une série de projets de réglementations et quatre sous décrets : la réglementation et le sous décret sur les concessions foncières sociales (mars 2003) ; le sous décret portant modalités d'élaboration de la cartographie cadastrale et du cadastre (mai 2002); le sous décret sur l'enregistrement sporadique au cadastre (mai 2002) ; et le sous décret sur l'organisation et le fonctionnement de la commission du cadastre.

En outre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Construction, avec l'assistance du ministère de l'Intérieur, a préparé des documents de travail sur les procédures et modalités de bonne démarcation des limites des communes rurales/*sangkat*. Un projet pilote a été lancé avant la mise en œuvre à l'échelle du pays et l'impression des plans des communes rurales/*sangkat*.

Comme 90% des agriculteurs n'a pas de titre de propriété, délivrer les certificats de propriété est un moyen efficace de prévenir les litiges fonciers. A ce jour, quelques 293.500 titres de propriété foncière ont été délivrés par le biais des projets pilotes et du projet pour l'administration et l'aménagement du territoire. 280.000 titres ont été délivrés par le biais du cadastrage systématique dans 11 provinces du projet et 13.500 titres ont été délivrés par le biais du cadastrage sporadique pour des parcelles et des appartements.

1.3. Les forêts et la politique sylvicole

La forêt représente un élément très important du patrimoine national du Cambodge. Elle occupe environ 60 % de la superficie du pays ou environ 11 millions hectares, contre 75% au début des années 60. Mais le recul des forêts n'en est pas moins préoccupant. Ce recul était attribuable à l'exploitation commerciale, l'exploitation agricole et aux coupes illégales.

Le Gouvernement royal du Cambodge a introduit depuis le début des années 90 les zones forestières protégées sous forme de parcs nationaux, sanctuaires d'animaux et bassins de captage des eaux protégés. En 2004, les réserves forestières nationales, les parcs nationaux et zones protégées couvrent 3,3 millions d'hectares. Environ 110.000 hectares de forêts sont placés sous la gestion des communautés forestières.

Depuis 1999, le Gouvernement royal n'a octroyé aucune nouvelle concession **forestière**. Cependant, des actions limitées de récupération et autres formes d'exploitation conformes à la législation cambodgienne se sont poursuivis.

L'enjeu principal des ressources naturelles en général, des ressources fauniques et forestières en particulier, porte sur la gestion et leur protection en rapport direct avec les objectifs de développement durable. A cette fin, la stratégie du gouvernement s'articule autour de trois grands axes :

i. *Gestion durable des forêts* pour garantir le contrôle strict et rationnel de l'exploitation des forêts, conformément aux pratiques internationales dans ce domaine ;
ii. *Système de zones protégées* pour protéger la biodiversité et les espèces menacées ;
iii. *Exploitation forestière communautaire* fiable, transparente et gérée au niveau local.

Depuis janvier 1999, le GRC a procédé à une réorientation fondamentale de la politique sylvicole. Les activités illégales ont été réduites, un Service de surveillance du domaine forestier a été créé avec la participation à part entière d'un organisme indépendant de contrôle, la Société Générale de Surveillance (SGS), et l'examen du système de concession a été achevé. Une nouvelle loi forestière a été adoptée en 2002 après une série de consultations nationales avec les parties prenantes. Sur la base des résultats de cet examen, le GRC a pris des mesures pour annuler les concessions forestières. Ces

concessions ont été réduites de 6,4 millions d'hectares en 1999 à 2,4 million d'hectares (huit concessions) en 2004.

Malgré tout, le gouvernement doit faire face aux activités illégales et assurer une gestion saine des domaines retirés du système de concessions. Pour cette raison, il s'est engagé à redoubler d'effort pour améliorer les opérations du Service de surveillance du domaine forestier.

Les mesures sévères prises par le Gouvernement contre la déforestation illégale couvrent l'ensemble des modalités d'application de la loi, la prévention, la détection et la répression. En juin 2004, le Gouvernement royal a pris l'arrêté Nº 01BB pour la prévention, la répression et l'abolition de la déforestation et de l'empiètement et a mis en place un Comité national appuyé de sous-comités au niveau provincial pour assurer la mise en œuvre de cet arrêté. Le gouvernement royal du Cambodge continue de combattre avec zèle les exploitations illégales.

Le système des concessions forestières et des concessions individuelles a été entièrement restructurés pour les rendre plus responsables envers les populations et plus soucieuses de l'intérêt public. Le Gouvernement royal poursuit la mise en œuvre de sa réforme de la gestion forestière, y compris l'aboutissement des contrats révisés avec les concessionnaires toujours en lice et la mise en place de mesures pour renforcer les consultations avec les communautés locales et éviter les conflits et les impacts négatifs sur l'environnement. Le Gouvernement continuera de rehausser le niveau technique des concessionnaires et des agences gouvernementales impliquées dans la gestion des concessions forestières.

En terme de législation, le gouvernement royal a élaboré des mécanismes de contrôle supplémentaires et les directives nécessaires à la mise en application de la Loi sur les forêts de 2002. Le sous-décret sur l'exploitation communautaire des forêts promulgué en décembre 2003 place les biens forestiers sous la direction des communautés locales dans le cadre de plans de gestion conjoints et d'accords de partage des bénéfices. Le sous décret est le fruit de six années de travaux et de consultations avec de nombreux acteurs et experts et complémente d'autres mesures telles que le sous décret sur les concessions foncières sociales, pour une meilleure gestion et une plus grande productivité des ressources naturelles.

Le Gouvernement royal travaille en partenariat avec divers donateurs et organisations non gouvernementales pour piloter des initiatives communautaires dans plusieurs régions du pays. Près de 110.000 hectares ont été mis en valeur dans le cadre d'accords d'exploitation communautaire des forêts. Le GRC poursuivra ces partenariats dans le cadre du nouveau sous décret.

La décision du GRC de développer l'exploitation communautaire des forêts et de mettre en place des pêcheries communautaires en a facilité l'accès pour les plus démunis et a eu des répercussions bénéfiques sur les populations rurales.

1.4. Hévéaculture

L'hévéa est depuis longtemps pour le Cambodge une culture commerciale essentielle et une source potentielle de revenus à l'exportation. L'Etat contrôle production et commercialisation à travers ses sociétés. En outre, comme cette culture nécessite une main d'œuvre abondante, le caoutchouc peut contribuer à la réduction de la pauvreté en créant des emplois dans les zones rurales.

À présent, les plantations couvraient 45.000 ha, dont environ 22.085 ha saignés, donnant une production de 20.382 tonnes. De nouvelle plantation a été reprise et environ 17.000 ha ont été replantés, donc plus de 7.000 ha sont des plantations familiales. Les surfaces plantées en hévéas s'accroissent constamment du fait du développement des plantations familiales. Les plantations d'Etat ont aussi entrepris des programmes de renouvellement des parcelles âgées avec des plants hauts producteurs.

Le développement de l'hévéaculture familiale est l'un des objectifs du Gouvernement royal du Cambodge. Ceci suppose la formation technique préalable des futurs petits planteurs et un soutien financier. Le projet sur le développement de l'hévéaculture familiale est financé par l'AFD.

1.5. La pêche

La pêche contribue environ 10% au PIB agricole et constitue un des produits d'export du Cambodge. A la fin des années 60, la production commerciale était en moyenne de 120.000 tonnes pour la pêche en eau douce, 40.000 tonnes pour la pêche en mer et 5.800 tonnes pour l'aquaculture d'eau douce. En 2005, les prises commerciales en eau douce sont remontées à environ 324.000 tonnes, les prises en mer à 60.000 tonnes et la production de l'aquaculture à 26.000 tonnes. Cela témoigne la surexploitation des ressources halieutique du Cambodge.

A travers le produit des accords de pêche et par sa forte contribution à l'accroissement des exportations et à la création d'emplois, notamment en faveur des populations les plus touchées par la pauvreté, la pêche joue un rôle important dans l'économie et au sein de la société. Elle procure une activité rémunératrice à près de 17% de la population active, soit environ 1,3 millions personnes. La pêche maritime et ses activités connexes jouent un rôle important dans le processus de création de richesse.

Le lac Tonlé Sap est une ressource naturelle unique. Outre son rôle hydrologique, il constitue, avec la forêt inondée qui le borde, le pilier de la productivité de la pêche en eau douce. Sa superficie est de 3.000 kilomètres carrés en saison sèche et de 15.000 kilomètres carrés en saison de hautes eaux. Il assure environ 60 % de la production de la pêche commerciale continentale. Le lac est riche en éléments nutritifs et les poissons y sont souvent beaucoup plus gros que ceux qui sont élevés dans des rivières. Toutefois, une menace écologique plane sur le Tonlé Sap. Le taux de sédimentation est très élevé, dû au déboisement de la forêt lacustre et du dépôt de sédiments provenant du Mékong.

Le Gouvernement royal a introduit des réformes très poussées en vue de distribuer aux pauvres pêcheurs des lots de pêche. Jusqu'à 2002 le gouvernement a distribué 495,000 ha aux communautés locales. Le défi sera la gestion durable des lots de pêche.

Le Gouvernement portera son action sur l'amélioration durable des moyens d'existence des communautés de pêche par la promotion d'initiatives locales et régionales dans le secteur de la pêche qui soient respectueuses de l'équilibre du milieu naturel.

Les actions prioritaires ont porté sur l'appui aux communautés pour l'amélioration de la gestion des pêcheries et sur la lutte contre la pêche illégale. Suite à la réforme des lots de pêche à la fin de l'année 2000, le nombre de lots de pêche a diminué, d'environ 235 lots couvrant une surface de presque un million d'hectares à 164 lots répartis sur environ 420.000 ha. La diminution des lots de pêche a également permis de réduire les conflits avec les communautés agricoles vivant à la lisière ou à proximité des lots de pêche.

La seconde phase de la réforme des lots de pêche est en cours dans plusieurs provinces. Plus de 56% des enveloppes des lots de pêche ont été octroyés aux communautés locales pour favoriser la mise en place de systèmes de gestion communautaire. Le décret royal sur la création des pêcheries communautaires et le sous décret sur la gestion des pêcheries communautaires ont été adoptés par le gouvernement. 360 lots de pêche communautaires ont déjà été établis sur l'ensemble du pays, avec l'appui des partenaires pour le développement. La loi sur les pêcheries a été soumise au Conseil des Ministres et sera présentée au Parlement.

Cependant, comme l'agriculture, le secteur de la pêche est confronté à des contraintes majeures qui peuvent être résumées comme suit: (i) l'exiguïté des zones de pêche face à l'importance des activités et la raréfaction de la ressource, ce qui accentue la pression et exacerbe les conflits; (ii) l'insuffisance des infrastructures de base dans les centres de pêche (aires de débarquement, moyens de conservation et de transport des produits, …); (iii) l'insuffisance de la formation et la faiblesse organisationnelle des acteurs des différentes filières; et (iv) la faiblesse de la valeur ajoutée et de la productivité.

1.6. L'élevage

L'élevage est l'une des principales productions primaires du Cambodge et représente 5 % du PIB. On peut constater une importante augmentation du cheptel au cours des années récentes.

La reconstitution du cheptel bovin (bœufs et buffles) est attribuable à la restauration de la paix dans tous les coins du Cambodge. Le nombre des bœufs s'est accru à 3,2 millions en 2005 et celui des buffles à 0,6 millions.

Le cheptel porcin marque depuis un certain nombre d'années une progression très nette en quantité. Le nombre de porcs en 2005 est porté à 2,7 millions. Le nombre de volailles est estimé à 15 millions. L'élevage porcin et de volailles est en général familial. Cependant, quelques sociétés privées ont commencés à démarrer de grandes entreprises d'embouche

de bétail, des porcs et des volailles. Mais la plupart des animaux - des vaches, des buffles, des porcs et des volailles - sont élevés par les petits paysans qui pratiquent l'agriculture de subsistance.

Toutefois, le secteur fait face à un certain nombre d'obstacles qui sont pour la plupart structurels. Les plus importants sont d'ordre : (i) technique, avec notamment la persistance de certaines maladies enzootiques, une insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels (les sous produits agricoles et l'aliment de bétail du fait de leur coût élevé ne peuvent constituer une alternative au pâturage) et (ii) financier, du fait de la faiblesse des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage.

1.7. Micro crédit

Institutions de micro crédit ont accordé des prêts à environ 420.000 ménages ruraux ou 23% du total des ménages vivant dans les zones rurales. Le montant total des prêts est estimé à environ 40 millions de dollars. On estime qu'un montant additionnel de crédit variant entre 10 à 15 millions de dollars a été fourni par des amis, parents et prêteurs individuels (money lenders). Le portefeuille total de crédit rural de ces institutions durant les dix dernières années s'est accru de 100.000 dollars à 40 millions de dollars, et de 4.000 à 420.000 bénéficiaires. Cependant, on estime qu'il reste encore un besoin important de crédit rural de l'ordre de 60 à 90 millions de dollars qu'il y'aurait lieu de couvrir pour répondre aux nombreuses demandes accumulées à travers le pays.

La Banque pour le Développement Rurale (BDR) joue un rôle indispensable dans le financement et le refinancement ; elle offre par ailleurs une assistance technique aux institutions de micro crédit qui, elles, sont en mesure d'offrir des services financiers. La BDR a pour mission d'améliorer l'économie de l'agriculture, l'économie rurale et l'économie en général, participant ainsi au soulagement de la pauvreté. Elle a joué un rôle important dans la mobilisation de ressources financières domestiques et extérieures en vue de répondre aux besoins en micro crédit rural. La BDR a été créée avec un capital de 5 millions de dollars versé par le GRC dont 1 million d'Euros accordé par l'Agence Française de Développement à titre de capital libéré. La BDR a approuvé jusqu'à décembre 2006 un volume global de crédit rural de l'ordre de 12 millions de dollars, à travers les opérateurs de micro finance, les ONG et les communautés de développement agricole, au profit de 42.000 ménages ruraux.

1.8. Performance du secteur agricole et rural

La pauvreté plonge profondément ses racines dans le milieu rural. Malgré une urbanisation rapide, plus de 85% des pauvres se trouvent dans les zones rurales. Jusqu'à 35% des populations vivent dans la pauvreté. Les pauvres ont moins accès aux ressources alimentaires, à l'eau, aux soins de santé primaires et à l'éducation. Pour les populations rurales, la progression du niveau de vie et la réduction de la pauvreté passent par le développement de l'agriculture.

L'expérience acquise montre que certains des obstacles au développement agricole et rural les plus importants doivent être examinés à un niveau national:

- **Premièrement**, des taux de croissance démographique supérieure à 2 pour cent par an exercent une forte pression sur les systèmes agricoles et contribuent au morcellement des superficies agricoles;

- **Deuxièmement,** les faibles infrastructures de base nécessaires pour la fourniture des services sociaux - c'est-à-dire l'éducation et la santé - en milieu rural limite la somme des connaissances dont disposent les populations rurales pour relever les défis auxquels sont confrontées;

- **Troisièmement,** l'absence de bons réseaux routiers dans les milieux ruraux, associée aux difficultés liées à la prestation faible des services publics de base - électricité, eau, communications - aux communautés rurales et aux installations agro-industrielles, constitue un obstacle à l'instauration de relations commerciales durables entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs des denrées et produits agricoles.

En outre, le développement du secteur agricole reste entravé par les facteurs suivants :

- la faible fertilité des sols ;
- l'insécurité foncière ;
- une forte vulnérabilité aux risques climatiques et la mauvaise maîtrise de l'eau ;
- l'accès difficile au crédit ;
- l'accès difficile au conseil technique ;
- le manque de structuration des filières de production ;
- la multiplicité des institutions publiques intervenant dans le secteur rural ;
- la faible efficience des institutions ne permettent pas d'apporter des réponses aux producteurs ;
- des organisations insuffisamment structurées de paysans pour défendre leurs intérêts ;
- une infrastructure inadaptée en termes d'infrastructures de transport et d'irrigation ;
- l'absence de facteurs de production agricole ;
- une commercialisation inefficace et un appui institutionnel inconsistant.

Pour parvenir à une transformation véritable de l'agriculture, le Cambodge doit passer d'une agriculture axée sur la subsistance, généralement marquée par des difficultés d'accès aux marchés et une faible interaction avec l'agro-alimentaire, à une agriculture à vocation plus commerciale, caractérisée par une meilleur accès aux marchés et de fortes interactions avec l'agro-industrie. Cette transformation exige un recours accru au marché des intrants et des produits ainsi qu'une plus grande intégration de l'agriculture avec les autres secteurs de l'économie nationale et internationale. Durant ce processus de transformation, la source de croissance sera l'utilisation de plus en plus intensive de la technologie, l'amélioration des méthodes de gestion et du cadre institutionnel.

2. Politique agricole

La vision du Gouvernement royal du Cambodge en matière de développement agricole et rural consiste à assumer un rôle de catalyseur de premier plan, au cours de la prochaine décennie, en appuyant les mutations technologiques, institutionnelles et de politiques qui déclencheront une transformation durable des économies rurales, en outillant les populations rurales afin d'améliorer leur productivité et leurs revenus réels de manière équitable et écologiquement viable. Le "développement à visage humain" est le thème central de la politique du Gouvernement.

L'augmentation de la production agricole et l'accroissement de sa productivité sont des moyens d'améliorer le bien-être de nos concitoyens. La problématique susmentionnée montre que la politique de relèvement du bien-être des foyers ruraux requiert une approche globale et complexe, incluant : (i) un cadre politique et règlementaire visant à élargir l'accès à et améliorer la gestion des ressource clés, tels que la terre, la forêt, la pêche et l'eau ; (ii) un stratégie cohérente en matière du développement agricole et rural ; et (iii) des opportunités pour l'emploi non agricole.

Le deuxième plan socio-économique présente ainsi les orientations du secteur. Le Gouvernement Royal du Cambodge a rigoureusement hiérarchisé ses interventions afin de résoudre les contraintes les plus pressantes, en évitant d'intervenir sur tous les fronts. Les axes de travail sont résumés ainsi : (i) améliorer le fonctionnement des marchés au profit des pauvres; (ii) réorienter les ressources pour un meilleur accès à l'éducation, la formation, la recherche et la vulgarisation; (iii) créer un cadre favorable au développement des systèmes de financement en milieu rural; (iv) assurer la sécurisation foncière; (v) améliorer la gestion des ressources forestières et halieutiques; (vi) développer les capacités de gestion de l'eau tant au niveau technique (développement des réseaux) qu'au niveau du mode de gestion (promotion des associations d'usagers); et (vii) financer les infrastructures de base en milieu rural.

Pour concrétiser la stratégie d'intervention, le Groupe de Travail Technique sur l'Agriculture et l'Eau a élaboré une ***Stratégie sur l'Agriculture et l'Eau***, [1]qui a pour objectif la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la promotion de la croissance économique par le biais de l'accroissement de la productivité et la diversification agricole et l'amélioration du développement et de la gestion des ressources en eau. Cette stratégie a été élaborée sur la base de l'analyse SWOT comme ce qui suit :

[1] Gouvernement Royal du Cambodge. *"Agriculture and Water Strategy, 2006-2010", 9 January 2007*

Forces	**Faiblesses**
1. La terre est disponible ; 2. Les ressources en eau sont disponibles ; 3. La main-d'oeuvre abondante à coût bas est disponible dans les zones rurales ; 4. Le MAFP et le MREM disposent d'une potentialité en ressources humaines ; 5. Les cadres politique et stratégique se sont développés pour le MAFP et le MREM ; 6. Toutes les parties prenantes ont pris l'engagement et ont reconnu l'importance du secteur (gouvernement, les bailleurs, les ONGs et les paysans) ; 7. Les écosystèmes agricoles divers sont disponibles, consistant en plusieurs types de terre ; 8. L'accent a été mis sur le renforcement du pouvoir et l'engagement de la communauté par l'intermédiaire de, *inter alia*, des Conseils communaux ; 9. Les activités agro-industrielles sont en train de se développer.	1. Les capacités institutionnelles, la gestion et la mise en oeuvre des projets par le MAFP et le MREM sont faibles ; 2. Les ressources en eau sont très variables en temps et en espace, et la technologie de la gestion de l'eau est sous-développée ; 3. La capacité d'investissement ou l'intérêt d'investir dans le secteur agricole est médiocre ; 4. Le transfert de technologie est faible, la connaissance, l'accès à la technologie et l'expertise des paysans et des agents de vulgarisation sont faible ; 5. La fertilité du sol est pauvre dans beaucoup d'endroits ; 6. La faiblesse socio culturelle, incluant le manque de solidarité au niveau communautaire, la vulnérabilité des paysans aux problèmes sans terre et le caractère culturel de l'agriculture de subsistance ; 7. L'asymétrie de l'information des parties prenantes ; 8. La productivité de la main-d'oeuvre agricole, de la terre et de l'utilisation de l'eau est médiocre (l'utilisation des ressources est inefficiente) ; 9. L'accès aux marchés est limité ; 10. Le cadre légal dans le domaine de l'agriculture et des ressources en eau est insuffisant.
Opportunités	**Menaces**
1. Amélioration de la gouvernance, incluant l'engagement pris par le gouvernement et la stabilité politique ; 2. Le développement du marché et l'intégration au sein de l'économie régionale et mondiale ; 3. Le soutien ferme de la part des partenaires au développement aux investissements dans l'agriculture et l'eau ; 4. La science et la nouvelle technologie ; 5. Pleine utilisation des ressources naturelles (la terre et l'eau) que sont encore sous-exploitées ou non pas encore exploitées ; 6. Les fonds d'investissement sont disponibles, incluant les incitations, les fonds privés et le micro crédit ; 7. La politique de décentralisation et de déconcentration.	1. Le changement qui s'opère sur le marché, y compris les marchés internationaux hautement compétitifs ; 2. Les coûts élevés du pétrole et du gaz ; 3. Les circonstances politiques, incluant les demandes des fonds du gouvernement pour les autres secteurs; 4. Les circonstances légales, incluant la faille d'appliquer les lois sur la terre, l'eau et les forêts etc. ; 5. Les désastres naturels ; 6. La dégradation de l'environnement ; 7. La faille de mettre en oeuvre les réformes de gouvernance, légale et les autres réformes ; 8. Les changements social et politique, notamment le conflit social pour avoir l'accès à l'eau et à la terre, la migration de main-d'oeuvre ; 9. Le déclin du soutien des partenaires au développement aux secteurs de l'agriculture et de l'eau.

Source : Gouvernement Royal du Cambodge. "*Agriculture and Water Strategy, 2006-2010", 9 January 2007, p. 6.*

Il existe deux types d'exploitation agricole : la ferme familiale et les grandes plantations. Vue sous l'angle de son caractère incitatif et de sa gestion, l'exploitation familiale apparaît comme le système idéal. Même dans les petites fermes, l'utilisation des petits tracteurs s'avère aussi rentable que dans les grandes plantations agricoles. L'exploitation

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

familiale représente environs 60-70 pourcents de main-d'oeuvre agricole. Cela est crucial pour maintenir la stabilité politique, sociale et économique du Cambodge. Il s'avère que l'exploitation familiale est très compétitive dans la production des produits agricoles organiques.

L'exploitation familiale est propice pour la production des produits agricoles traditionnels, tels que le riz, le maïs, le sésame etc., et surtout pour la consommation intérieure. Les fermes familiales pourraient être efficient sous les conditions suivantes : (i) l'utilisation de la technologie, l'accès au marché et la capacité des communautés locales ; (ii) le réseau des échanges local est efficace ; (iii) l'existence des infrastructures, la recherche et la vulgarisation agricole.[2]

D'après Hayami, les grandes exploitations mécanisées et les plantations sont propices pour la production des produits agricoles exportés, tels que le hévéa, l'huile de palme, le thé et la banane, qui requiert un système de gestion, de package et de transformation. Les avantages des grandes plantations consistent en création des routes, des ponts et des ports pour écouler ces produits sur les marchés internationaux. Toutefois, les petites fermes familiales pourraient aussi s'organiser dans un système contractuel (contract farming) afin de créer une masse critique pour promouvoir l'exportation des produits agricoles.

Néanmoins, la création de grandes exploitations mécanisées et des plantations à la place des petites fermes individuelles risque d'aggraver le lot de la majorité de la population, incluant l'accroissement de la proportion des paysans sans terre, la spoliation des terres des pauvres et des montagnards, l'incitation à la vente des terrains et le déclenchement des tourbillons politique et sociale. De plus, la construction de nouvelles routes incite les riches à acheter les terrains dans les régions autrefois reculées, exacerbant les tensions sociales existantes.

Pour la mise en valeur du secteur agricole, l'accent sera mis sur les actions suivantes : diversification et modernisation de l'agriculture ; promotion de l'agro-industrie; renforcement des services technique et commercial; sécurisation foncière et la réforme de l'administration foncière; réforme de la gestion des ressources en eau; augmentation et la diversification des revenus ruraux ; réduction de la vulnérabilité des activités agricoles ; accès aux marchés dans le cadre d'une régionalisation des échanges; réforme de la gestion forestière; promotion de l'hévéaculture; relance de la pêche; création des conditions d'une croissance forte et durable du sous-secteur d'élevage; développement des capacités institutionnelles; renforcement du rôle des organisations paysannes ; promotion du développement rural intégré et du désenclavement des zones rurales ; développement des systèmes de financement en milieu rural; appui au développement du secteur privé et à l'emploi rural non agricole ; et pérennité des projets financés par les bailleurs de fonds.

[2] Hayami. "*La structure agraire dans le contexte de la mondialisation: le concept pour la réforme agraire au Cambodge*". Proceedings of the National Forum on Cambodia's Agrarian Structure in the Context of Trade Integration. SNEC, June 2005.

2.1. Diversification et modernisation de l'agriculture

La modernisation de l'agriculture peut s'effectuer de deux manières. La première voie est technique : on peut combiner des intrants et des techniques spécifiques pour augmenter la production agricole. La modernisation technique porte sur des questions comme le rôle de l'engrais chimique et les rapports entre l'incidence de l'engrais et la disponibilité de variétés de plantes améliorées et de réserves d'eau appropriées.

La seconde stratégie de modernisation porte sur la mobilisation des intrants et des techniques agricoles, notamment la mobilisation d'une main-d'oeuvre pour des travaux publics ruraux.

L'écart entre les deux stratégies tient à l'emploi de techniques fondamentalement différentes, appelées programme mécanique et programme biologique. Le programme mécanique se rapporte à l'utilisation de tracteurs, de moissonneuses-batteuses et d'autres types de machines afin de remplacer la main-d'oeuvre. Le programme biologique concerne l'élévation des rendements au moyen de variétés de plantes améliorées – les nouvelles variétés de riz IR mises au point à l'Institut international de Recherche sur le Riz (IRRI), en combinaison avec des engrais et des pesticides. Mais ces nouvelles variétés n'assurent des rendements accrus qu'en association avec des apports d'eau adéquats, faits au moment opportun, et des quantités accrues d'engrais chimiques.

Un certain nombre de mesures d'intensification, d'expansion et de modernisation seront nécessaires :

- ***L'expansion des terres agricoles*** – L'analyse des écosystèmes agricoles, l'amélioration de la planification, la classification et l'inventaire de l'utilisation des terres agricoles et le zoning des terres cultivables permettraient aux cultivateurs d'accroître la superficie agricole du pays et d'investir davantage dans l'agriculture ;

- ***La diversification de l'agriculture*** – La première priorité du gouvernement royal est de diversifier les cultures pour permettre au secteur agricole de devenir le moteur de la croissance économique et des efforts en faveur d'une réduction de la pauvreté. En vue de parvenir à des résultats tangibles, le Gouvernement s'attache à engager les actions spécifiques suivantes: (i) orienter les investissements publics et encourager les investissements privés en direction du secteur agricole pour augmenter la production agricole tout en veillant à rehausser la qualité des produits agricoles cambodgiens au niveau des normes internationales ; (ii) développer les zones frontalières ou reculées pour lutter contre l'exode rural ; (iii) aménager les centres provinciaux déjà dotés d'infrastructures fiables, pour promouvoir l'économie locale et fournir un moyen de subsistance aux populations des provinces ;

- ***L'amélioration de la productivité agricole*** – la productivité du riz peut être améliorée par le perfectionnement de la qualité des semences, l'utilisation des

engrais, le combat contre les maladies, la performance du système d'irrigation, le renforcement de la technologie après récolte et l'introduction des pratiques innovatrices, tels que le Système de l'Intensification du Riz et la Gestion Intégrée des Cultures Agricoles. La vulgarisation est d'une importance cruciale en vue de la promotion de l'intensification de la production du riz. Il est aussi important d'accroître la performance de la société de production de semences de riz, mise en place par le GRC en collaboration avec l'AusAID, le fruit du ***projet AQUIP*** ;

- ***La mise en place d'une stratégie de production du riz*** – L'accent sera mis sur une stratégie à deux fourchettes: l'utilisation de semences à haut rendement pour la production du riz de bonne qualité (l'approche thaïlandaise) et de semences à haut rendement, mais pour la production du riz de qualité médiocre (l'approche vietnamienne), prenant en compte la topologie du Cambodge ;

- ***L'encouragement à la production des plantes à base de la production des biocarburants*** – Les biocarburants représentent un élément de réponse à l'augmentation du coût des carburants et à la baisse des réserves pétrolières. On différencie trois grandes classes de biocarburants : (i) les biocarburants issus des plantes oléagineuses (contenant de l'huile) comme les huiles du palmier; (ii) les biocarburants obtenus à partir d'alcool produit avec des plantes contenant du sucre (canne à sucre); et (iii) les biocarburants produits par fermentation sans oxygène de toute matière organique (déchets alimentaire, déchets végétaux, culture…) : ce biogaz (méthane) peut s'utiliser directement une fois purifié, comme le gaz naturel véhicule (GNV) ;

- ***L'utilisation de nouvelles technologies*** pour la modernisation des exploitations agricoles et l'intensification des productions végétales et animales ;

- ***L'amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants*** - L'utilisation accrue de variétés à haut rendement et d'autres variétés améliorées s'est accompagnée d'un accroissement rapide de l'utilisation d'engrais chimiques. Même si les engrais chimiques sont à la portée de paysans, les principaux obstacles à leur emploi accru ont été l'insuffisance des approvisionnements et le prix de vente ;

- ***La promotion et l'extension de l'accès aux équipements agricoles*** et facteurs de production ;

- ***La formation, la fourniture des conseils agricoles et le renforcement des institutions rurales*** – les institutions rurales essentielles sont celles qui s'attachent à accélérer le transfert des nouvelles technologies aux agriculteurs ;

- ***La promotion de l'éducation des paysans*** – L'efficacité du vulgarisateur se fonde sur le contact et la confiance. L'éducation rurale contribue à développer les canaux de communication. Si les agriculteurs savent lire, le contact peut se faire par écrit comme par oral. La confiance est indispensable. La plupart du temps, les

agriculteurs apprennent par leurs voisins. Pour cette raison il faut promouvoir la connaissance, l'information et la technologie (cit) sur les pratiques agronomiques, la gestion de l'eau et d'irrigation et la commercialisation des produits agricoles afin de les transférer aux paysans;

2.2. Promotion de l'agro-industrie

L'agro-industrie est parfois appelée industrie entre les industries primaires et secondaires, qui convertit les produits agricoles et de la pêche en produits ou semi-produits industriels. L'introduction de l'agro-industrie augmentera la valeur des produits de l'agriculture et de la pêche, du fait que les produits transformés ont plus de valeur que les produits bruts. Les activités agro-industrielles permettraient aux paysans de sortir de l'agriculture de subsistance et encourageraient la commercialisation agricole.

- ***La promotion de l'industrie de transformation*** – Le Cambodge dispose de la potentialité pour la transformation des produits agricoles, notamment la transformation des fruits tropicaux, des fruits de la mer, comme les poissons, les crevettes, les mollusques et les coquillages afin d'accroître la valeur ajoutée ;

- ***L'expansion des activités agro-industrielles du secteur privé*** pour la fourniture d'intrants et de services agricoles aux communautés rurales, ainsi que des entreprises agro-industrielles de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;

- ***L'établissement de liens entre les entreprises privées et les ménages ruraux*** grâce à l'***agriculture sous contrat*** et aux plantations villageoises ;

- ***La fourniture de l'information et des prévisions sur les conditions des marchés intérieurs et extérieurs ;***

2.3. Renforcement des services technique et commercial

Les services de vulgarisation assurent la liaison essentielle entre les instituts de recherche ou les fermes expérimentales et la population rurale appelée à adopté ce que les instituts élaborent. Toutefois, les services de vulgarisation restent négligeables, car seulement 1% des cultivateurs ont l'accès à ces services.

- ***Le renforcement des services de vulgarisation*** – cela permettrait aux paysans de réduire l'écart technologique existante dans la production, les services après récolte et la transformation des produits agricoles, en privilégiant tous les modèles de prestation, incluant le transfert de technologie entre cultivateurs et une combinaison de l'octroi de crédit et de vulgarisation ;

- ***L'appui techniques aux associations de cultivateurs*** – il faut encourage l'échange entre les cultivateurs et leurs associations afin de partager les meilleurs pratiques ;

- ***Le renforcement de la capacité de recherche de l'Institut de Recherche et du Développement Agricole du Cambodge (CARDI)*** – Au cours de cette dernière décennie, le Gouvernement et l'AusAID on accordé plus d'importance à l'expansion de la capacité du système national de recherche agricole à travers l'Institut cambodgien pour la Recherche et le Développement agricole (CARDI).

2.4. Sécurisation foncière et la réforme de l'administration foncière

Le problème du foncier est à l'origine de nombreux conflits sociaux dans divers pays en développement, y compris le Cambodge. Les tensions politiques et la complexité des questions liées à la terre pourraient engendrer un trouble social, donc mettre en péril la réalisation des réformes entreprises par le Gouvernement. Pourtant, des pays de plus en plus nombreux réussissent à régler le problème du foncier. Les approches peuvent varier d'un pays à un autre, mais il est indispensable de garantir le droit de propriété aux pauvres, de faciliter les transactions foncières et de se pencher sur les politiques foncières de manière à ce qu'elle profitent à tous.

Au Cambodge, avec la croissance de la population, le développement des infrastructures routières et la hausse des prix des terrains, les pressions sur les terres disponibles deviennent de plus en plus fortes, exacerbant la compétition pour cette ressource naturelle et les conflits fonciers.

Afin de favoriser le développement foncier et les investissements productifs, les mesures suivantes seront prises :

- ***Le renforcement du cadre juridique***, au niveau des communautés rurales, qui incite réellement à la bonne conservation et à la bonne utilisation des ressources naturelles ;

- ***Le renforcement de la sécurité de la propriété*** - élargir l'étendue du programme du bornage systématique des lots de terrain et de délivrance de certificats de propriété aux communautés et aux particuliers et préciser la délimitation des communautés rurales afin d'éviter les conflits ou litiges éventuels, en dotant les services du cadastre de moyens suffisants pour accomplir cette mission ;

- ***Le renforcement du mécanisme de règlement des litiges fonciers*** – en raison de capacités limitées des tribunaux, le Gouvernement a mis en place l'Autorité pour le Règlement des Litiges Fonciers qui est chargée de régler les litiges fonciers avant de traduire les cas en justice ;

- ***La classification foncière afin d'encourager l'utilisation efficace des ressources foncières*** – Environ 20 pourcents des terrains au Cambodge ont été classés comme terrains du domaine privé de l'Etat. Toutefois, d'énormes quantités de terrains non utilisés et sous le contrôle de l'État pourraient être déclassés dans le

domaine privé de l'Etat. En outre, une portion substantielle du domaine public de l'État a été déjà défrichée pour l'exploitation agricole.

- ***La rationalisation de concessions foncières économiques*** – La loi foncière limite la taille de concessions foncières à 10.000 ha. Néanmoins, une moitié de la superficie des concessions existantes, qui se s'élèvent à plus de 400.000 ha, dépassent cette limite. De plus, des concessions économiques ont été accordées sur le domaine forestier de l'État. Ces concessions n'apportent pas de revenu à l'État.

- ***L'octroi des terres aux paysans sans terre pour favoriser le développement socioéconomique, en mettant en oeuvre le sous décret sur les concessions foncières sociales*** - ces mesures visent à régler le problème des cultivateurs sans terre afin de rendre les terrains non utilisés plus productifs.

- ***La promotion du développement foncier et des investissements productifs*** – l'utilisation des ressources foncières devra favoriser le développement de l'économie locale. Pour assurer le développement durable, les investissements productifs dans les infrastructures locales (construction de routes, de barrages et canaux d'irrigation, d'écoles et d'hôpitaux) devraient accompagner l'octroi de terres aux paysans ;

- ***Le développement des ressources humaines*** – les compétences des professionnels de l'administration foncière doivent être renforcées dans les domaines technique, juridique, de gestion et de direction.

- ***La meilleure gestion des ressources naturelles*** centrée sur des régimes fonciers novateurs assurant à long terme aux ménages ruraux les incitations requises pour une gestion durable des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles;

2.5. Réforme de la gestion des ressources en eau

La performance de l'agriculture dépend pour une bonne part du niveau pluviométrique. Donc la promotion de l'hydraulique rurale constitue une des clés de la politique de croissance. Celle-ci est basée sur le développement de programmes d'irrigation, la promotion des communautés d'hydraulique villageoises.

L'eau constitue un élément stratégique du programme de modernisation agricole. Les variétés de plantes améliorées consommant une part accrue d'engrais chimiques n'entraînent une élévation spectaculaire des rendements que lorsque l'apport en eau est suffisant et intervient en temps voulu. Pour cette raison, la gestion des ressources en eau, l'irrigation, la gestion des inondations, l'adduction en eau potable et l'amélioration des conditions sanitaires constituent une des clés du développement rural au Cambodge.

Le planning et la gestion des ressources en eau au niveau des bassins de rivières est une importance cruciale pour assurer l'utilisation durable des ressources en eau et foncières

dans l'intérêt de la population locale en engageant les administrations centrales et locales, les usagers de l'eau et tous les parties prenantes.

Le bassin de la rivière est considéré comme une unité propice à la gestion de l'eau dans le contexte de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Comme la gestion des bassins de rivières nécessite une coordination et une administration fiable, elle requiert des infrastructures coûteuses, tel que le système des barrages hydro électriques, la gestion des usagers de l'eau etc.[3] La stratégie d'irrigation basée sur l'approche des bassins de rivières peut être définie comme, « *l'utilisation efficace des ressources de terres et en eau pour la production agricole au niveau des bassins du point de vue technique, économique et environnementale* ».

Les priorités du Gouvernement royal sont : (i) l'aménagement et l'expansion des terres irriguées ; (ii) la gestion efficace des ressources en eau, par une plus grande efficacité des systèmes d'irrigation existants ; (iii) le développement et la mise en valeur d'une utilisation plus efficace de l'eau auprès des usagers des communautés agricoles ; (iv) la réduction de la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles et à leur dépendance des conditions climatiques.

Le Gouvernement prendra les mesures suivantes pour garantir l'approvisionnement durable en eau, en quantité suffisante pour l'agriculture :

- ***Le développement d'une approche intégrée du développement et de la gestion des ressources en eau et de l'agriculture***, qui prend en compte toutes les sources d'eau, et la relation entre les ressources en eau, la production agricole, l'utilisation et la gestion des terres et l'environnement et le recours à des technologies appropriées de gestion de l'eau, particulièrement adaptées aux zones agricoles à faible pluviométrie. Pour conserver le niveau des ressources aquifères, la priorité sera donnée au développement des bassins de rivières. Le GRC a adopté les approches de Gestion Intégrée de Ressources en Eau, la Gestion des Bassins de Rivières et de distribution des ressources en eau afin de prévenir la dégradation écologique et la contamination des rivières et des lacs par des produits chimiques agricoles et les autres contaminants ;

- ***L'élaboration du plan de développement à court, moyen, et long termes pour la gestion des bassins de rivières***, en tenant compte des changements dans le système hydrologique, en particulier le débit des rivières et les niveaux aquifères, pour garantir une utilisation efficace et durable des ressources en eau. Ce plan portera en particulier sur la gestion intégrée du Mékong, du lac Tonlé Sap, leurs tributaires, biodiversité et écosystèmes afin d'établir une base de données sur les ressources en eau, sa demande et son utilisation. Ce plan contient aussi l'inventaire et l'analyse des terres agricoles et des ressources en eau afin d'identifier les zones de spécialisation agricole. Cela permettrait d'étendre la zone de couverture des systèmes d'irrigation et/ou d'écoulement pérennes, en particulier dans les zones fortement touchées par la pauvreté ;

[3] *Agriculture and Water Strategy, p. 13*

- ***L'expansion des systèmes d'irrigation***, afin de diminuer l'emprise des caprices météorologiques sur les cultures en faisant construire des barrages, des canaux principaux et creuser des canaux d'alimentation vers les champs. Cette mesure prévoit la réhabilitation et la reconstruction des réseaux d'irrigation existants pour répondre aux besoins urgents en eau du secteur agricole ;

- ***L'agrandissement des installations de surface de stockage de l'eau***, telles que réservoirs et étangs, canaux et systèmes d'écoulement, pour garantir l'approvisionnement en eau et une gestion environnementale durable ;

- ***La promotion de l'irrigation à petite échelle*** – L'expansion des systèmes d'irrigation à petite échelle est un élément important de la stratégie de développement rural intégrée poursuivie par le GRC. Cependant, pour réussir la mise en œuvre de ces projets, certains coûts devront être supportés par les populations locales ;

- ***Le renforcement des associations des usagers de l'eau*** – Pour assurer une allocation et une utilisation efficaces des eaux d'irrigation, les fonctions d'exploitation et de maintenance des systèmes d'irrigation seront confiées à des groupes et à des associations d'utilisateurs de l'eau issus des communautés rurales mêmes ;

- ***La mobilisation du travail pour constituer un capital rural*** – routes, réseaux d'irrigation et autres éléments des infrastructures rurales – est indispensable pour assurer le développement rural. Des agriculteurs, des acteurs concernés et le secteur privé doivent être mobilisés pour participer dans toutes les étapes de la conception, du développement et de l'amélioration des systèmes d'irrigation. En cas de construction d'un canal d'irrigation ou d'une route, les avantages majeurs qui en résultent prennent la forme de rendements accrus sur les sols proches du canal ou d'un accès plus facile au marché pour les produits cultivés sur les terres proches de la route. Les terres éloignées du canal ou de la route en tirent un profit moindre ou totalement nul ;

- ***L'amélioration de l'accès à l'eau potable par les habitants en milieu rural*** – Pour réaliser cet objectif, il faudra installer de nouveaux puits, réparer des puits à pompe manuelle, excaver de nouvelles fosses - réservoirs pour l'irrigation et vidanger les fosses - réserves existantes ;

2.6. Augmentation et la diversification des revenus ruraux

Le développement de l'emploi rural non agricole est un axe stratégique important pour la réduction de la pauvreté.

- ***La promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels*** constitue une piste pour augmenter et diversifier les revenus des paysans ;

- ***La mise en oeuvre d'une stratégie*** qui reposera sur, d'une part, le développement des produits d'exportation de « niche », et d'autre part, le développement du marché intérieur en complément aux exportations. À cette fin, il faut régler les problèmes de production, de marketing et de commercialisation auxquels chaque produit agricole (riz, poisson, bétail et hévéa) est confronté ;

- ***La transformation de l'agriculture de subsistance,*** qui est caractérisée par la monoculture du riz, en production de produits agricoles diversifiés et commercialisés ;

- ***La transformation des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation*** sur les marchés intérieurs et extérieurs en vue de la diversification des revenus non agricoles.

- ***Le développement du tourisme de campagne*** peut également servir de cadre de promotion de micro entreprises ou de petites entreprises rurales.

- ***La promotion de micro entreprises ou de petite entreprises rurales*** requiert la création d'un environnement concurrentiel, l'accès à des services financiers et non financiers (assistance technique, formation, information, marketing, appui à l'artisanat) et le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro entreprises.

2.6. Réduction de la vulnérabilité des activités agricoles

Au Cambodge, les performances de l'agriculture dépendent pour une bonne part du niveau pluviométrique. Pour réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles, le Gouvernement prendra les mesures suivantes :

- ***L'étude sur la réhabilitation et la reconstruction des systèmes de prévention des inondations***, des digues et des écoulements, pour minimiser les effets des catastrophes naturelles ;

- ***Le renforcement des compétences du ministère*** pour permettre la diffusion, en temps utile, de bulletins météorologiques pour minimiser les conséquences des inondations : création d'un système d'observation météorologique qui fournira en temps réel des données climatiques pour les prévisions et des données climatologiques pour les besoins de l'agro météorologie et à d'autres fins ; réaménagement des installations existantes et création de nouvelles stations hydrologiques et météorologiques et de pluviomètres aux rivières et emplacements identifiés ; collecte et diffusion des données ; création d'un observatoire hydrologique qui diffuse en temps réel des informations sur le niveau et le débit des eaux et fournit des données hydrologiques utilisées dans la conception des projets de ressources en eau et la gestion des ressources en eau ;

- ***Le développement d'une capacité de réponse rapide*** pour assister les communautés affectées par la sécheresse, les inondations et autres risques climatiques afin de réduire les conséquences néfastes des désastres naturels.

- ***Le renforcement de la collaboration*** avec la Commission de Mékong sur la minimisation des effets des inondations et avec les programmes internationaux de lutte contre les inondations.

2.8. Accès aux marchés dans le cadre d'une régionalisation des échanges

L'accès aux marchés dans le cadre d'une régionalisation des échanges est l'axe fort de la nouvelle orientation. Derrière cette problématique on revient bien (i) à la compétitivité des filières et (ii) à la résolution des facteurs transversaux : crédit, foncier, gestion des ressources naturelles :

- ***L'expansion de production contractuelle (contract farming) des produits agricoles*** organiques, tels que le riz organique, le maïs et le tabac pour cibler les niches des marchés en expansion ;

- ***L'exploration et promotion de nouveaux produits exportés***, tels que le soja, la noix de cajou, la soie;

- ***L'élaboration d'une stratégie de reconquérir le marché intérieur*** – Des mesures pour établir une ceinture verte autour de la Province de Siem Reap et de Phnom Penh afin de remplacer les produits importés par les produits agricoles intérieurs ;

- ***Le renforcement de la compétitivité des produits agricoles*** – Des mesures visant à améliorer le système après récolte et à lever les obstacles aux échanges, incluant la qualité des produits, la réduction de la perte après récolte, l'amélioration de l'état des infrastructures et des services d'appui, le renforcement du système de livraison et la réduction des coûts évitables des affaires ;

- ***Le renforcement de la facilitation du commerce*** – La prise des mesures visant à développer en commun et à mettre en oeuvre les dispositions suivantes : simplification et harmonisation des documents d'importation et d'exportation, sur la base des normes internationales, avec la possibilité d'utiliser des déclarations simplifiées ; amélioration des procédures douanières, par des méthodes telles que l'évaluation de risques, des procédures simplifiées pour l'entrée, et mesures visant à améliorer la transparence et à offrant des procédures de recours contre les décisions et les actes douaniers ;

- ***Le renforcement des services de transport, d'entrepôts et de commercialisation des produits agricoles*** – l'amélioration des infrastructures de transport et d'entrepôts, l'établissement des marchés en gros dans les zones frontalières permettraient aux cultivateurs cambodgiens de connecter avec les marchés régionaux et mondiaux ;

- ***Le renforcement des services de marketing et d'information*** afin de mieux transmettre les signaux des marchés mondiaux aux cultivateurs, transporteurs, transformateurs et aux agents des marchés financiers ;

- ***L'établissement du Bureau de certification des produits exportés*** – L'établissement du laboratoire pour tester la qualité, le développement des standards des produits agricoles et le renforcement des standards sanitaire et phytosanitaire sont des pré requis pour l'augmentation des exportations des produits agricoles ;

2.9. Réforme de la gestion forestière

Le GRC a défini les paramètres suivants pour la gestion des concessions forestières :

i. Il ne peut y avoir exploitation d'une concession tant qu'un programme stratégique de gestion forestière (*Strategic Forest Management Plans* - SFMP), y compris l'étude sur l'impact social et environnemental (*Environment and Social Impact Assessments* - ESIA) n'a pas été soumis et approuvé conformément aux dispositions du sous décret sur la Gestion des concessions forestières.

ii. Les documents doivent être rendus publics et des experts indépendants doivent pouvoir apporter leurs commentaires aux SFMP et ESIA avant que le Gouvernement ne rende sa décision finale.

iii. Les concessionnaires qui ne soumettent pas de SFMP se verront retirer leurs concessions.

Conformément aux engagements du gouvernement royal, le **sous décret sur l'Exploitation communautaire des forêts** a été promulgué en décembre 2003, afin de placer les biens publics forestiers sous la direction des communautés locales, dans le cadre de plans de gestion conjointement approuvés et d'accords de bénéfices mutuels. Le gouvernement royal a travaillé en partenariat avec plusieurs donateurs et organisations non gouvernementales au pilotage d'initiatives d'exploitation communautaire des forêts dans plusieurs endroits du pays. A ce jour, presque 110.000 hectares ont été mis en valeur dans le cadre d'accords d'exploitation communautaire des forêts.

Pour atteindre ses objectifs en matière de gestion durable des forêts, le Gouvernement royal s'est fixé les priorités suivantes :

- ***Le renforcement de la gestion et de la protection des forêts*** – (i) rationalisation et classification des forêts restantes pour garantir la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, en adoptant et appliquant le sous décret sur la classification des forêts ; (ii) renforcement de l'application de la réglementation sur les forêts, et en particulier de la directive gouvernementale n° 01 BB en date

du 9 juin 2004, sur les mesures de répression contre le déboisement et l'empiètement sur les forêts ; (iii) renforcement des stratégies de protection, telles que : forêts protégées ; gestion des bassins hydrographiques (bassins versants) ; génétique et protection des espèces sauvages ; écotourisme ; et autres projets de protection avec la participation des populations locales et en s'appuyant sur des plans de gestion performants ; (iv) application stricte des techniques de gestion des forêts, y compris la gestion et l'utilisation durables des ressources et concessions forestières ; (v) éducation et campagnes de sensibilisation aux ressources forestières ;

- ***La rationalisation de l'utilisation des forêts*** – (i) évaluer la couverture forestière, incluant les zones protégées, afin d'identifier les zones principales des forêts qui seront retenues comme appartenant au domaine public de l'État ; (ii) assurer une protection efficace de la biodiversité et des écosystèmes critiques ; (iii) identifier les zones forestières propices à la gestion locale et les zones qui pourraient être converties en terrains agricoles ; (iv) établir une carte forestière, avec une délimitation et un inventaire des zones forestières.

- ***La contribution au développement socioéconomique*** – (i) revaloriser l'incidence socioéconomique de la protection des forêts et de la biodiversité ; (ii) favoriser les exploitations plantées par l'homme en substitution aux forêts nationales (reboisements), en encourageant les investissements privés et la participation des populations ; (iii) optimiser les mécanismes d'utilisation, de transformation et de commercialisation des produits de la forêt pour répondre à la demande locale et à l'export ; (iv) promouvoir le reboisement et la protection des arbres ;

- ***La contribution à la réduction de la pauvreté*** – (i) renforcer la protection juridique des droits des communautés à la gestion des forêts pour garantir la sécurité alimentaire et favoriser la réduction de la pauvreté. Ces droits sont protégés dans le cadre de la Loi sur les forêts et autres réglementations afférentes ; (ii) s'assurer que les communautés locales bénéficient de l'utilisation et de la gestion des ressources forestières ;

- ***Le renforcement des compétences et de la bonne gouvernance*** – (i) poursuivre le renforcement des compétences institutionnelles à tous les échelons ; (ii) campagnes d'éducation, de formation et de sensibilisation auprès des communautés locales pour promouvoir la participation des communautés dans la protection et la gestion durable des forêts ; (iii) renforcer les compétences à tous les échelons de l'administration des Forêts pour que les agents concernés puissent s'acquitter de leurs responsabilités en collaboration avec les institutions concernées (iv) renforcer la collecte des revenus forestiers.

2.10. Promotion de l'hévéaculture

L'hévéa est une source de recettes d'exportation du pays. Les plantations d'hévéa couvrent actuellement **65.000 ha**, dont environ 39.000 ha saignés, donnant une

production de 52.000 tonnes. Les surfaces plantées en hévéas s'accroissent constamment du fait du développement des plantations familiales. Les plantations d'Etat ont aussi entrepris des programmes de renouvellement des parcelles âgées avec des plants hauts producteurs.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale qui a été ainsi définie avec l'ensemble des acteurs est axée sur :

- ***Le développement du secteur de l'hévéaculture*** – cette tâche requiert : (i) des investissements importants, dont le financement ne peut être assuré ni par les fonds propres des actuelles Sociétés d'État, ni par des dotations du budget national ; (ii) l'étude sur les sols propices à la plantation du caoutchouc ; (iii) la fourniture des semences ;

- ***Le suivi du projet pilote de privatisation des plantations d'État*** – cette action vise à renforcer la gestion des Sociétés d'État et d'attirer les investissements dans les plantations actuelles ;

- ***Le renforcement du développement de l'hévéaculture familiale –*** Ceci suppose la formation technique préalable des futurs petits planteurs et un soutien financier, la vulgarisation des techniques, la fourniture de l'information sur les tendances des marchés du caoutchouc, l'appui à la gestion administrative et technique de l'hévéaculture ;

- ***Le Renforcement de l'Institut de Recherche du Caoutchouc*** – l'attention doit être prêtée aux choix de semences du caoutchouc à haut rendement et à courte période de plantation, l'utilisation de la nouvelle technologie et le renforcement du laboratoire afin d'élever les standards au niveau international ;

- ***Promotion de la coopération internationale dans le domaine du caoutchouc*** – le renforcement de la coopération tripartite avec la France et la Thaïlande et avec les autre producteurs au sein du Conseil International sur la Recherche et le Développement du Caoutchouc et de l'Association Internationale du Caoutchouc afin d'améliorer la qualité du caoutchouc cambodgien et promouvoir l'industrie de transformation ;

2.11. Relance de la pêche

Dans le but de relancer la pêche, le GRC est en cours d'élaboration du Plan directeur à l'horizon 2011 pour la gestion des pêcheries, qui servira de référence pour le développement du secteur de la pêche. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche a également lancé des actions pour la gestion et la protection des ressources halieutique. Les objectifs ci-après ont été définis pour proposer des solutions à toutes les étapes du cycle de l'activité de pêche, de l'amont à l'aval, c'est-à-dire captures, exploitation - transformation et commercialisation :

- ***Le développement communautaire de l'industrie de la pêche***, en donnant les moyens nécessaires aux communautés locales de promouvoir la participation active, directe et équitable des agriculteurs dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des programmes de pêche ;

- ***La conversion des lots de pêche dont les contrats de concession sont arrivés à terme, en réserves de poissons*** pour augmenter les ressources en poissons et protéger les espèces menacées ;

- ***L'extension des lots de pêche communautaires et promotion de l'aquaculture*** pour répondre à une demande croissante et réduire la pression sur les ressources en poissons.

- ***La démarcation des lots de pêche, identification et sauvegarde des zones protégées*** et lutte contre la pêche illégale ;

- ***La gestion durable et la restauration des ressources halieutiques*** – cette action comporte les points suivants : (i) la valorisation maximale de la ressource ; (ii) la qualification des professionnels du secteur ; (iii) l'amélioration et modernisation des conditions d'exercice de la pêche artisanale; et (iv) le développement d'un système de financement de la pêche.

- ***Le renforcement de la capacité de recherche de l'Institut de Recherche et de Développement pour les pêcheries intérieures***, établi en février 2003, afin d'améliorer la gestion des pêcheries, de favoriser l'accès aux sciences et technologies de pointe par le public, les communautés et les pêcheurs en particulier.

- ***L'utilisation rationnelle et responsable des ressources de pêche*** – une meilleure protection et un environnement institutionnel plus adapté aux exigences de développement du secteur et une coopération internationale plus équilibrée. Cette stratégie vise à assurer la gestion durable de la ressource et la viabilité des pêcheries, satisfaire la demande nationale en produits halieutiques, améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale, valoriser la production et enfin développer un système durable de financement de la pêche.

- ***Le développement de l'aquaculture au niveau local*** –L'aquaculture contribue à améliorer les conditions de vies des agriculteurs et génère des revenus en complément des cultures.

2.12. Création des conditions d'une croissance forte et durable du sous-secteur de l'élevage

L'élevage est l'une des principales productions primaires du Cambodge et représente 5 % du PIB. On peut constater une importante augmentation du cheptel bovin (bœufs et buffles) au cours des années récentes. La plupart des animaux - des vaches, des buffles,

des porcs et des volailles - sont élevés par les petits paysans qui pratiquent l'agriculture de subsistance. Le nombre des bœufs s'est accru jusqu'à 2,9 millions en 2005 et celui des buffles jusqu'à 0,6 millions. Le cheptel porcin marque depuis un certain nombre d'années une progression très nette en quantité. D'après les chiffres de 2002, le nombre de porcs est porté à 2,1 millions. Le nombre de volailles est estimé à 16,6 millions. L'élevage porcin et de volailles est en général familial.

Des actions à court et moyen termes ont été identifiées:

- ***Le développement d'un système intégré d'élevage –*** cela consistant en : (i) la mise en place d'infrastructures adéquates ; (ii) la prise de mesures anti-épidémies pour améliorer la qualité du bétail et la lutte contre les maladies ; (iii) le renforcement des services de contrôle et d'inspection sanitaires ; (iv) une production de nourriture pour les animaux et les poissons et la transformation de la viande et des poissons en produits finis ; (v) augmentation du nombre de travailleurs vétérinaires pour réduire le taux de mortalité et de morbidité du bétail ; et (vi) le traitement et la transformation des dérivés animaux.

- ***L'encouragement donné à des sociétés privées*** à démarrer de grandes entreprises d'embouche de bétail, de porcs et de volailles.

- ***La suppression des obstacles auquel le secteur fait face*** – Les plus importants sont d'ordre : (i) technique, avec notamment la persistance de certaines maladies enzootiques, une insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels (les sous-produits agricoles et l'aliment de bétail du fait de leur coût élevé ne peuvent constituer une alternative au pâturage) et (ii) financier, du fait de la faiblesse des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage.

- ***Une plus grande fluidité des activités tout au long de la filière bétail-viande***, la multiplication des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale), une sécurisation durable de l'alimentation animale, le traitement et la transformation des dérivés animaux (peaux, cornes, etc.)

- ***Le renforcement de la renaissance de l'industrie de la soie*** – Un programme de soutien au secteur de la soie à travers le soutien financier destiné à dynamiser la production locale de fil et de tissu de soie, en renouant avec une pratique qui a déjà existé au Cambodge en mettant l'accent sur les techniques modernes d'élevage des vers à soie et sur l'équipement des tisserands avec des métiers plus performants. Pour renforcer la capacité, les sériciculteurs sont également formés à la culture du mûrier, dont les feuilles constituent l'essentiel de la nourriture des vers.

2.13. Développement des capacités institutionnelles

La mise en œuvre des réformes approche aujourd'hui un tournant critique. Des réformes ont été entreprises pour développer des mécanismes de marché qui mettent l'accent sur ***la***

réforme foncière, la libéralisation des prix et l'adoption d'une législation permettant la création de joint-ventures entre l'Etat et les investisseurs étrangers.

Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (MAFF) a été restructuré avec l'assistance de partenaires pour le développement. Les services de développement ont été étendus à la recherche sur les variétés de riz et le transfert du savoir-faire agricole aux agriculteurs. Dans le même temps, des réformes institutionnelles sont appuyées par des ***programmes stratégiques d'investissements publics, y compris routes et hydraulique villageoises, infrastructures rurales et création d'emplois***.

Le programme d'actions à exécuter tournera autour des composantes essentielles suivantes :

- ***La rationalisation et renforcement de la capacité institutionnelle et consolidation des actions de coordination*** entre les divers ministères pour garantir une bonne mise en œuvre du Plan Stratégique pour le Développement Agricole récemment adopté par le Gouvernement. Ces mesures visent aussi à : (i) renforcer la capacité des institutions gouvernementales décentralisées desservant les communautés rurales et l'appui aux institutions rurales; (ii) renforcer les capacités des communautés de base pour permettre aux populations rurales de fixer leurs priorités et d'accéder à l'aide correspondant à leurs besoins; (iii) apporter un appui institutionnel aux organismes professionnels émergents assurant la promotion du développement du secteur agricole et la mise en place de chaînes spécifiques par produits (selon la conception "un village un produit"); et

- ***La révision du rôle et de la responsabilité des institutions publiques –*** le Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche et les autres institutions publiques devraient se concentrer sur la fourniture des biens publics, en se dégageant de l'intervention direction dans la production agricole, la distribution des intrants et du marketing. Une analyse fonctionnelle doit être donc conduite pour préciser le rôle et la responsabilité des institutions publiques ;

- ***L'alignement des ressources financière à la stratégie pour le développement agricole*** – le développement agricole et rural traîne en arrière des autres secteurs prioritaires, tels que l'éducation et la santé publique, en ce qui concerne l'amélioration de la politique fiscale et de la gestion du secteur ;

- ***La réforme des entreprises d'État*** – un grand nombre des entreprises d'État ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilité pour s'acquitter des tâches qui leur sont assignées. Il est indispensable de renforcer la structure de la gouvernance d'entreprise au sein des entreprises de l'État pour les rendre compétitives vis-à-vis des sociétés privées ;

- ***Le renforcement de la capacité des agents agricoles*** – professionnalisation des agents de l'État dans le développement de la politique agricole, l'analyse socio-

économique et des investissements, la gestion des ressources naturelles, le marketing des produits agricoles et des échanges internationaux.

2.14. Renforcement du rôle des organisations paysannes

- ***La mise en place des associations de cultivateurs*** – la mondialisation des échanges requiert une structure des organisations paysannes pour qu'elles puissent venir en aide aux petits paysans afin qu'ils prennent de bonnes décisions sur la production et la commercialisation des produits agricoles ;

- ***Le renforcement des organisations professionnelles paysannes existantes*** afin de les rendre plus autonomes et de leur permettre de mieux prendre en charge les intérêts de leurs mandants ;

- ***Le renforcement du pouvoir des paysans*** – pour mieux faire face à la mondialisation et mieux protéger leurs intérêts, les paysans doivent travailler ensemble dans tous les aspects de la production et de la chaîne de valeurs, tels que l'achat des engrais, partage d'équipements agricoles, l'accès à l'information agricole, transformation et marketing des produits agricoles ;

2.15. Promotion du développement rural intégré et du désenclavement des zones rurales

Les composantes du développement rural intégré sont la santé, la construction des routes, l'infrastructure, la vulgarisation, le crédit, les intrants et la commercialisation etc. Le manque d'infrastructures, notamment routières, constitue un obstacle majeur au développement des zones rurales à travers les problèmes de stockage et de mouvement des produits qu'il occasionne. En conséquence, il est urgent de construire les infrastructures adéquates dans le but d'améliorer le bien-être de cette catégorie de population, de satisfaire leurs besoins de base et de réduire l'exode rural.

- ***La mise en valeur des routes en milieu rural*** – La construction de routes rurales favorisera une augmentation de la production agricole, soit en étendant la superficie des terres arables, soit en intensifiant l'utilisation des terres existantes, ce qui permettra de profiter des nouveaux débouchés du marché, de consolider les liens entre les activités agricoles et non agricoles dans les zones rurales mêmes et entre les zones rurales et urbaines ;

- ***La mise en place des infrastructures économiques et sociales rurales*** qui contribuera à la viabilité des économies rurales. Il s'agira notamment de l'électrification rurale et des moyens destinés à faciliter la fourniture rationnelle de services sociaux complémentaires qui permettent d'attirer les ressources humaines qualifiées nécessaires au développement des économies rurales. Il sera ainsi plus facile pour les habitants de communautés rurales d'avoir accès aux services de l'éducation et de soins de santé, ainsi qu'à l'eau ;

- ***La poursuite des programmes vivres-contre-travail*** – Ces programmes sont d'une importance cruciale, d'une part, pour promouvoir la réhabilitation et l'entretien de routes rurales, incluant des chaussées en latérite et des routes en terre compactée, et d'autre part, pour assurer au minimum un emploi à temps partiel aux paysans et pour améliorer la sécurité alimentaire de la population. En plus, ces programmes ont pour intérêt d'associer la mise en place d'un mécanisme socialement utile et la répartition des revenus vers certain des éléments les plus démunis de la société;

- ***Le renforcement des capacités du Gouvernement dans la vulgarisation agricole*** – Les services de vulgarisation fonctionnent dans le cadre d'un système intégré. Pour être couronnés de succès, le Gouvernement doit dégager les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses récurrentes consacrées aux agents de vulgarisation afin de leur donner la mobilité et les moyens nécessaires pour satisfaire les besoins des paysans ;

- ***La coordination des projets du développement intégré*** – Les institutions et les ministères d'exécution doivent être mieux structurés pour assurer le succès dans la mise en œuvre des projets de développement rural intégré.

- ***La sensibilisation du public à la malnutrition***, aux carences en fer, à l'alimentation des enfants, et à l'iodisation du sel, par le biais d'ateliers, de programmes de formation et d'autres initiatives de promotion. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine : la production locale de sel iodé ne couvre que 20% des besoins du pays, seuls 34% des enfants âgés de 6 à 59 mois reçoivent de la vitamine A et le nombre de mères qui ont accès à des compléments en fer reste faible.

2.16. Développement des systèmes de financement en milieu rural

Un autre façon d'élever la production agricole consiste à renforcer les banques rurales et des institutions de micro finance. Le Gouvernement Royal du Cambodge a crée la Banque pour le Développement Rural avec des fonds provenant du budget de l'Etat.

- ***La mise en place et capitalisation de réseaux financiers privés plus efficaces,*** à même de mobiliser l'épargne intérieure et de faciliter le crédit direct et viable aux communautés et groupes du milieu rural. Cela contribuera à approfondir l'intermédiation foncière et améliorer l'investissement dans l'agriculture, de manière à favoriser et maintenir la croissance des économies rurales;

- ***L'extension de la couverture des institutions de micro finances*** aux agriculteurs afin de les encourager à investir dans la production et la transformation des produits agricoles ;

- ***La poursuite des prêts aux institutions de micro finance***, qui offrent des prêts aux cultivateurs locaux, à des taux très inférieurs à ceux pratiqués par les pourvoyeurs de crédit privés ;

- ***L'appui aux Petites et Moyennes Entreprises*** –Dans le cadre de la coopération avec l'Allemagne, la KfW se propose de fournir une assistance financière sous forme de dons à travers le Ministère de l'Economie et des Finances d'un montant approximatif de 8 millions de dollars pour le programme de développement des PME. La BDR a accordé à une banque commerciale partenaire un crédit en vue de le rétrocéder à des emprunteurs finaux pour la mise en oeuvre de projets pilotes d'approvisionnement en eau dans la province de Takéo ;

- ***L'encouragement à la Banque de Développement Rural à prendre en charge,*** dans la limite des fonds disponibles, le financement des micro entreprises à taux concessionnels ;

- ***L'encouragement aux banques à investir*** dans le domaine de l'approvisionnement en eau et en électricité dans les zones rurales et dans les activités agroalimentaires locales.

2.17. Développement du secteur privé et de l'emploi rural non agricole

Le secteur privé est le gage de la croissance économique globale et du développement agricole en particulier. Mais le climat d'investissement est imprévisible à cause d'un certain nombre des facteurs, notamment le manque d'infrastructures publiques et institutionnelles nécessaires, les faiblesses de l'appareil des lois et règlements et les hauts coûts de l'électricité.

- ***L'amélioration du climat des affaires*** afin d'attirer les investissements du secteur privé dans l'agriculture;

- ***Le développement de technologies*** et leur adoption rapide dans les systèmes de production et de transformation agricoles sont la clé de voûte de la réalisation de la croissance dans l'équité ;

- ***La promotion des initiatives « un village – un produit »*** pour stimuler la créativité et redonner confiance aux populations rurales. Cette politique s'articule autour de quatre axes : (i) encourager les méthodes de production adaptées à un environnement villageois et aux besoins du marché; (ii) faciliter l'identification de débouchés, financements et transferts de technologie appropriés ; (iii) appuyer le développement des ressources humaines et la formation à la gestion ; et (iv) faciliter la création de communautés agricoles pour garantir la stabilité des prix de la production agricole ;

- ***La mise en oeuvre des actions visant à réduire les coûts*** – surtout les coûts de transport et d'électricité ;

- ***Le renforcement de l'appui aux services essentiels***, tels que l'accès aux marchés, la recherche et l'information et les coopératives agricoles ;

2.18. Pérennité des projets financés par les bailleurs de fonds

Concernant les grands programmes financés par les bailleurs de fonds, un rapide tour d'horizon fait ressortir :

- ***Le programme PRASAC financé par l'Union Européenne*** – ce programme vise un investissement massif dans 6 provinces (eau villageoise, irrigation, vulgarisation, crédit…). Le risque de la démarche pratiquée de ce projet concerne la "durabilité" des actions menées, notamment par la faible prise en compte des questions de maintenance et de gestion des infrastructures financées (notamment pour la composante irrigation). Autre problème de pérennité des actions entamées, la capacité des ministères à poursuivre les actions après la fin des projets.

- ***Le Projet Amélioration de la Productivité Agricole*** (Agriculture Productivity Improvement Project - APIP) financé par la Banque Mondiale et le FIDA. L'objet de ce projet est de développer la capacité gouvernementale dans le planning, le développement et la mise en oeuvre des programmes agricole et rural. Ce projet intervient en financement de la formation des cadres et agents, de la construction de bâtiments ou leur réhabilitation, de la fourniture de matériels et des appuis pour relancer les principales activités. Ce programme rencontre des difficultés d'exécution dues à la lenteur des circuits administratifs, à des difficultés de concertation et au peu de réactivité de certains services. Le manque de liaison entre le niveau central et les provinces est le handicap majeur pour la mise en place et le suivi d'activités de terrain.

- ***Le projet AQUIP***, financé par la coopération australienne AusAID, qui vise à améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des paysans. Il comporte 6 composantes : production de semences de riz, technologie après récolte, commercialisation des fruits et légumes, réhabilitation des systèmes d'irrigation (à travers le financement de réhabilitation des petits réseaux ainsi que la mise en place d'associations d'usagers pour leur gestion et maintenance), formation (à travers la formation de formateurs pour encadrer les "farmer field school"), gestion du projet.

- ***Le programme IPM***, Integrated Pest Management, mis en place avec l'appui de la FAO, a développé une approche "originale" dans la formation des producteurs au travers des "Farmers Field School". La démarche de partir des observations sur le terrain faites par les producteurs, la mise en place d'essais, les échanges sur les résultats et sur les moyens de lutte donnent de bons résultats. Ce système est non pas basé sur un dispositif national de vulgarisation lourd avec des thèmes prédéfinis mais sur un réseau d'intervenants déjà implantés sur le terrain, formés sur ces questions techniques et surtout les techniques d'animation de groupes.

- ***Le programme SEILA*** est le premier programme d'envergure (6 provinces) mis en place en 1996 pour favoriser le développement local et les institutions locales. Ce programme, ayant au départ une vocation expérimentale dans la mise en place de la décentralisation et de la déconcentration reste une référence pour les autorités et un certain nombre de leurs partenaires en terme de démarche de développement local.

BIBLIOGRAPHIE

Banque modiale (2005)
« *Cambodia : Rural Strategy Sector Note. Towards a Strategy for Rural Growth and Poverty Reduction* », juin

Conseil Économique National du Cambodge (2005)
« *National Forum on Cambodia's Agrarian Structure in the Context of Trade Integration, Proceedings* », juin

Gillis (M.), Perkins (D.), Roemer (M.), Snodgrass (D.) (1990)
« Économie du développement », *Éditions Universitaires, Paris,*

Gillis (M.), Perkins (D.), Radelet (S), Roemer (M.), Snodgrass (D.) (2001)
« Economics of Development », *Fifth edition, Norton & Company, USA.,*

Gouvernement Royal du Cambodge (2007)
« *Agriculture and Water Strategy, 2006-2010* », janvier

Hang Chuon Naron (2005)
« L'économie du Cambodge: *La lutte pour le développement* »,

Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (2005)
« *Agricultural Sector Strategic Development Plan, 2006-2010* », octobre

Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (2006)
« *Rapport de la conférence annuelle 2005-2006* », mars

Ministère des Ressources en Eau et de Météorologie (2005)
« *Strategic Development Plan, 2006-2010* », mai

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

LES ENJEUX DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE : LE CAS DE L'ASIE DU SUD EST ET DE L'ASIE DE L'EST

****

1. Introduction

L'ASEAN se trouve actuellement à la croisée des chemins. D'une part, l'ASEAN doit renforcer l'intégration pour qu'elle maintienne son positionnement central en Asie de l'Est, et d'autre part l'ASEAN doit relever les défis liés à l'émergence de la Chine et de l'Inde qui attirent une énorme quantité d'investissements directs étrangers.

La crise financière a révélé aux décideurs politiques des pays de l'ASEAN, de la Chine, de la Corée du Sud et du Japon (ASEAN+3) que leurs économies se sont intégrées à un point tel que si une crise économique frappe un des pays de la région, les effets de contagion affecteraient les autres pays. Depuis la crise financière en 1997-98, les pays de l'Asie de l'Est ont réussi à transformer un danger en une opportunité. Dès lors, ces pays ont développé plusieurs initiatives afin de prévenir la crise et de mettre en place d'un dispositif d'assistance financière régional en case de crise de liquidité.

Depuis la crise financière qui a frappé très fort toute la région, l'ASEAN a de nouveau retrouvé sa force et est devenue le principal moteur de la nouvelle configuration du paysage géopolitique et géoéconomique de la région. En 2005, l'ASEAN a enregistré une croissance économique de 7%. Plusieurs initiatives régionales ont été développées afin d'intensifier l'intégration économique et financière au sein de l'ASEAN et de l'Asie de l'Est. Au total, l'ASEAN est devenue un espace géostratégique qui sert de passerelle entre l'Asie et l'Europe. Mais le chemin est encore long pour que l'ASEAN réalise tous les objectifs de l'intégration dans tous les domaines.

En premier lieu, cette étude tente de dresser un état des lieux de l'intégration au sein de l'ASEAN, en mettant l'accent sur les perspectives de création d'une Communauté de l'ASEAN dans le long terme. En deuxième lieu, elle analyse les contours de l'intégration économique et financière entre les pays de l'ASEAN, la Chine, la Corée du Sud et le Japon.

2. L'intégration au sein de l'ASEAN

2.1. Le Cadre légal du fonctionnement de l'ASEAN

L'**Association des Nations de l'Asie du Sud Est (ANASE ou ASEAN)** a été créée le 8 août 1967. L'ASEAN regroupe actuellement dix pays du Sud Est asiatique : le Brunei Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam. Avec l'adhésion du Cambodge en 1999, le rêve des pères fondateurs d'élargir l'ASEAN à toute l'Asie du Sud Est s'est enfin réalisé. Aujourd'hui l'ASEAN est une communauté de plus de 500 millions d'habitants.

L'ASEAN a été fondée pour des raisons liées avant tout à la sécurité politique de l'Asie du Sud Est, notamment pour endiguer la poussée du communisme, mais au fil du temps les accords économiques de l'ASEAN sont devenus plus importants que les objectifs politiques qu'elle s'était assignés au départ. Donc, l'un des buts de l'ASEAN est aussi de renforcer la stabilité économique et sociale et de promouvoir la prospérité.

En février 1976, lors de la conférence de Bali, les pays de l'ASEAN ont signé la Déclaration de Concorde (l'Entente de Bali I), le Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) et l'Accord sur l'Établissement du Secrétariat de l'ASEAN. La Déclaration de Concorde réaffirme le principe de la recherche d'une solution pacifique aux différends entre les pays membres. En outre, les pays membres de l'ASEAN sont convenus de poursuivre des projets d'investissement coordonnés, notamment afin de rendre leurs différentes structures économiques plus complémentaires.

En réponse au vide stratégique causée par la dissolution de l'Union Soviétique et par son retrait de la base militaire du Vietnam et aussi par le retrait des États-Unis de la base aux Philippines, les pays de l'ASEAN ont créé le Forum Régional de l'ASEAN (ARF) en 1993 afin de renforcer la confiance et promouvoir la diplomatie préventive.

La **Déclaration de Bangkok** (1967) fixe les buts de l'ASEAN : accélération de la croissance économique, progrès social et développement culturel, promotion de la paix et de la stabilité régionale. Le **Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud Est (TAC)** décrit les principes de l'ASEAN : respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la sécurité nationale de tous les membres, non-ingérence dans les affaires internes des autres, règlement pacifique des conflits, renonciation à la menace ou à l'usage de la force.

Dans les années quatre-vingt-dix les pays de l'ASEAN ont pris conscience de la concurrence des autres regroupements, tels que l'Union Européenne et le NAFTA. Cela a entraîné la proposition de mettre en place d'une Zone de Libre Échange de l'ASEAN (AFTA).

La **Vision ASEAN 2020**, adoptée en 1997, a pour objectif de renforcer les liens économiques des pays membres et de rendre l'économie de l'ASEAN plus prospère, stable et compétitive. Le **Plan d'action de Hanoi** a été adopté en 1998 pour concrétiser et mener à terme cette vision.

L'engagement de l'ASEAN à combattre le terrorisme a été est réaffirmé par l'adoption en novembre 2001 par les Leaders d'une Déclaration sur l'Action Conjointe pour Combattre le Terrorisme. Les pays de l'ASEAN sont résolus à améliorer la coopération dans la lutte contre le terrorisme dans les domaines suivants : (i) renforcement des capacités nationales chargées de combattre le terrorisme ; (ii) mise en oeuvre générale de la totalité des conventions et protocoles existant en matière de lutte contre le terrorisme ; (iii) renforcement des liens entre les services de répression des États membres ; (iv) échange d'informations et des renseignements sur les terroristes et les organisations terroristes,

leurs mouvements et financement ; (v) coopération en vue de renforcer les capacités des pays membres.

L'organe le plus haut de l'ASEAN est le Sommet annuel des Chefs d'État et de Gouvernement. Des rencontres ministérielles se tiennent chaque année dans les domaines suivants : les Affaires étrangères, les finances, l'économie, l'industrie, etc.

2.2. Le Cadre de la Coopération Économique

L'Accord Cadre sur le Renforcement de la Coopération Économique, signé lors du quatrième sommet de Singapour en 1992, a établi un Tarif préférentiel effectif commun (CEPT), dans le but d'instaurer une **Zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA)** afin d'augmenter la compétitivité de la région en créant une zone de production unifiée. La mise en place de l'AFTA prévoit l'élimination des tarifs et des barrières non tarifaires entre les membres.

La zone de libre échange constitue l'étape la moins avancée d'intégration régionale. Les pays membres suppriment tous les droits de douane au sein de la zone. Toutefois, l'intégration économique au sein de l'ASEAN prévoit d'aller au-delà de la zone de libre échange, qui s'intitule l'AFTA plus. L'AFTA plus repose tant sur les échanges de biens que sur les échanges de services et de flux financiers : investissements directs étrangers et investissements de portefeuille. Le but principal de la création de l'AFTA plus réside dans la volonté des pays de l'ASEAN, d'une part, de multiplier les échanges commerciaux afin d'accroître le bien-être des peuples, et d'autre part de répondre au mouvement de régionalisation.

L'accord de l'AFTA définit quatre listes de produits :

- ***La liste d'inclusion*** *(Inclusive List-IL)**,*** comprend l'ensemble des produits couverts par le Tarif préférentiel effectif commun (CEPT). La liste d'inclusion comprend tous les produits qui sont hors de la liste sensible et de la liste d'exception générale. Elle comporte deux régimes différents :

  (i) **Le régime normal** (***Normal Track***), stipulant que les tarifs des produits inscrits dans la liste d'inclusion devraient être réduits à 0 et 5% et être effectifs à partir de 2002 pour les six membres originels (Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande (ASEAN-6)); en 2005 pour le Vietnam ; en 2008 pour le Laos et le Myanmar; et en 2010 pour le Cambodge ;

  (ii) **Le régime accéléré** (***Fast Track***) pour les produits suivants – la graisse et l'huile, les produits minéraux, les produits chimiques, le plastique, le cuir & la maroquinerie, la pâte & le papier, les textiles & la confection, le ciment, les pierres précieuses, les métaux de base & et les produits en métal, les machines & les appareils électriques, et les produits manufacturés divers – dont les réductions tarifaires devaient atteindre 20%

immédiatement ; et jusqu'à 0-5% en janvier 2000 pour les membres originels ; en 2002 pour le Vietnam ; en 2006 pour le Laos et le Myanmar ; et en 2007 pour le Cambodge.

- Toutefois, l'accord de l'AFTA contient une clause de sauvegarde qui permet à un État membre de se retirer provisoirement si ses réserves de devises étrangères sont en danger ou si sa sécurité nationale est menacée.

- À la fin 2006, les six membres originels (ASEAN-6) signataires de l'accord CEPT ont vu 98% de leurs produits inclus dans la liste d'inclusion (IL) et 99,77% de ces produits ont leurs tarifs se situant entre 0 et 5%. Les pays CLMV ont regroupé 91% de leurs produits dans la liste d'inclusion et 77% de ces produits ont leurs tarifs se situant entre 0 et 5%. Les taux des tarifs douaniers en 2006 étaient de 2,82% en moyenne pour tous les 10 pays de l'ASEAN, dont 1,74% pour l'ASEAN-6 et 4,65% pour les pays CLMV. La mise en oeuvre de l'AFTA se trouve donc en phase finale.

- ***La liste d'exclusion temporaire*** (*Temporarily Exclusive List – TEL*): cette liste doit être élaborée à partir de la liste d'inclusion (IL) et de la liste sensible (SL). Cette liste comporte le répertoire des produits qui passeront dans la liste d'inclusion après un délai d'ajustement dans les pays membres. Les produits de cette liste sont divisés en 5 groupes, dont les tarifs doivent être réduits en 5 étapes. Les tarifs des produits inscrits dans cette liste doivent être réduits à 0-5% conformément aux calendriers de chaque pays. À présent, les six membres originels, le Laos et le Vietnam n'ont pas de produits inscrits dans cette liste. Le Cambodge transférera la dernière tranche des produits TEL dans la liste d'inclusion (IL) avant 2007 et le Myanmar aussi.

- ***La liste sensible*** *(Sensitive List – SL)* concerne les produits agricoles bruts que les pays membres considèrent très sensibles pour eux. Les produits de cette liste devraient être transférés dans la liste d'inclusion pendant une période de 15 ans, c'est-à-dire devront faire partie de la liste d'inclusion en 2010.

- ***La liste d'exclusion générale*** *(General Exception List – GEL),* dont les produits sont définitivement exclus de l'accord parce qu'ils pourraient porter atteinte à la santé publique, à la sécurité nationale et aux héritages culturels de chaque pays. Il n'y pas de calendrier pour la réduction des tarifs pour ces produits. Néanmoins, certains pays membres ont classifié certains produits, tels que le tabac et les boissons alcooliques, les produits automobiles et les produits pétroliers dans cette liste. Pour cette raison, les pays de l'ASEAN sont en train de réviser la GEL afin qu'elle soit conforme aux idées originelles.

Les pays de l'ASEAN sont convenus qu'un produit doit être considéré comme étant originaire d'un pays de l'ASEAN si 40% de son contenu provient d'un pays membre, à l'exception des produits agricoles. Les pays de l'ASEAN sont en train de réviser les

règles d'origine dans le cadre de l'accord CEPT afin de les harmoniser avec celles de zone de libre-échange bilatérale.

Pour accélérer la réduction des écarts de développement, les six pays originels ont accordé un traitement commercial spécial et diférencié aux nouveaux membres, appelé le Système Intégré de l'ASEAN des Préférences (AISP).

Pays accordant des préférences	Les pays bénéficiaires des préférences				Les tarifs AISP
	Cambodge	Laos	Myanmar	Vietnam	
Brunei	8	14	79	1	0%
Indonésie	40	21	262	71	0-5%
Malaisie	174	82	284	234	0%
Philippines	64	76	206	79	0%
Singapour	-	-	-	-	-
Thaïlande	340	300	850	-	0-5%
Total	631	493	1,681	535	

Force est de constater que l'utilisation du système AISP est très faible, c'est-à-dire les échanges entre les pays originels et les nouveaux membres de l'ASEAN se passent en dehors du système des préférences.

Le commerce est un des piliers de la croissance des économies des pays de l'ASEAN. En 2005, les exportations en provenance des pays de l'ASEAN ont augmenté de 13,5%, en même temps que les importations vers les pays de l'ASEAN étaient en hausse de 15,4%. Le Japon est le partenaire commercial le plus important de l'ASEAN, avec 12,6% des échanges. Les États-Unis sont le deuxième partenaire le plus important de l'ASEAN avec 12,5% des échanges, ensuite vient l'Union Européenne avec 11,2% des échanges, et en quatrième position, la Chine qui représente 9,3% des échanges. Le commerce des pays de l'ASEAN avec la Chine a connu une croissance fulgurante. Avec cette vitesse de croissance, la Chine deviendrait le partenaire le plus important de l'ASEAN dans les quelques années à venir.

Malgré les efforts pour intensifier l'intégration régionale, la part du commerce intra-ASEAN représentait seulement 25% en 2005, en hausse légère en comparaison avec 24,3% en 2004. Pour cette raison, les pays de l'ASEAN dépendent des marchés extérieurs pour écouler leurs produits, des importations, des investissements, des capitaux et des technologies extérieurs.

Les membres de l'ASEAN s'emploient aussi à éliminer les obstacles non tarifaires à leurs échanges, à harmoniser leurs nomenclatures douanières, leurs règles d'évaluation et leurs procédures douanières, à harmoniser leurs normes et règlements visant les produits et à améliorer les règles d'origine du CEPT.

Les membres ont 5 ans pour éliminer graduellement les restrictions quantitatives et les barrières non tarifaires une fois qu'ils auront abaissé les tarifs à 5% ou moins. À cette fin, les pays de l'ASEAN ont élaboré un Programme sur l'Élimination des Barrières Non Tarifaires (NTB) afin de multiplier les échanges entre les pays membres. Les barrières non tarifaires comprennent les règles et règlementations, les pratiques commerciales, les procédures douanières, techniques, monétaires et fiscales, les procédures de l'immigration et les devises étrangères.

Pour supprimer les barrières non tarifaires, les pays de l'ASEAN ont besoin de s'accorder les uns les autres le traitement national en matière d'impôt, de financement et de règlementation. En outre, l'intégration économique approfondie requiert des mesures d'harmonisation des règlements techniques, d'établissement de standards et d'évaluation de conformité, de mise en oeuvre des politiques communes de concurrence, d'impôts et de régime financier et de capitaux.

En matière d'harmonisation des standards et de la conformité, des progrès ont été réalisés dans l'harmonisation des règlementations techniques et des standards pour les produits électriques et électroniques, les produits cosmétiques, la médecine traditionnelle et le contrôle alimentaire.

Les pays de l'ASEAN ont pris conscience que la facilitation du commerce permettrait à l'ASEAN de réduire les coûts de transactions et de renforcer sa compétitivité afin de la transformer en un marché intégré de biens, de services et d'investissements, et d'encourager la mise en place d'un réseau régional de production.

Mais le chemin à parcourir reste encore long pour l'ASEAN. Les calendriers d'application ne sont pas parfois respectés, les barrières non tarifaires sont encore considérables, ainsi que les incompatibilités des standards nationaux. L'intégration est poussée trop fort par les autorités, tandis que le secteur privé n'est pas entièrement engagé dans les activités de l'intégration. Malgré ces insuffisances, l'AFTA reste un mécanisme utile pour dynamiser l'ASEAN vers une intégration plus approfondie.

L'intégration économique au sein de l'ASEAN a été accélérée par l'adoption en novembre 2004 de l'Accord Cadre de l'ASEAN sur l'Intégration des Secteurs Prioritaires afin de réaliser la Communauté Économique de l'ASEAN. Les 11 secteurs prioritaires comprennent l'électronique, e-ASEAN, la santé publique, les produits en bois, les automobiles, les produits à base de caoutchouc, les textiles et la confection, les produits agricoles, les produits de la pêche, les voyages aériens et le tourisme, qui représentent 50% des échanges intra-ASEAN. Des feuilles de route ont été adoptées en vue de (i) renforcer la compétitivité de l'ASEAN ; (ii) intensifier l'intégration régionale par la mise en oeuvre des mesures de libéralisation, de facilitation du commerce et de promotion ; et (iii) encourager le secteur privé à participer dans l'intégration des secteurs prioritaires.

À cette fin, l'ASEAN a adopté des mesures relatives à l'intégration des secteurs prioritaires. Ces mesures comprennent : (i) libéralisation (du commerce des biens et des services, et des investissements) ; (ii) élimination de toutes les barrières au commerce ;

(iii) facilitation du commerce et des investissements (règle de l'origine, procédures douanières, standards, services logistiques et facilitation du tourisme) ; (iv) mouvement des hommes d'affaires, des experts et des professionnels ; (v) promotion et monitoring (promotion du commerce et des investissements) et (vi) d'autres secteurs d'intégration (droits sur la propriété industrielle, développement des secteurs prioritaires (droits de propriété intellectuelle et développement des ressources humaines).

Les pays de l'ASEAN ont signé en 1995 un Accord-cadre sur les services (AFAS) dont le but est de supprimer les restrictions au commerce des services et de renforcer la coopération dans le domaine des services; dans ce cadre, les négociations en cours portent sur sept secteurs prioritaires, qui sont les services aux entreprises, les services de transport aérien, les services de construction, les services financiers, les services de transport maritime, les services de télécommunication et les services touristiques. Le Protocole d'application des engagements initiaux concernant cinq services (transport aérien, services aux entreprises, transport maritime, télécommunications et tourisme) est entré en vigueur le 31 mars 1998; les protocoles d'application des deuxième et troisième ensembles d'engagements, qui portent sur les sept services prioritaires, sont entrés en vigueur le 31 mars 1999 et le 31 mars 2002, respectivement. Un troisième cycle de négociations s'est terminé le 31 décembre 2004. Un progrès important a été réalisé lors du quatrième cycle de négociations, qui devrait se terminer en octobre 2006. Les pays de l'ASEAN s'engagent à éliminer toutes les formes de restriction relative au traitement national et à l'accès au marché avant 2015.

L'Accord-cadre sur la Zone d'investissement de l'ASEAN (AIA), signé en 1998, prévoit une libéralisation du régime des investissements dans la région afin d'assurer la liberté des flux d'investissement d'ici à 2020. Cet accord concerne l'investissement direct dans l'industrie manufacturière, la pêche, la foresterie, les industries extractives, l'agriculture et les services annexes de ces activités. Les réserves faites par les membres et inscrites sur une liste d'exclusion temporaire devraient être levées en 2015 pour les investisseurs de l'ASEAN et en 2020 pour les investisseurs extérieurs. Les six membres fondateurs sont résolus à accélérer ce processus en levant leurs réserves concernant l'industrie manufacturière en 2003 pour les investisseurs établis dans les pays de l'ASEAN et en 2010 pour tous les autres investisseurs. Par ailleurs, le Myanmar a levé en 2003 ses réserves concernant l'industrie manufacturière pour les investisseurs de l'ASEAN.

L'ASEAN explore d'autres moyens de renforcer l'intégration économique régionale, notamment des mesures additionnelles visant à supprimer les obstacles qui existent encore au commerce de marchandises et de services et à l'investissement, en accélérant l'intégration dans onze secteurs prioritaires (Transport aérien, industrie automobile, agro-industrie, électronique, pêche, produits de santé, TIC, produits à base de caoutchouc, textiles et vêtements, tourisme et industrie du bois) et en mettant en place un mécanisme efficace de règlement des différends, inspiré de celui de l'OMC, pour faire respecter les dispositions. Ces mesures devaient être progressivement mises en œuvre à partir du 1er janvier 2004.

2.3. La Réduction des Écarts de Développement

L'ASEAN est un ensemble de pays de niveaux de développement différents. À l'exception de Singapour, les pays membres de l'ASEAN sont essentiellement des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire dont les économies ont en commun de nombreuses ressemblances. Le fossé économique existant entre les pays membres de l'ASEAN est frappant. En effet, les écarts de développement entre les membres originels (ASEAN-6) et les nouveaux membres de l'ASEAN (CLMV) sont à la fois grands et de natures différentes. Cette réduction des écarts de développement devrait passer par des actions concrètes des nouveaux membres afin d'entreprendre les réformes économique et sociale et de créer des conditions propices au décollage économique.

Afin de réduire l'écart de développement au sein de l'ASEAN et d'aider les nouveaux membres de l'ASEAN, notamment le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Vietnam (CLMV) dans le processus de l'intégration régionale, l'ASEAN a lancé l'Initiative pour l'intégration en ASEAN (IAI) en novembre 2000 lors du 4ème Sommet de l'ASEAN. Cette initiative IAI repose sur le principe « en faisant prospérer ton voisin, c'est l'ASEAN qui prospère ». À cette fin, un Plan d'Action et des projets concrets a été élaborés et approuvés par le 6ème Sommet de l'ASEAN qui a eu lieu à Phnom Penh en novembre 2002. Ce Plan d'Action porte sur quatre secteurs prioritaires : les infrastructures (transport et énergie), le développement des ressources humaines (construction des capacités du secteur public, travail et emploi, et enseignement supérieur), la technologie de l'information et de communications, et la promotion de l'intégration économique régionale (commerce des biens et des services, douane, standards et investissements) dans les pays CLMV. Les projets IAI s'élèvent à 85 projets, avec seulement 61 projets qui ont trouvé des sources de financement. 22 projets sont déjà terminés et 13 projets sont en cours d'exécution, avec 26 projets au stade de conception. Le six anciens membres de l'ASEAN (ASEAN-6) ont contribué à un fonds à l'ordre de 3.6 millions de dollars pour financer ces projets.

L'IAI est un programme ambitieux. Parmi ces projets il y a un projet de construction d'un chemin de fer trans-asiatique entre Singapour et Kunming, qui desservira au passage Singapour, la Malaisie, la Thaïlande, le Cambodge, le Laos, le Vietnam et la Chine.

Pour cette raison, le soutien financier de la part des pays Plus Trois est crucial pour la mise en oeuvre des projets de l'ASEAN. En plus, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, tels que le JICA et le PNUD, ont déjà pris l'engagement de financer quelques projets IAI. Les partenaires au développement ont contribué de 12 millions de dollars pour financer les projets IAI. Pour combler le manque de ressources, un Fonds pour le Développement de l'ASEAN a été mis en place par la contribution de tous les pays membres.

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

2.4. L'intégration Financière au sein de l'ASEAN

2.4.1. La Feuille de Route pour l'Intégration Financière de l'ASEAN

Le Programme d'Action de Vientiane (PAV), approuvé par les Leaders de l'ASEAN en 2004, couvre une période de six ans et vise à mettre en place la Communauté de l'ASEAN, qui est basée sur trois piliers : Communauté Politico - Sécuritaire ; Communauté Économique ; et Communauté Socioculturelle.

Le PAV incorpore les étapes importantes relatives à la coopération financière, qui sont tirées de la Feuille de Route pour l'Intégration Financière et Monétaire de l'ASEAN (FRIFMA).

La FRIFMA a pour objectif de renforcer la capacité dans le développement des marchés régionaux de capitaux, à travers des programmes de formation pour les fonctionnaires de l'ASEAN, afin d'améliorer la régulation et la supervision des marchés du capitaux. Ces initiatives contribueront au développement des infrastructures des marchés, des pratiques et des standards, y compris de la gestion des risques et le renforcement des liquidités.

L'ASEAN s'est aussi fixé l'objectif de promouvoir d'avantage l'intégration des marchés de capitaux en reliant les bourses des valeurs de l'ASEAN en 2010 en un réseau intégré. Cette intégration se passera par l'harmonisation des standards et pratiques, la facilitation de l'accès transfrontalier aux bourses des valeurs et le développement de l'ASEAN en une classe de patrimoine. À cette fin, les Ministres des Finances de l'ASEAN ont organisé une série de séminaires en vue de lancer deux indices : le premier est l'Indice FTSE/ASEAN, qui est composé de 180 constituants et sert de point de référence pour les bourses des valeurs régionales ; le deuxième est l'Indice commercialisé FTSE/ASEAN 40, qui se compose des 40 plus grandes sociétés cotées en bourses de l'ASEAN.

Deux Groupes de Travail ont été mis en place pour étudier les moyens d'achever cet objectif : le premier pour étudier l'alliance et les liens entre les bourses des valeurs de l'ASEAN ; et le second pour renforcer les liens entre les marchés des obligations de l'ASEAN.

2.4.2. La Libéralisation du compte de capital de l'ASEAN

Le processus de coopération financière de l'ASEAN prévoit la libéralisation ordonnée du compte de capital, avec pour objectif de soutenir la croissance économique et d'assurer la stabilité macroéconomique et financière. La Vision de l'ASEAN est de créer en 2020 une libre circulation du capital, qui pourrait contribuer à l'amélioration de l'efficacité économique et au bien-être dans la région. En même temps, les pays de l'ASEAN sont conscients risques énormes liés à la libéralisation, au cas où les marchés domestiques manqueraient de capacité dans la gestion financière et dans la supervision des agents financiers.

Mongrué et Robert (2005) montrent que la libéralisation du compte de capital présente nombre d'avantages pour les pays émergents. Elle permet d'accélérer la convergence économique en donnant accès à l'épargne mondiale. Elle permet aussi d'augmenter la résistance de l'économie face aux chocs exogènes en facilitant la diversification sectorielle. Elle contribue enfin à améliorer l'efficacité du système bancaire en renforçant la concurrence et donc à baisser les coûts de financement. En outre, les investissements directs étrangers (IDE) facilitent les transferts de technologie.

Par ailleurs, la libéralisation du compte de capital permettrait aux pays de l'ASEAN de canaliser l'épargne régionale pour investir dans le reste du monde. Toutefois, la crise financière de 1997-1998 a montré que la modernisation des systèmes financiers est un préalable à l'ouverture du compte de capital.

La littérature économique a identifié les conditions de mise en oeuvre permettant de limiter les risques associés à la libéralisation du compte de capital :

(i) Le régime de change doit être flexible ;
(ii) L'environnement macroéconomique doit être stable ;
(iii) Le système financier doit être en mesure de jouer son rôle d'intermédiation et d'évaluer son exposition au risque de crédit (un niveau minimum de régulation et de supervision, des normes strictes en matière d'audit de comptes, de transparence et de diffusion de l'information financière) ;
(iv) Les instruments de marché doivent présenter un niveau de développement suffisant, en particulier pour la gestion de la dette publique et du marché monétaire ; et
(v) Le contexte politique doit aussi être pris en compte, surtout le risque d'aléa moral associé à la possibilité d'accords de renflouement (« bailing out ») des banques en faillite.

Dans ce contexte, les pays de l'ASEAN sont convaincus que la libéralisation des marchés financiers apporterait l'efficacité économique si la supervision prudentielle est bonne, la bonne gouvernance des entreprises est forte, les droits des créditeurs sont bien respectés, les standards comptables et d'audit sont transparents et les procédures de banqueroute et d'insolvabilité sont bien appliquées.

En tenant compte des différentes structures économiques et des systèmes financiers des pays membres, l'ASEAN a adopté une approche plus souple dans la mise en oeuvre de la libéralisation du compte de capital. Alors que les pays membres sont convenus que la libéralisation du compte de capital doit être bien ordonnée dans la séquence des étapes de libéralisation financière, afin d'éviter les impacts néfastes des sorties des capitaux qui étaient à l'origine de la crise financière de l'Asie en 1997-1998, chaque pays est libre de définir son propre programme de libéralisation du compte de capital. À cette fin, un site web sur le régime du compte de capital a été lancé en avril 2006 lors de la 10ème Rencontre des Ministres des Finances de l'ASEAN afin de permettre à chaque pays membre de définir un régime qui est propre à chacun et de prendre des mesures de réformes des institutions financières et des autorités régulatrices.

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

2.4.3. La Libéralisation des Services Financiers au sein de l'ASEAN

Les services financiers dans les pays de l'ASEAN ont été libéralisés petit à petit dans le cadre de l'Accord Cadre de l'ASEAN sur les Services (AFAS), signé par les Ministres de l'Économie de l'ASEAN le 15 décembre 1995. Aux termes de cet accord, les négociations doivent être conduites pour achever les engagements des pays membres au de-là de leurs engagements dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (GATS).

Le premier round de négociations en vue de la libéralisation du commerce des services financiers a été conduit sous les auspices du Comité de Coordination de l'ASEAN sur les Services. Toutefois, en juin 1999 les Ministres de l'Économie de l'ASEAN ont décidé de transférer le cadre des négociations sur les services financiers aux Ministres des Finances. Désormais, les négociations sur la libéralisation des services financiers sont conduites sous les auspices des Ministres des Finances de l'ASEAN. Un Groupe de Travail sur la Libéralisation Financière de l'ASEAN dans le cadre de l'Accord Cadre de l'ASEAN sur les Services (AFAS) a été mis en place pour guider cet exercice d'envergure. Les paramètres à court et à long termes ont été fixés.

En ce qui concerne le paramètre à court terme, les pays membres de l'ASEAN se sont mis d'accord pour proposer un engagement dans au moins un sous-secteur commun pour chaque round de négociation. Ces engagements doivent être au-delà de leurs engagements au sein du GATS pour les pays membres de l'OMC et plus favorable que le régime actuel pour les pays hors de l'OMC.

Les paramètres à long terme pour guider le processus de libéralisation des services financiers sont les suivants :

- La libération des services financiers doit être guidée par l'objectif du « Mouvement libre des services en 2020 ». Toutefois, la libéralisation des services financiers doit être mise en oeuvre petit à petit, prenant en compte les niveaux différents de développement du secteur financier de chaque pays et la nécessité de renforcer la régulation prudentielle, la supervision efficace et le développement de la capacité institutionnelle.

- Les pays membres sont libres de fixer les étapes de libéralisation des sous-secteurs et de lever les contraintes relatives aux quatre modes de fourniture des services conformément aux dispositions du GATS sur l'accès aux marchés, le traitement national et le principe de la Nation la Plus Favorisée (MFN).

- Les étapes seront fixées pour le nouveau round de négociations une fois tous les trois ans, prenant en compte les résultats de chaque round, afin de maintenir la vitesse de libéralisation jusqu'à 2020.

- Une revue sera conduite afin que les engagements dans le cadre de l'AFAS se déroulent comme prévus et soient conformes aux objectifs à long terme du libre mouvement des services.

- Tous les engagements sont juridiquement liés.

Avec les paramètres à court et à long termes susmentionnés, le second round de négociations sur la libéralisation des services financiers dans le cadre de l'Accord Cadre sur les Services (AFAS) a été entamé en 2001 et conclu en 2002. Le Protocole sur la Mise en Oeuvre du Deuxième Complet des Engagements a été signé par les Ministres des Finances de l'ASEAN le 6 avril 2002 à Yangon, Myanmar.

Le troisième round de négociations a été entamé en 2003 et le Protocole sur la Mise en Oeuvre du Troisième Complet des Engagements a été signé lors de la 9ème Rencontre des Ministres des Finances qui a eu lieu en avril 2005, à Vientiane, au Laos.

Le quatrième Round de Négociations sur les Services Financiers a été commencé le 1er mars 2006 à Siem Reap. Ce round qui se déroule selon une procédure de liste positive pourrait être conclu à la fin 2007.

2.4.4. Le Renforcement de la Coopération Monétaire

Pour éviter l'attaque sur les monnaies régionales et pour établir un système d'entraide financière régionale, les pays de l'ASEAN a mis en place depuis 2002 un Arrangement de Swap de l'ASEAN, qui est devenu une pierre angulaire de la coopération financière de l'ASEAN. Pour renforcer cette coopération, les pays membres de l'ASEAN ont pris l'initiative d'accroître le montant du Swap de l'ASEAN de 1 milliards de dollars à 2 milliards de dollars lors de la 10ème Rencontre des Ministres des Finances de l'ASEAN en avril 2006. En cas de crise monétaire, qui se caractériserait d'un manque de liquidité suite à des sorties des capitaux étrangers, les pays de l'ASEAN pourraient faire appel aux Swaps de l'ASEAN avant de recourir aux réseaux de Swaps bilatéraux avec les pays Plus Trois, Chine, la République de Corée et le Japon.

Par ailleurs, le Secrétariat de l'ASEAN prépare un Rapport de Surveillance de l'ASEAN, qui est destiné à faciliter la discussion sur la politique macroéconomique des pays membres.

2.5. Les Relations Extérieures de l'ASEAN et les Mécanismes de Concertation

2.5.1. La Conférence Post-ministérielle et le Partenariat au Dialogue

Les ministres des Affaires Étrangères de l'ASEAN tiennent des consultations annuelles, en conférence post-ministérielle (CPM), avec les ministres des Affaires Étrangères des pays partenaires au dialogue (l'Australie, le Canada, la Chine, l'Union Européenne, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Russie, les États-Unis, le Pakistan, la Corée du Sud et le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD)). La conférence

post-ministérielle est précédée par la Réunion des hauts fonctionnaires et la Réunion des hauts fonctionnaires chargés de l'économie.

La CPM est l'instance principale où traiter de questions régionales concernant l'Asie du Sud-Est et de questions d'intérêt mutuel. La CPM comprend deux volets, soit une séance plénière à laquelle assistent tous les pays membres de l'ASEAN et leurs partenaires au dialogue, représentés au niveau ministériel, et une série de « 10+1 » rencontres entre l'ASEAN et chacun des pays partenaires au dialogue.

2.5.2. Le Forum Régional de l'ASEAN

Le Forum Régional de l'ASEAN (ARF) a été créé en 1994 en vue de maintenir la paix et la stabilité de la région et de promouvoir le développement et la prospérité de la région. L'ARF rassemble les 10 membres de l'ASEAN et 15 participants qui influent sur la sécurité dans la région Asie-Pacifique – l'Australie, le Canada, la Chine, le Timor Oriental, l'Union Européenne, l'Inde, le Japon, la Mongolie, la Nouvelle Zélande, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République de Corée, la République démocratique de Corée, la Russie et les États-Unis. L'ARF sert de forum en matière de politique et de sécurité dans la région Asie-Pacifique.

L'ARF vise essentiellement à réduire par un dialogue ouvert les menaces qui pèsent sur la sécurité, y compris les aspects militaires, économiques, politiques et sociaux. L'ARF progresse en trois étapes, à savoir le renforcement de la confiance, la diplomatie préventive et la création de mécanismes de règlement des différends. L'ARF dispose d'un potentiel comme mécanisme de promotion des objectifs en matière de sécurité dans le monde, dont la lutte antiterroriste, la sécurité humaine, la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement, et la prévention des conflits.

2.6. La Mise en Place d'une Communauté de l'ASEAN

Dans son ouvrage classique « *The Theory of Economic Integration* », Balassa (1961) a distingué cinq étapes de l'intégration : (i) la zone de libre échange (suppression des droits de douane entre les membres) ; (ii) l'union douanière (adoption d'un tarif extérieur commun) ; (iii) le marché commun (libre circulation du travail et du capital) ; (iv) l'union économique (coordination des politiques économiques) ; et (v) l'intégration économique complète (monnaie commune et systèmes budgétaires intégrés). Certains auteurs proposent l'union politique comme la cinquième étape de l'intégration régionale.

Toutefois, l'intégration au sein de l'ASEAN ne suit pas forcément les étapes classiques comme elles l'ont été proposées Balassa. L'intégration au sein de l'ASEAN n'est pas conçue sur le modèle européen et se fera à un rythme plus asiatique, en respectant une démarche non coercitive. Malgré tout, la réalisation de l'AFTA, l'AFTA Plus, l'IAI et AIA vont permettre la mise en place d'une communauté régionale capable de faire face aux défis dans le futur.

Pour cette raison, l'ASEAN a lancé de nouvelles initiatives. Lors du Sommet des Leaders à Bali en 2003, l'ASEAN s'est fixé comme objectif de mettre en place en 2020 une **Communauté de l'ASEAN**, qui regroupe les trois piliers : (i) la Communauté sécuritaire de l'ASEAN (CSA), la Communauté économique de l'ASEAN et la Communauté socioculturelle de l'ASEAN.

2.6.1. La Communauté de Sécurité de l'ASEAN

Les 12 principes de la CSA sont, *inter alias*, le renforcement des instruments politiques actuels, tels que le Traité sur l'Amitié et la Coopération (TAC), la Déclaration sur la Zone de paix, de liberté et de neutralité (ZOPFAN) et le Traité de dénucléarisation de l'Asie du Sud Est (SEANWFZ), qui continuent de jouer un rôle prépondérant dans le renforcement des mesures de confiance, de la diplomatie préventive et le règlement pacifique des conflits.

La CSA vise aussi à renforcer les capacités nationales des pays membres pour combattre le terrorisme, le trafic de drogue, le traitement des êtres humains et les autres crimes transnationaux.

Un réseau de coopération militaire entre les pays de l'ASEAN et les autres pays de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud a inauguré une nouvelle ère de coopération sécuritaire qui a mis l'accent sur la coopération entre les pays afin de faire face à la menace de la part des acteurs non étatiques, tel que les terroristes internationaux et les insurgés, et de maintenir la paix et la stabilité régionale.

Toutefois, la CSA reconnaît les droits des pays membres de conduire leurs propres politiques étrangères et militaires, en prenant en considération les interconnections entre les volets politique, économique et social. D'ailleurs, le Haut Conseil du TAC sera une composante importante de la CSA, ce qui reflète les engagements de l'ASEAN de résoudre pacifiquement tous les différends et conflits. À cet égard, le Forum Régional de l'ASEAN (ARF) resterait un forum pour le dialogue de sécurité régional, avec l'ASEAN jouant le rôle moteur en engageant tous les amis, les Partenaires au Dialogue et les Nations Unies en vue de promouvoir la paix et la stabilité régionale.

2.6.2. La Communauté Économique de l'ASEAN

La Communauté économique de l'ASEAN (CEA) a pour objectif la réalisation du but ultime de l'intégration économique afin de créer un espace économique stable, prospère et hautement compétitif, avec le libre mouvement des biens, des services, des investissements, des capitaux et des travailleurs qualifiés. La CEA vise à promouvoir le développement économique équitable, et à réduire la pauvreté et les disparités socioéconomiques dans la région en 2020.

La CEA vise aussi à établir un marché unique et une base unique de production au sein de l'ASEAN, en transformant les diversités de la région en opportunités pour les affaires et en rendant l'ASEAN plus compétitif. Donc, la CEA est un stade intérimaire vers la

réalisation du marché unique. Afin de réaliser la CEA, les pays membres de l'ASEAN ont pris l'engagement de mettre en oeuvre toutes les initiatives économiques actuelles, tel que la Zone de Libre Échange de l'ASEAN (AFTA), l'Accord Cadre de l'ASEAN sur les Services (AFAS) et la Zone des Investissements de l'ASEAN (AIA), le mécanisme renforcé du règlement des différends économiques et l'initiative pour réduire les écarts de développement entre les membres originaires et les nouveaux membres de l'ASEAN.

Un communauté économique intégrée exige la mise en oeuvre des mesures de libéralisation et de coopération dans les domaines suivants : la formation et le développement des ressources humaines ; la concertation étroite des politiques macroéconomique et financière ; la facilitation des échanges ; les interconnections renforcées des infrastructures et des communications ; le développement des transactions électroniques via le projet e-ASEAN ; la promotion des industries intégrées et le renforcement du secteur privé.

2.6.3. La Communauté Socioculturelle de l'ASEAN

La Communauté socioculturelle de l'ASEAN a pour objectif de promouvoir la coopération dans le développement social, visant à relever le niveau de vie de la population, en particulier des femmes, des jeunes et des communautés locales par des investissements plus importants dans l'éducation de base et l'enseignement supérieur, le développement des sciences et de la technologie, la création d'emploi et la protection sociale.

La CSCA vise à intensifier la coopération dans le domaine de la santé publique, y compris la prévention et le contrôle des maladies infectieuses, telle que le VIH/SIDA et le SRAS. La CSCA encourage l'interaction entre les académiciens, les auteurs, les artistes et les professionnels des média de l'ASEAN afin de préserver et de promouvoir la diversité culturelle, et en même temps, de renforcer l'identité régionale de l'ASEAN.

Lors du 10ème Sommet au Laos, les Leaders de l'ASEAN ont adopté le **Plan d'action de Vientiane (PAV)**. Le PAV a un horizon de six ans et il succède au Plan d'action de Hanoi. Il vise à réaliser le but ultime de la Vision 2020 de l'ASEAN et de la Déclaration de l'ASEAN, « l'Entente Bali II ». Le PAV vise la mise en oeuvre des plans d'actions des trois piliers de la Déclaration de l'ASEAN « l'Entente Bali II », et le renforcement de l'intégration régionale, tout en réduisant les écarts de développement au sein de l'ASEAN.

2.7. Le défi de l'intégration économique de l'ASEAN

L'ASEAN dispose d'une structure légère et les pays membres n'avaient pas l'intention d'institutionnaliser l'ASEAN. Ils ont favorisé la coopération et ont réticence à un organe supranational. Toutefois, cette structure légère rend difficile la coordination de la mise en oeuvre des accords commerciaux et des projets d'intégration. Ces contraintes structurelles suscitent une vive préoccupation sur le plan de compétitivité de l'ASEAN vis-à-vis les autres regroupements et des autres grands pays comme la Chine et l'Inde.

En raison de sa structure légère, l'ASEAN a multiplié le nombre des réunions dans les divers domaines. On dénombre plus de 700 réunions de l'ASEAN par an. La faille des institutions se révèle incompatible avec le besoin accru d'intensifier le processus de l'intégration. Donc, pour être crédible et pertinent, l'Association devrait se doter d'une capacité suffisante et d'une structure plus institutionnalisée en vue d'assurer une forte coordination de la mise en oeuvre des initiatives de l'intégration.

Par ailleurs, l'ASEAN est encore perçue comme une juxtaposition de dix pays aux débouchés commerciaux locaux fragmentés. Il existe encore beaucoup d'obstacles transfrontaliers entre les dix pays membres de l'ASEAN. Les structures économiques des pays membres sont concurrentielles et non pas complémentaires.

L'ASEAN dispose d'une potentialité économique importante, mais cette région a connu un défi considérable sur le plan de compétitivité.

- L'ASEAN dispose des conditions favorables pour le développement économique. Les marchés de l'ASEAN sont comparable à la région côtière de la Chine par sa grandeur. Plus de 75 pourcent des exports de l'ASEAN sont composés de secteurs à haute croissance.

- Néanmoins, les pays de l'ASEAN n'ont pas réussi à capitaliser leurs points forts. Les investisseurs ont été découragés par les problèmes créés par l'intégration limitée de l'ASEAN, et ne considèrent pas l'ASEAN comme un marché unique.

- Les marchés de l'ASEAN – petits et fragmentés – ne sont pas attractifs pour les investisseurs, en comparaison avec d'énorme marché chinois et des autres régions à l'intégration économique et financière plus profonde dans le reste du monde. Il reste encore des barrières considérables aux échanges, et cela empêche les entreprises de l'ASEAN de se spécialiser et de bénéficier d'économie d'échelle à travers cette vaste région.

- Les coûts des affaires dans l'ASEAN sont élevés. Par exemple, les sociétés de produits de consommation sont assujetties à des coûts évitables de l'ordre de 15 pourcents du chiffre d'affaires en raison des différences de standards de produit et de la bureaucratie de la douane.

Pour les raisons susmentionnées, le programme d'intégration économique de l'ASEAN pourrait être accéléré par les mesures suivantes:

- Le libre mouvement des biens, des services, des capitaux et des travailleurs qualifiés;

- L'harmonisation des tarifs extérieurs;

- La mise en application des politiques de concurrence équitable;

- Le soutien technique efficace apporté aux membres les moins avancés;

L'accélération de l'intégration économique de l'ASEAN exige la mise en oeuvre de deux éléments:

- La mise en oeuvre de toutes les facettes de l'intégration dans 11 secteurs (Transport aérien, industrie automobile, agro-industrie, électronique, pêche, produits de santé, TIC, produits à base de caoutchouc, textiles et vêtements, tourisme et industrie du bois).

- L'évolution des institutions de l'ASEAN vers un mécanisme plus fiable et plus indépendant et capable de pousser le processus d'intégration, de développer les politiques et les stratégies de l'intégration, d'assurer le suivi des projets de l'ASEAN et de renforcer la confiance des investisseurs dans la résolution des conflits.

Les pays de l'ASEAN sont conscients que l'intégration régionale plus profonde devrait renforcer sa compétitivité et apporterait des bénéfices économiques et politiques substantiels :

- L'intégration économique plus profonde réduirait le coût des affaires, faciliterait les nouveaux investissements, promouvrait la convergence des meilleures pratiques dans la conduite des affaires, et encouragerait l'innovation et la collaboration entre les pays de l'ASEAN.

- L'intégration servira de catalyseur essentiel pour l'amélioration des politiques domestiques (meilleures régulations des produits et des marchés ; application des règles anti-trust ; recouvrement des impôts ; réforme des marchés fonciers et application des lois et des décisions de justice).

- Tous les pays pourraient bénéficier de l'intégration. L'expérience de la NAFTA et de l'Union Européenne a montré que les pays les moins avancés pouvaient bénéficier plus que les pays les plus développés.

- L'intégration économique plus étroite créerait un sens plus fort de l'unité qui pourrait aider l'ASEAN à surmonter les défis à court terme (par exemple, la sécurité et l'environnement). Elle pourrait renforcer le pouvoir de négociation de l'ASEAN dans le commerce international, et en général, accroîtrait l'influence géopolitique de l'ASEAN dans les forums internationaux, tels que l'OMC et l'APEC.

- Donc, la condition *sine qua non* pour la réussite est de prendre l'engagement résolu et soutenu en vue d'une intégration économique plus profonde entre les pays membres de l'ASEAN.

2.7.1. Les Coûts Sociaux de l'Intégration

Il est indispensable d'établir un système de sécurité sociale et d'entraide afin d'assurer la gestion des répercussions sociales de l'intégration économique au sein de l'ASEAN, d'améliorer la durabilité écologique et d'affermir des fondements d'une identité et d'une cohésion social à l'échelle régionale. À présent, le mécanisme de l'intégration au sein de l'ASEAN ne prévoit pas de compensation pour les pays membres qui auraient souffert des conséquences néfastes de l'intégration.

En même temps, l'ASEAN sera obligée de porter plus d'attention sur la prévention et le contrôle des pandémies, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et de stupéfiants, la toxicomanie et le trafic des êtres humains, et l'élimination de la pauvreté.

8. La Charte de l'ASEAN

Pour comprendre pourquoi l'ASEAN a besoin d'une Charte et de se transformer en une organisation plus efficace, il faut connaître les principes existants qui gouvernent l'ASEAN.

L'ASEAN dispose d'un mode de fonctionnement particulier et se distingue des autres modèles régionaux, tels que l'Union Européenne, le Mercosur etc. L'ASEAN est considéré comme un regroupement souple et consensuel, avec une structure légère et adaptable. Le processus de prise de décision n'est pas contraignant pour les pays membres. Il facilite la conciliation des positions et l'accommodation grâce au principe du « consensus ». La méthode du consensus a montré ses limites, puisqu'elle nécessite un échange nourri sur la base du respect mutuel. Néanmoins, pour les questions sensibles, la règle des « 10 – x » a été introduite.

L'esprit ASEAN est basé sur des principes interétatiques simples et la confiance entre dirigeants. Le mécanisme institutionnel de l'ASEAN se fonde sur les pratiques informelles et politiques. Les principes susmentionnés mettent en évidence les difficultés la gestion d'une mondialisation perçue à la fois comme opportunité et contrainte.

Le Secrétaire général de l'ASEAN n'a aucun pouvoir de contraindre les pays membres et de faire respecter les accords de l'ASEAN. Il ne dispose pas de leviers juridiques pour mettre en oeuvre les accords signés. Le Secrétariat n'a pas le nombre suffisant de personnels et les moyens nécessaires pour permettre un fonctionnement efficace.

Pour relever les défis que l'ASEAN devrait rencontrer dans les années à venir, les Personnes Éminentes de l'ASEAN ont fait les recommandations suivantes :

2.8.1. Principes fondamentaux et objectifs

- Promotion de la paix et de la stabilité par le renforcement des valeurs démocratiques, de la bonne gouvernance, le rejet d'un changement

inconstitutionnel et non démocratique de Gouvernement, la primauté de l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

- Promotion de la prospérité et de la résilience de l'ASEAN par la coopération et l'intégration plus étroite, notamment la mise en place de la Communauté de l'ASEAN, du marché unique, des interconnections économiques et régionales plus renforcées et de la réduction des écarts de développement ;

- Promotion des réponses opportunes et efficaces de l'ASEAN aux défis non traditionnels et transfrontaliers, et aux crises, par l'assistance réciproque et par la coopération régionale et internationale. L'ASEAN pourrait calibrer sa politique traditionnelle de non-ingérence dans les domaines ou l'intérêt commun requiert une coopération plus étroite ;

- Promotion de l'identité de l'ASEAN par la vulgarisation des héritages culturels de l'ASEAN, les investissements dans l'éducation et un engagement avec la société civile ;

- Détermination de mettre en place la Communauté de l'ASEAN et ultimement de l'Union de l'ASEAN.

2.8.2. Vers la Communauté de l'ASEAN

- Des rencontres plus fréquentes des leaders de l'ASEAN pour donner un élan politique plus important à la construction de la Communauté de l'ASEAN. Le sommet de l'ASEAN doit être rebaptisé « Réunion du Conseil de l'ASEAN » afin que les leaders puissent se rencontrer au moins deux fois par an ;

- Formation de trois Conseils Ministériels sous les auspices des leaders de l'ASEAN pour assurer le suivi des aspects clés de la construction de la Communauté de l'ASEAN (politique-sécurité, économique et socio-économique) et résoudre les questions qui relèvent de coordination intersectorielle ;

- Création d'un marché commun avec mouvement libre des biens, des idées et du travail qualifié, l'harmonisation des politiques économiques régionales et renforcement des interconnections régionales.

2.8.3. Mobilisation des ressources et réduction des écarts de développement

- Respect du principe de contribution égale en phase avec le traitement égal accordé aux pays membres ;

- Mise en place d'un Fonds Spécial pour la Réduction des Écarts de Développement afin que l'ASEAN puisse disposer de ses propres moyens pour entreprendre des projets de coopération ;

- Mobilisation des fonds et du soutien en provenance du secteur privé.

2.8.4. Engagements des pays membres

- Établissement d'un mécanisme de résolution des disputes dans tous les domaines de coopération de l'ASEAN, qui comprend le suivi de la conformité et les mécanismes de consultation et d'application des accords ;

- Le Secrétariat de l'ASEAN doit être chargé d'un suivi de la conformité avec les accords et les plans d'action de l'ASEAN, et le Secrétaire général de l'ASEAN doit rapporter au Conseil de l'ASEAN et aux Conseils communautaires d'une manière régulière ;

- L'ASEAN doit se doter du pouvoir de prendre des mesures afin de remédier aux cas d'infraction sérieuse des objectifs, des principes essentiels et des engagements vis-à-vis des accords principaux. Le manque à se conformer aux décisions des mécanismes de résolution des disputes devrait être rapporté au Conseil de l'ASEAN. Ces mesures comprendraient la suspension des droits et des privilèges du membre. Le Conseil de l'ASEAN ne devrait pas recourir à l'expulsion d'un pays membre.

2.8.5. Renforcement de l'efficacité de l'Association

- Le Secrétariat général devrait être doté de pouvoirs et jouer un rôle plus important dans l'intégration régionale et les efforts de coopération internationale ;

- Le Secrétaire général serait assisté par quatre Secrétaire général adjoint dans les domaines suivants : coopérations politique et sécuritaire, économique, socioculturelle, relations internationales, administrative et budgétaire ;

- Accréditation des Représentants Permanents des pays membres auprès de l'ASEAN à Jakarta ;

- Simplification et réduction des rencontres de l'ASEAN, en particulier afin d'accroître l'efficacité des rencontres de l'ASEAN ;

- L'ASEAN doit avoir la personnalité juridique et doit être capable d'engager des procédures juridiques ;

- La Fondation ASEAN doit être revigorée pour jouer un rôle plus actif pour que l'opinion publique prenne de plus en plus conscience de l'ASEAN ;

- Etablissement de l'Institut de l'ASEAN en vue d'apporter un soutien au Secrétaire général dans la recherche, l'analyse politique, le planning stratégique et les liens avec les académiciens de « Track II ».

2.8.6. Prise de décision efficace

- La prise de décision par consultation et par consensus doit être retenue pour toutes les questions sensibles et importantes. Toutefois, si un consensus ne pouvait pas être obtenu, une décision pourrait être prise par scrutin selon les règles et procédures fixées par le Conseil de l'ASEAN ;

- Mise en Application flexible d'une formule « ASEAN-x » ou « 2 + x » à la discrétion du Conseil de la Communauté de l'ASEAN.

2.8.7. Pour l'ASEAN orientée vers le peuple

- Promotion de l'ASEAN en tant qu'association orientée vers le peuple et le renforcement d'un sens de possession et d'appartenance parmi les citoyens, en facilitant la participation et l'interaction avec les Députés des pays membres de l'ASEAN, les représentants de l'organisation de la société civile, le monde des affaires, les organisations de droits de l'homme, les institutions académiques et les autres parties prenantes de l'ASEAN ;

- L'organe principal de l'ASEAN devrait entreprendre des consultations régulières avec toutes les parties susmentionnées.

Toutefois, l'ASEAN est en train de faire face à des problèmes structurels considérables :

En premier lieu, l'ASEAN doit définir clairement les étapes visant à achever le marché unique et créer des conditions propices au libre mouvement des facteurs de production au sein de l'ASEAN. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'envisager l'architecture d'une Zone de Libre Échange Plus de l'ASEAN (AFTA Plus).

En deuxième lieu, la réalisation de la CEA entraînera le changement de la mentalité des populations des pays membres de l'ASEAN. Elles devront embrasser les intérêts régionaux et être prêtes à accepter les gains de l'intégration en même temps qu'à avaler les peines de l'ajustement pour le bien commun de la région. Ce qui est important, ce n'est pas la date buttoir de 2015 ou 2020 pour la réalisation de la CEA, mais c'est comment l'intégration régionale pourrait être réalisée d'une manière crédible et durable.

En troisième lieu, les priorités régionales relatives à la libéralisation du commerce doivent être fixées d'une manière plus claire. À présent, les membres de l'ASEAN s'engagent dans un réseau de Zones de Libre Échange (ALE), y compris de zones bilatérales de libre échange, avec des partenaires hors de la région. Ces zones de libre échange sont indispensables pour que l'ASEAN puisse consolider ses liens avec l'extérieur, mais elles doivent aussi se concentrer sur la mise en oeuvre des mesures visant à achever une intégration plus profonde des marchés dans la région.

En quatrième lieu, en progressant vers la CEA, la libéralisation du commerce des biens et des services n'est pas suffisante. Il nous reste des défis considérables à relever avant que l'ASEAN puisse achever les autres objectifs du libre mouvement du travail qualifié et des capitaux. L'ASEAN est encore perçue par les investisseurs en tant qu'ensemble de dix pays, chacun avec ses lois, ses directives et sa règlementation. Cela constitue un enjeu principal que l'ASEAN doit relever, face à la compétition croissante de la Chine et de l'Inde.

En cinquième lieu, une revue régulière doit être conduite pour examiner les incitations relatives aux investissements dans la région, en comparaison avec les repères mondiaux. Sous cet éclairage, il faudrait créer des incitations spéciales pour la mise en place de sociétés ou de conglomérats au sein de l'ASEAN.

En sixième lieu, un système financier régional bien intégré et bien rodé, est une condition *sine qua non* pour réaliser la Communauté Economique de l'ASEAN et pour que l'ASEAN puisse avancer très vite vers la réalisation de sa vision commune d'une Asie du Sud Est prospère et pacifique.

Finalement, nous devrions accorder plus attention aux nouveaux membres de l'ASEAN, notamment au Cambodge, au Laos, au Myanmar et au Vietnam (CLMV), pour que ces derniers ne se traînent pas trop loin en arrière. Plus d'efforts doivent donc être déployés pour réduire l'écart du développement par la mise en oeuvre des programmes sur l'assistance technique, le transfert de technologie, l'éducation et la formation.

3. L'intégration économique en Asie de l'Est

3.1. Le Groupe des Visionnaires de l'Asie de l'Est (EAVG)

Sur l'initiative du Président de la République de Corée, Son Excellence **Kim Dae Jung**, les pays de l'ASEAN+3 ont établi en 1999 un Groupe des Visionnaires de l'Asie de l'Est (GVAE) en vue de proposer les recommandations sur la future direction de la coopération en Asie de l'Est. En novembre 2001, le GVAE a soumis des recommandations aux Leaders de l'ASEAN+3 lors du sommet de Phnom Penh.

Le Rapport final du GVAE contient mesures pour la coopération à court terme et des mesures sur la coopération à moyen et à long termes :

La coopération économique

- La mise en place d'une Zone de Libre Échange en Asie de l'Est ;
- L'extension de l'Accord Cadre sur la Zone des Investissements de l'ASEAN à tous les pays de l'Asie de l'Est ;
- Promotion de coopération de développement et de technologie parmi les pays de la région, et en particulier l'octroi de l'assistance aux pays les moins avancés ;
- Réalisation d'une économie de connaissance et mise en place d'une structure économique orientée vers le futur.

La coopération financière

- Établissement d'une facilité régionale de soutien financier ;
- Mise en place d'un système de coordination des changes propice à la stabilité financière et au développement économique ;
- Renforcement d'un processus régional de suivi et de surveillance en Asie de l'Est pour compléter la surveillance globale du FMI.

La coopération politique et sécuritaire

- Établissement des normes, des procédures et des mécanismes en vue d'une meilleure gestion des relations intra régionales sur les principes du bon voisinage, de confiance mutuelle et de solidarité ;
- Mise en place et renforcement des mécanismes pour résoudre les menaces à la paix régionale ;
- Amplification des voix de l'Asie de l'Est dans les affaires internationales et renforcement du rôle de l'Asie de l'Est dans la création et l'évolution d'un nouvel ordre mondial.

Coopération dans le domaine de l'environnement

- Institutionnalisation de la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de l'environnement aux niveaux régional et mondial ;
- Renforcement de la vulgarisation et de l'éducation dans le domaine de l'environnement et engagement des ONGs dans ce processus ;
- Gestion efficace des ressources en eau et de la pêche ;
- Développement conjoint et exploration des nouvelles sources d'énergie dans la région et promotion de l'utilisation efficace de l'énergie.

Coopération social et culturelle

- Mise en place d'un programme de réduction de la pauvreté, avec les pays riches aidant les pays pauvres dans la lutte contre la pauvreté, l'illettrisme et les maladies ;
- Adoption d'un programme en vue d'élargir l'accès aux services de la santé ;
- Mise en oeuvre d'un programme de formation des ressources humaines en privilégiant l'éducation de base, la formation et le développement des capacités ;
- Promotion de l'identité et de la conscience régionale, et de la coopération sur les projets de conservation et de promotion des arts et de la culture de l'Asie de l'Est ;
- Établissement d'un Fonds pour l'Éducation en Asie de l'Est afin de promouvoir l'éducation de base et la formation dans la région.

Coopération institutionnelle

- Évolution du sommet annuel de l'ASEAN+3 vers un sommet de l'Asie de l'Est ;
- Mise en place d'un Forum de l'Asie de l'Est, regroupant les représentants des gouvernements et des ONGs dans les divers secteurs afin de servir d'un mécanisme institutionnel pour promouvoir les échanges sociaux élargis.

En se basant sur les recommandations du Groupe des Visionnaires de l'Asie de l'Est, les Hauts Fonctionnaires de l'ASEAN+3 ont mis un place d'un Groupe d'Étude de l'Asie de l'Est afin d'amplifier davantage et hiérarchisé ces recommandations. Ce dernier a proposé 17 mesures concrètes pour la mise en oeuvre sur le court terme et 9 mesures pour la mise en oeuvre dans le moyen et le long terme.

3.2. Le Cadre de la Coopération de l'ASEAN+3

Au milieu des années quatre-vingt, les firmes japonaises ont délocalisé leur production vers les pays de l'ASEAN, notamment Singapour, l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et les Philippines. Dans les années quatre-vingt-dix et deux mille, les firmes japonaises délocalisent davantage leur production vers la Chine. La Chine est devenue un centre du commerce d'assemblage dans le secteur électronique au sein de la région en vue de la réexportation vers les États-Unis.

Au lendemain de la crise financière asiatique de 1997-1998, l'intégration économique et financière au sein de l'ASEAN+3 s'est intensifiée davantage. Au milieu des années deux mille, les importations des pays de l'ASEAN vers la Chine progressent au fur et à mesure de l'accroissement des exportations de la Chine vers les États-Unis. Le développement spectaculaire de la Chine a aussi créé une forte demande des produits semi-manufacturés japonais. Le Japon, qui avait traversé une crise économique pendant une décennie, a enregistré une croissance économique de ___% en 2004 et __% en 2005, grâce à l'accroissement des exportations japonaises vers la Chine. Donc, l'intégration commerciale en Asie de l'Est a renforcé l'interdépendance entre les économies des pays de l'ASEAN+3. Bien que la Chine ait connu un excédent commercial avec les États-Unis, elle a souffert du déficit commercial avec les pays de l'ASEAN.

La coopération avec les trois États de l'Asie de l'Est – la Chine, la Corée du Sud et le Japon – s'est accélérée depuis 1997 avec le tenue d'un dialogue annuel entre les leaders de l'ASEAN, de la Chine, de la Corée du Sud et du Japon dans le cadre du Sommet de l'ASEAN+3 et du Sommet de l'ASEAN+1.

Dès lors, le processus de l'ASEAN+3 ne cesse de se développer dans tous les domaines. Dans la coopération financière, les pays de l'ASEAN+3 ont mis en place un système de surveillance régionale et de soutien financier, en signant des accords de swaps bilatéraux pour un montant de 78 milliards de dollars pour se prémunir contre la crise financière. Les rencontres annuelles des Ministres des Affaires Étrangères de l'ASEAN+3 permettent à ces pays de se consulter sur les questions politiques et sécuritaires en train de se développer. La coopération de l'ASEAN+3 s'étend à d'autres domaines.

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

3.2.1. Les Accords de Libre Échange

L'effet de l'intégration est généralement mesuré en terme de « création des échanges » et de « détournement » des échanges, quand les barrières tarifaires et non tarifaires sont éliminées. Si l'objectif est seulement de réduire les tarifs à zéro, comme les niveaux des tarifs pour la plupart des pays sont déjà très bas, les effets nets de la zone de libre échange seront très marginaux.

Sa, Bonzom et Strauss-Kahn (2005) ont suggéré que, en raison de la 'discrimination' qu'ils mettent *de facto* en place envers les pays non-membres, les accords commerciaux régionaux (ACR) sont souvent suspectés de créer des effets de « détournement » plutôt que de « création » des échanges. Néanmoins, les études empiriques ont montré que les ACR provoquent davantage de création que de diversion d'échanges.

Les accords de libre échange (ALE) actuels sont allés plus loin que la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et couvrent aussi les investissements, le commerce électronique, les droits de propriété intellectuelle, les services de télécommunications, la technologie de l'information et de télécommunications et les autres secteurs, tels que le secteur bancaire, le consulting et les services légaux etc. Ces ALE modernes abordent des questions très variées, destinées à accroître les investissements directs étrangers et réduire les coûts de transactions, promouvoir l'harmonisation des standards des produits, la reconnaissance mutuelle des tests de produits et reconnaissance mutuelle des qualifications et des certificats.

Pour les raisons susmentionnées les accords de libre échange serviront de moyen pour renforcer l'intégration régionale et accroître les liens commerciaux entre les pays participants. Les mesures d'accompagnement de cette intégration, telles que les réductions et harmonisations tarifaires et adaptions juridiques, et au cas de la construction de la Communauté de l'ASEAN, les mouvements libres des biens, des services, des capitaux et du travail qualifié devraient créer une dynamique pour l'intensification de l'intégration régionale.

3.2.2. La coopération ASEAN-Chine

L'ASEAN cherche à renforcer ses liens avec d'autres pays et avec ses partenaires commerciaux régionaux. Lors du sommet de l'ASEAN+3 à Phnom Penh en novembre 2002, l'ASEAN et la Chine ont signé un Accord Cadre sur la Coopération Économique dans Tous les Domaines entre l'ASEAN et la Chine.

Dans le cadre de cet accord, l'ASEAN est en train de négocier avec la Chine en vue de créer une zone de libre-échange d'ici à 2010 pour les membres fondateurs et d'ici à 2015 dans le cas des autres membres. En vertu de cet accord cadre, la Chine a offert au Cambodge, au Laos et au Myanmar un traitement spécial et préférentiel sous la forme du « Programme de Récolte Précoce ».

La mise en oeuvre d'un Plan d'Actions dans le cadre du Partenariat Stratégique entre l'ASEAN et la Chine pour la Paix et la Prospérité a permis de renforcer la coopération entre les deux parties dans tous les domaines – politique, économique et culturel – et de cette façon améliorer la sécurité et le développement régionale à présent et dans le futur.

L'ASEAN et la Chine ont aussi signé la Déclaration sur la Conduite des Parties dans la Mer de Chine méridionale et la Déclaration Conjointe sur la Coopération en Matière de Sécurité Non-traditionnelle. Toutes ces initiatives ont permis de renforcer la confiance, de promouvoir la paix et la prospérité – une base solide pour la paix et la prospérité partagée dans la région.

À proprement parler, le partenariat entre l'ASEAN et la Chine est crucial non seulement sur le plan économique et commercial, mais aussi sur le plan de l'intérêt commun. La Chine et l'ASEAN se dotent des économies dynamiques en Asie et dans le Pacifique. Les effets de débordement de l'économie chinoise ne cessent de créer des nouvelles opportunités importantes pour la région et le monde d'entier. L'ASEAN a bénéficié de l'expansion et du renforcement des relations avec la Chine, reflétant les impératifs stratégiques d'une connexion et interaction étroites entre l'ASEAN et la Chine.

Le commerce entre l'ASEAN et la Chine s'est rapidement accéléré depuis le commencement, en 2002, des négociations afin de mettre en place une Zone de Libre Échange entre l'ASEAN et la Chine. On peut constater l'accroissement constant des investissements provenant de la Chine, en particulier dans le secteur des infrastructures des pays les moins avancés de l'ASEAN, financés par les dons et les prêts concessionnels chinois. Le cadre de coopération ASEAN-Chine a été élargi de cinq à dix secteurs.

Un progrès substantiel a été enregistré dans la mise en oeuvre d'un Accord Cadre de la Coopération Économique entre l'ASEAN et la Chine. Les deux parties ont fait des efforts afin de conclure lors du 12è Sommet de l'ASEAN à Cébu, aux Philippines, le second Protocole sur l'amendement de l'Accord Cadre sur la Coopération Économique entre l'ASEAN et la Chine, l'Accord sur le Commerce des Services, l'Accord Cadre de l'ASEAN sur l'Intégration des 11 Secteurs Prioritaires et le Protocole (Amendement) sur l'Intégration Sectorielle. En 2010 une Zone de Libre Échange entre ASEAN et la Chine, comprenant 2 milliards de personnes, apparaîtra et mettra l'Asie de l'Est sur la voie d'une croissance durable.

3.2.3. La coopération ASEAN-Corée du Sud

La République de Corée est devenue le Partenaire au Dialogue de l'ASEAN en 1991. En 2004, la Corée a adhéré au Traité de l'Amitié et de Coopération (TAC). L'ASEAN et la République de Corée ont signé en 2005 l'Accord Cadre sur le Partenariat entre l'ASEAN et la République de Corée et le Plan d'Action ASEAN – République de Corée pour Mettre en Oeuvre la Déclaration Conjointe sur le Partenariat Économique permettant de promouvoir des relations économiques plus étroites, y compris la mise en place d'une Zone de Libre Échange entre l'ASEAN et la République de Corée (ZLEARC). L'ASEAN et la République de Corée ont pris l'engagement d'accélérer les négociations,

entamées au début 2005, pour mettre en place la Zone de Libre Échange entre l'ASEAN et la République de Corée, aux termes de laquelle au moins 80 pourcents des produits seront assujettis au tarif de zéro en 2009, et un traitement spécial et différentiel, ainsi qu'une flexibilité additionnelle, seront offerts aux nouveaux pays membres de l'ASEAN. L'ASEAN et la République de Corée ont réussi à signer en août 2006, à Kuala Lumpur, un Accord sur le Commerce des Biens dans le cadre de l'Accord Cadre sur la Coopération Économique.

En outre, la République de Corée a décidé d'accroître sa contribution au Fonds Spécial pour la Coopération entre l'ASEAN et la République de Corée et au Fonds pour les Projets Futurs de la Coopération entre l'ASEAN et la République de Corée, reflétant ses forts engagements à renforcer le dialogue de partenariat. La Corée soutient aussi la mise en oeuvre de 5 projets dans le cadre de l'Initiative pour l'Intégration de l'ASEAN, incluant: (i) un projet d'étude de faisabilité pour la construction d'un tronçon manquant et pour établir les connections des chemins de fer reliant le Singapore à Kunming dans les pays CLMV; (ii) le développement de capacité dans le commerce des biens et des services.

3.2.4. La coopération ASEAN-Japon

En 2002, le Premier Ministre japonais, Son Excellence Junichiro Koizumi, a proposé comme principe « agir ensemble et avancer ensemble » et « un partenariat sincère et ouvert » dans la relation entre le Japon et l'ASEAN. Le but de ce partenariat est de transformer l'Asie de l'Est en une communauté ouverte qui partage la prospérité, la paix et la confiance.

À cette fin, le partenariat économique entre l'ASEAN et le Japon doit être renforcé, permettant l'échange des idées, le mouvement des personnes, des biens et des fonds en Asie de l'Est. L'ASEAN et le Japon sont de plus en plus interdépendant sur le plan économique. L'ASEAN est le deuxième partenaire commercial du Japon avec un volume commercial dépassant 110 milliards de dollars par an. En outre, les investissements directs japonais en ASEAN s'élèvent à plus de $100 milliards de dollars.

Dans ce contexte, le Premier Ministre japonais, Son Excellence Junichiro Koizumi, a proposé en 2002 « L'Initiative pour un Partenariat Global entre le Japon et l'ASEAN ». Ce partenariat promeut la libéralisation des investissements et le commerce des biens et des services, encourage la coopération dans de vastes domaines allant du tourisme à la formation des ressources humaines et au soutien des petites et moyennes entreprises. Ce partenariat permettra aussi de renforcer les liens politique et humain et revitaliser l'Asie de l'Est à travers une concurrence saine.

L'Aide publique au développement (APD) en provenance du Japon a joué un rôle moteur dans le développement de l'Asie du Sud Est. Durant la dernière décennie, l'APD japonaise à l'ASEAN s'élevait à environs 24 milliards de dollars, représentant 30% de l'aide publique du Japon.

En même temps, les investissements directs étrangers sont d'une importance cruciale pour le décollage et le développement économique des pays de l'ASEAN, et accompagnent la démarche de l'ASEAN vers la prospérité économique. Dans cette optique, l'amélioration du climat des affaires est un préalable à l'accroissement des investissements japonais dans les nouveaux pays membres de l'ASEAN.

L'ASEAN et le Japon ont enregistré un progrès important dans la mise en oeuvre du Plan d'Action, qui sert de feuille de route pour le partenariat entre l'ASEAN et le Japon et de cadre global pour une coopération ciblée au niveau régional, notamment la coopération financière et monétaire, qui comprend le développement du marché des capitaux, la libéralisation des comptes de capitaux et la coopération monétaire.

À cet égard, l'ASEAN et le Japon devraient finaliser aussi tôt que possible le processus de négociation sur l'Accord Cadre pour la Coopération de Partenariat Global entre l'ASEAN et le Japon. La réalisation de ce partenariat en 2012 permettrait de promouvoir non seulement la libéralisation des investissements et du commerce des biens et des services, mais aussi d'encourager l'avancée de coopération dans divers secteurs, du tourisme au développement des ressources humaines et des petites et moyennes entreprises.

Plus spécifiquement, le Cambodge apprécie hautement le Japon dans son effort pour aider les nouveaux membres de l'ASEAN dans l'intégration économique, pour promouvoir l'harmonisation des institutions et des standards, et pour faciliter le mouvement des biens et des personnes. Le Japon a aussi apporté un soutien à l'amélioration des infrastructures de transport, tels que les routes, les ponts, les ports et les chemins de fer, la coopération dans le secteur d'électricité, de la technologie de l'information et de communications et la gestion des ressources en eau dans les pays du Grand Mékong. En plus, le Japon apporte le soutien dans la formation des entrepreneurs pour renforcer la compétitivité du monde des affaires local.

Cela facilitera le mouvement des biens et des services et la connectivité dans l'ASEAN, y compris au Cambodge, qui en éprouve un grand besoin et manque de ressources. Un Centre de Coopération Nippo Cambodgien a été mis en place en réponse aux engagements du Japon.

En conclusion, le Cambodge apprécie hautement l'engagement du Japon à apporter plus d'assistance financière pour soutenir l'intégration de l'ASEAN et les activités coopératives entre l'ASEAN et le Japon à travers le Fonds de l'ASEAN pour le Développement, le Fonds de Coopération entre l'ASEAN et le Japon, et aussi la coopération bilatérale et multilatérale.

3.2.5. La coopération ASEAN - Inde

L'Inde est devenue un partenaire au dialogue à part entière de l'ASEAN en décembre 1995, et les relations entre les deux parties se développent davantage avec la coopération étroite dans les domaines de l'agriculture, de la santé publique, du développement des

ressources humaines, des infrastructures, de la technologie de l'information et des communications, de la science et de la technologie.

Le Sommet inaugural ASEAN - Inde s'est tenu en 2002 à Phnom Penh, marquant le tournant des relations entre les deux parties. L'ASEAN et l'Inde ont entamé en 2004 des négociations en vue de créer une zone de libre-échange ASEAN - Inde en vue d'établir un partenariat économique global ASEAN - Japon, concernant le commerce des biens et des services, d'ici à 2012 pour les membres fondateurs et d'ici à 2017 pour les autres membres. Les deux parties ont signé en 2004 le Partenariat pour la Paix, le Progrès et la Prospérité Partagée et l'Accord Cadre sur la Coopération Économique Globale.

3.2.6. La coopération ASEAN - Australie et Nouvelle Zélande

En outre, l'ASEAN continue de coopérer avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre du partenariat économique plus étroit AFTA-CER, dans des domaines comme l'infrastructure juridique du commerce électronique, la reconnaissance mutuelle des qualifications, les systèmes d'assurance qualité des fruits et légumes et les systèmes d'assurance qualité et d'innocuité des poissons et produits de la pêche, ainsi que de leur transformation et de leur conditionnement.

Les pays de l'ASEAN, l'Australie et la Nouvelle Zélande sont en train de négocier la mise en place d'une zone de libre échange entre eux, en se basant sur le partenariat économique existant plus étroit AFTA-CER, en particulier dans les domaines de la facilitation du commerce et des investissements, de l'assistance technique et du développement des capacités. Les négociations sont guidées par les principes suivants : (i) la zone de libre échange devrait être globale, couvrant le commerce des biens, des services et les investissements ; (ii) son but est d'intensifier l'intégration économique entre les deux régions par la suppression progressive de toutes les barrières au commerce des biens et des services et aux investissements, et par la facilitation du commerce et des investissements ; (iii) la zone de libre échange sera conforme aux engagements des pays membres dans le cadre de l'OMC ; (iv) elle doit prendre en compte les différents niveaux de développement et de la capacité des pays membres pour prendre part dans la libéralisation du commerce et des investissements en offrant aux nouveaux membres de l'ASEAN un traitement spécial et différencié ; (v) l'assistance technique sera octroyée aux pays les moins avancés afin qu'ils puissent bénéficier de la zone de libre échange ; (vi) la zone de libre échange sera mis en place dans 10 ans et les négociations seront finalisées en 2007.

3.2.7. La coopération ASEAN - États-Unis

Pour tenter de remédier aux lacunes et aux faiblesses du système commercial multilatéral, les États-Unis ont multiplié les initiatives commerciales, y compris les bilatérales. Aux pays membres de l'ASEAN les États-Unis ont proposé de conclure un accord-cadre États-Unis–ASEAN sur le commerce et l'investissement (TIFA) dans le cadre de l'Initiative Entreprise pour l'ASEAN (EAI) annoncée par les États-Unis lors du sommet annuel de l'APEC en octobre 2002. Le Président Bush a exprimé son souhait de

poursuivre des pourparlers en vue de la signature des accords de libre-échange avec les pays de l'ASEAN dans le cadre de l'Initiative Entreprise pour l'ASEAN. Tous les pays candidats au libre-échange doivent non seulement être membre de l'OMC, mais également avoir signé un TIFA avec les États-Unis.

Les États-Unis attachent beaucoup d'importance à la signature de l'Accord Cadre sur le Commerce et l'Investissements (TIFA) pour des raisons suivantes : (i) il permet de faciliter et d'étendre l'accès aux marchés, (ii) il établit un meilleur suivi de la mise en oeuvre des accords multilatéraux et (iii) prépare le terrain à un éventuel accord de libre-échange.

3.2.8. La coopération ASEAN - Union Européenne

L'ASEAN coopère avec l'UE dans les domaines de la facilitation des échanges, des normes industrielles, des produits alimentaires et de la promotion des investissements, dans le cadre de l'initiative commerciale régionale Trans-UE ASEAN (TREATI).

4. La Coopération financière dans le cadre de l'ASEAN+3

Au lendemain de la crise financière asiatique de 1997-1998, les pays de l'ASEAN, la Chine, la Corée du Sud et le Japon (ASEAN+3) ont pris conscience que leurs économies sont étroitement liées et leurs destins sont entrelacés. C'est pour cette raison que les pays de l'ASEAN+3 ont proposé des initiatives d'intégration régionales qui ont pour objectif de se prémunir contre la crise monétaire et le risque de turbulences sur les marchés financiers asiatiques. Ces initiatives visent à éviter le double déséquilibre financier (double mismatch) en termes de maturité (actifs à long terme/ passifs à court terme) et de change (actifs en monnaie locale/passifs en devises), qui était à l'origine de la crise financière en 1997-1998.

Les Rencontres des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 et les Rencontres des Vice-ministres et des vice-Gouverneurs de l'ASEAN+3 ont mis l'accent sur le renforcement de la coopération et l'intégration financière en Asie de l'Est afin d'achever les buts suivants :

- Préserver la stabilité macroéconomique des marchés financiers ;
- Améliorer les performances macroéconomiques de la région ; et

- Prévenir et régler les crises futures.

Depuis 1999 les pays de l'ASEAN+3 ont déployé des efforts pour établir une architecture financière régionale, qui est constituée des composantes suivantes :

- **L'Initiative de Chiang Mai (CMI)**, qui repose sur des accords de swaps bilatéraux ;

- **« La Revue économique et le dialogue politique de l'ASEAN+3»** au niveaux des Ministres des Finances et des vice-Ministres des Finances et des vice-Gouverneurs des Banques centrales de l'ASEAN+3 ;

- **L'Initiative pour le Marché Obligataire de l'Asie (ABMI)**, afin de créer des marchés obligataires efficients et liquides en Asie, qui permettront une meilleure utilisation de l'épargne des pays de l'ASEAN+3, en vue d'investissements industriels et des infrastructures.

4.1. L'Initiative de Chiang Mai (CMI)

Lors de la réunion annuelle de la Banque Asiatique de Développement (BAD) en mai 2000 à Chiang Mai, les pays de l'ASEAN+3 ont débouché sur l'**Initiative de Chiang Mai (CMI)**, consistant à établir les facilités régionales de soutien financier régional en cas de crise de liquidité. Les pays de l'ASEAN+3 ont négocié et conclu en 2001 les principes du fonctionnement du CMI, leur permettant de signer des accords de swaps bilatéraux (échanges de devises entre les banques centrales des pays concernés) en cas de déséquilibres temporaires des balances de paiements.

Selon ces modalités, la première ligne de défense pour les pays de l'ASEAN consiste en des accords de swaps de l'ASEAN (ASA) regroupant les 10 pays membres de l'ASEAN pour un montant de 1 milliards de dollars. Si ces swaps s'avèrent insuffisants, les pays de l'ASEAN pourraient recourir aux swaps bilatéraux avec la Chine, la Corée du Sud et le Japon, qui constituent une deuxième ligne de défense contre des attaques éventuelles de leurs devises. Le déboursement automatique est limité à 10% du montant de cette facilité. Au-delà de cette limite, l'activation du 90% restant de cette facilité requiert la mise en place d'un programme du FMI.

Le but central de cette facilité est de combler le manque temporaire de liquidités afin d'empêcher la crise financière de se dégrader davantage. Si le montant du déboursement automatique de 10% s'avère insuffisant, le problème économique deviendrait structurel. Donc, la mise en place d'un programme du FMI est une condition sine qua non pour l'activation du mécanisme des swaps bilatéraux. Toutefois, lors de la révision des modalités des swaps bilatéraux approuvée par les Ministres des Finances de l'ASEAN+3 en mai 2006, le montant automatique a été relevé à 20% afin de rendre cette facilité plus souple pour contrer efficacement la crise financière. Par ailleurs, les nouvelles modalités des swaps bilatéraux reposent sur un mécanisme de décision collectif pour l'activation de cette facilité. À la fin de 2006, les swaps bilatéraux étaient au nombre de ___ pour un montant de 78 milliards de dollars.

Afin de renforcer le mécanisme de surveillance, les pays de l'ASEAN+3 ont établi un Groupe des Experts qui devraient réaliser des études approfondies sur les questions économiques et financières de la région. Par ailleurs, un Groupe de Travail Technique sur le Suivi Économique et Financier a été mis en place pour complémenter la surveillance en place. Les pays de l'ASEAN+3 se sont mis d'accord pour faire les études sur « la Multilatéralisation des Swaps Bilatéraux dans le cadre de l'Initiative de Chiang Mai ».

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

Pour renforcer la surveillance régionale et atténuer la volatilité des changes entre les monnaies des pays de l'ASEAN+3, la BAD a annoncé en mai 2006 lors de sa réunion annuelle à Hyderabad le lancement de « l'Unité monétaire asiatique (ACU)» (Asian Currency Unit), un indice des monnaies de l'ASEAN+3. L'ACU a pour but de servir de point de référence pour gérer les fluctuations de change entre les pays membres. Un groupe de travail est en train d'élaborer cet indice avec l'assistance technique de la BAD.

4.2. La Revue économique et le dialogue politique de l'ASEAN+3

En vue d'institutionnaliser le processus de leur coopération financière, les pays de l'ASEAN+3 ont mis en place un cadre d'échange de vues et d'informations sur les développements économiques de chaque pays de l'ASEAN+3. Ce dialogue sur les politiques économiques vise à complémenter la pression des pairs en vue de partager l'expérience sur la gestion des questions économique et financière et de détecter les vulnérabilités émergeantes. Le but de ce dialogue est suivant:

- À la mesure des besoins, l'obtention d'une évaluation par une partie tierce des problèmes régionaux pour compléter l'évaluation du Fonds Monétaire International et des autres institutions régionales; et

- L'identification et l'analyse des problèmes régionaux dont tous les pays de l'ASEAN+3 s'inquiètent. Les remèdes proposés pourraient compléter le processus de surveillance établi par les institutions multilatérales.

Le renforcement du dialogue sur les politiques économique et publique devrait s'opérer en deux phases. La première phase vise à renforcer le processus actuel de Réunion des vice-Ministres et des vice-Gouverneurs de la Banque Centrale des pays de l'ASEAN+3 (AFDM+3). Le dialogue des politiques économiques se déroule de la manière suivante :

(i) Une discussion pendant une journée des questions économiques et des politiques publiques lors de la Réunion AFDM+3 ;

(ii) Une Rencontre informelle des vice-Ministres et des vice-Gouverneurs de la Banque Centrale de l'ASEAN+3, qui doit avoir lieu au milieu de l'année.

Les pays de l'ASEAN+3 sont en train de réaliser la seconde phase, qui prévoit les mesures suivantes:

- La mise en place d'un processus de surveillance régionale crédible afin de complémenter l'Initiative de Chiang Mai par la mise en place d'un système d'alerte précoce pour la région;

- Les pays membres pourraient bénéficier des études et des recherches sur les questions régionales, qui serviront de source additionnelle de recommandations des experts; et

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

- Les pays membres pourraient renforcer leur capacité en faisant des études sur les risques et la vulnérabilité des pays membres. Le processus de surveillance lors des Réunions des vice-Ministres des Finances et des vice-Gouverneurs de Banques Centrales de l'ASEAN+3 (AFDM+3) consiste en: (i) une discussion des conditions et questions économiques actuelles; et (ii) une sélection d'un sujet d'intérêt commun pour la région pour une discussion en profondeur. Le rôle de l'AFDM+3 est d'identifier les questions émergentes et les vulnérabilités, qui pourraient se développer en crise ouverte dans les 6 – 12 mois à venir.

Un Groupe de Recherche de l'ASEAN+3 a été établi par l'AFDM+3 pour entreprendre des études sur les sujets d'intérêt commun. Des instituts de recherche dans les pays de l'ASEAN+3 ont été choisis pour faire partie de ce Groupe de Recherche. Ces experts présentent les résultats de leurs recherches et études lors des réunions AFDM+3. Les pays de l'ASEAN+3 ont mis en place un Fonds de Coopération Financière de l'ASEAN+3 pour financer ces recherches.

4.3. L'Initiative pour le Développement des Marchés Obligataires Asiatiques (ABMI)

Au lendemain de la crise financière de 1997-1998, les pays de l'Asie de l'Est ont pris conscience que : (i) une des causes principales de la crise est le double déséquilibre financier en terme de change et en terme de maturité ; (ii) la libéralisation du compte de capital doit être réalisée étape par étape d'une manière ordonnée et après que des institutions de supervision et de régulation aient été renforcées ; (iii) une forte dépendance des prêts bancaires pourrait être vulnérable pour leurs économies. Donc, il faut chercher à privilégier les autres types d'instruments financiers, tels que les actions et les obligations. Dans ce contexte, les pays de l'ASEAN+3 ont proposé l'**Initiative pour le Développement des Marchés Obligataires Asiatiques (ABMI)**.

La raison d'être des marchés obligataires asiatiques est d'encourager le placement de l'épargne des pays asiatiques dans le développement des infrastructures et des industries locales. On peut constater aujourd'hui que les pays asiatiques exportent des capitaux sécurisés sous forme d'investissements par les banques centrales de leurs réserves de change dans des actifs des pays développés, principalement des émissions de bons du Trésor américain, et importent des capitaux risques sous forme des investissements de portefeuille.

Par ailleurs, les émissions des obligations en monnaie locale devraient réduire la vulnérabilité des économies de l'ASEAN+3, due au double déséquilibre financier.

Afin de développer le marché des obligations en Asie, les pays de l'ASEAN+3 ont mis en place six Groupes de Travail pour établir les infrastructures nécessaires au développement des marchés des obligations régionaux. Les activités de ces groupes de travail ont été coordonnées par un Point Focal ABMI et facilitées par une Équipe de

Soutien Ad Hoc et une Équipe de Coordination de l'Assistance Technique. Les six Groupes de Travail sont les suivants :

Groupe de Travail N^{o} 1: Création des Nouveaux Instruments de Dettes Sécurisées (présidé par la Thaïlande)

L'objectif de ce Groupe de Travail est de faciliter l'émission dans les pays ASEAN+3 des obligations gouvernementales dans la première phase, et dans la deuxième phase – créer les instruments sécurisés et les obligations des entreprises. Ces obligations pourraient être émises tant en monnaie locale qu'en devises fortes.

Les pays de l'ASEAN+3 se sont mis d'accord sur le fait que les pays asiatiques doivent mettre en place un cadre juridique et les infrastructures pour développer dans chaque pays un marché national des obligations avant de se relier entre eux en un réseau régional du Marché Asiatique des Obligations. De plus, ces pays reconnaissent les différences de niveaux du développement du marché des obligations.

Le cadre de coopération de l'ASEAN+3 se concentre principalement sur le côté de l'offre des obligations, c'est-à-dire l'émission par les autorités nationales des obligations. C'est pourquoi le groupe de travail a également travaillé avec les banques centrales pour créer une demande pour ces obligations. Le développement du système financier national, par exemple le développement de l'assurance-vie, le système de pension et le financement des projets d'infrastructures pourraient créer la demande pour les obligations.

Groupe de Travail N^{o} 2: Mécanisme de Garantie des Crédits (présidé par la Corée)

Établi en février 2003 à Tokyo, ce groupe de travail est chargé de créer un mécanisme de garantie pour les instruments de dettes sécurisées.

Groupe de Travail N^{o} 3: Transactions en Devises Étrangères et les Questions de Règlement

Le Groupe de Travail Numéro 3 a fait deux propositions: (i) préparer une étude sur les transactions et le règlement ; (ii) une étude sur les obstacles à la mise en place d'un système de compensation et de règlement, notamment le problème du contrôle des devises étrangères, la sécurité, la régulation et les questions fiscales. Ces études ont pour objectif d'établir un système de transactions transfrontalières en se basant sur les coûts plus bas pour réduire l'incertitude.

Les pays membres doivent donner la priorité à la mise en place d'un système de compensation national et engager le secteur priver dans cette entreprise.

Groupe de Travail N^{o} 4: Émission par les Banques Multilatérales des Obligations Libellées en Monnaies Locales

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

Depuis sa création, le Groupe de Travail a mené une enquête sur le cadre réglementaire afin de favoriser l'émission des obligations à l'échelle régionale. Le Groupe de Travail s'est mis d'accord sur les bénéfices de cette émission : la courbe du rendement qui servira d'une référence, la mobilisation des épargnes nationales, le développement des infrastructures, le transfert de la capacité et l'amélioration du cadre règlementaire.

Néanmoins, il y a un risque lié aux sorties des capitaux. Pour surmonter ce risque, il est nécessaire de lever les obstacles, promouvoir la dérégulation des intérêts, simplifier le cadre règlementaire, faciliter les investissements et l'émission, renforcer le système du règlement et les arrangements de swap, et maintenir la stabilité économique et financière.

Groupe de Travail N^{o} 5: Agences de Notation Locales et Régionales (présidé par Singapour et le Japon)

Ce Groupe de Travail a organisé une série de consultations avec les agents du marché et les agences de notation régionale et international, y compris la société S&P et l'Association des Agences de Notation de l'Asie (ACCRA). Les résultats de ces consultations ont été publiés sur le web site de la BAD.

Groupe de Travail N^{o} 6: Coordination de l'Assistance Technique (présidé par l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines)

Le Groupe de Travail numéro 6 est chargé d'identifier l'assistance technique pour les pays ASEAN+3 et l'assistance technique provenant de la BAD. Le Japon a accordé une assistance technique au Cambodge et au Laos. Le Vietnam a aussi bénéficié de l'assistance technique de la BAD et du Japon.

Les groupes de travail ont encouragé les autorités de l'ASEAN+3 de prendre des mesures fiscales (l'exonération des taxes sur les transactions financières) afin de promouvoir l'activité des marchés primaires et secondaires. Au total, l'activité des groupes de travail vise au développement des infrastructures pour assurer des marchés obligataires liquides.

5. Le sommet de l'Asie de l'Est

L'Asie de l'Est est une région d'Asie, politiquement et géographiquement comprenant le Japon, la Corée du Sud et la Corée du Nord, la Chine et les dix pays de l'ASEAN. Elle regroupe près du tiers des habitants de la planète et assure le quart du PIB mondial.

M. Takahashi considère que l'Asie de l'Est est traditionnellement une région avec des nations, des cultures et des valeurs différentes. Deux facteurs, selon lui, garantissent le dynamisme économique et l'interdépendance en Asie de l'Est : (i) l'alliance de sécurité entre le Japon et les États-Unis qui sert de fondement pour la stabilité politique dans la région ; et (ii) l'octroi par le Japon de l'aide publique au développement aux pays de la région.

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

Le Japon a joué un rôle de catalyseur pour la transformation de l'Asie de l'Est en puissance économique régionale. Les transferts technologiques et industriels du Japon vers les Nouveaux Pays Industrialisés Asiatiques (la Corée du Sud, Hong-Kong et Taiwan) dans les années 80, et ensuite vers l'ASEAN dans les années 90, puis vers la Chine à présent, s'appuyaient sur une division internationale du travail qui s'inspirait du fameux modèle de « développement économique en vol d'oies sauvages ». Le Japon exportait des produits manufacturés à fort contenu technologique, tandis que les autres pays d'Asie se concentraient sur les produits à faible coût de main d'oeuvre.

Aujourd'hui cette région du monde est marquée par la mutation irréversible et l'expansion économique dynamique. L'aide publique au développement et les investissements japonais ont transformé et modernisé les économies de l'Asie du Sud Est. Le Japon a aussi partagé avec les pays de la région son modèle de développement qui est basé sur la construction des infrastructures et le développement des ressources humaines. Aujourd'hui l'axe de croissance de l'Asie de l'Est contribue à redéfinir le processus de l'intégration régionale.

L'idée du Sommet de l'Asie de l'Est a initialement été évoquée par les Leaders de l'ASEAN+3 lors du sommet de Singapour en 2000. En 2001, le Groupe des visionnaires de l'Asie de l'Est a recommandé aux leaders des pays de l'ASEAN+3 de transformer le sommet de l'ASEAN+3 en sommet de l'Asie de l'Est. Cette recommandation a été acceptée comme une mesure de haute priorité à long terme.

Toutefois, lors du 8ème sommet de l'ASEAN+3 tenu en novembre 2004 à Vientiane les leaders sont convenus que le sommet inaugural de l'Asie de l'Est sera tenu à Kuala Lumpur, en Malaisie, en décembre 2005. Le premier sommet regroupe les pays de l'ASEAN, l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, la Nouvelle Zélande et la Russie.

Les pays membres de l'ASEAN ont établi les critères suivants pour la participation au sommet de l'Asie de l'Est : (i) être un partenaire au dialogue à part entière de l'ASEAN ; (ii) avoir adhéré ou avoir l'intention d'adhérer au TAC ; (iii) avoir une relation substantielle avec l'ASEAN. L'ASEAN joue un rôle moteur dans le sommet de l'Asie de l'Est, en le présidant. Le sommet doit être tenu dans un des pays de l'ASEAN en marge du sommet annuel de l'ASEAN. Le sommet de l'Asie de l'Est servira de forum pour un dialogue sur les questions stratégique, politique et économique d'intérêt commun, avec pour but ultime de promouvoir la paix, la stabilité et la coopération économique en Asie de l'Est. Les efforts du sommet pour promouvoir la construction d'une communauté doivent être en phase avec la réalisation de la Communauté de l'ASEAN et constituent une part intégrante d'une architecture régionale. En même temps, le Sommet de l'ASEAN+3 doit être tenu pour discuter de la coopération concrète et pratique.

Les leaders ont privilégié la coopération au sein de l'Asie de l'Est dans les 17 domaines suivants : l'anti-terrorisme, la sécurité maritime, la bonne gouvernance et l'anti-corruption, la stabilité financière et les incitations fiscales en vue d'attirer les investissements, la sécurité énergétique, les entrées du commerce et des investissements,

une zone de libre échange pan asiatique, le développement des infrastructures, le transfert des technologies, la réduction de la pauvreté, la réduction des écarts de développement et le développement des capacités, la protection de l'environnement, la gestion des catastrophes naturelles, les maladies transmissibles, les échanges et les dialogues culturels, le contact entre les peuples et la coopération renforcée au sein des forums régionaux et internationaux.

BIBLIOGRAPHIE

Banque asiatique de développement (2004)
« Monetary and financial integration in East Asia », Volume 1 and 2, Palgrave, MacMillan.

Deblock (C.) (2003)
« Le libre-échange, les accords de commerce et le combat pour la liberté », *Observatoire des Amériques, Université du Québec à Montréal, juin*

East Asia Vision Group Report (2001)
« *Towards an East Asian Community : Region of Peace, Prosperity and Progress* », *octobre*

Kao Kim Hourn (2002)
« Cambodia's Foreign Policy and ASEAN : From Nonalignment to Engagement », *Phnom Penh,*

Mongrué (P.) et Robert (M.) (2005)
« L'Asie émergente et la libéralisation du compte de capital », *Bulletin du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Diagnostics, Prévisions et Analyses Économiques, N° 93, décembre*

Naya (S.) et Plummer (M.) (2005)
« The Economics of the Enterprise for ASEAN Initiative », *février*

Report of the Eminent Persons Group on the ASEAN Charter (2006)
décembre

Sa (S.), Bonzom (P.) et Strauss-Kahn (M-O.) (2005)
« Interaction entre dimension économique et institutionnelle de l'intégration régionale : l'expérience européenne », *Bulletin de la Banque de France*, N° 142, octobre

Sa (S.) et Guérin (J.) (2006)
« Les progrès de l'intégration monétaire et financière en Asie », *Bulletin de la Banque de France*, N° 8, mai

Severino (R.) (1999)

« ASEAN Rises to the Challenge », *The ASEAN Secretariat, Jakarta*, novembre

Takahashi (F.) (2006)
« Japan and East Asia – For Better Partnership and Cooperation », *Discours lors d'un Forum inaugural de l'Institut des Relations Internationales, Phnom Penh, Cambodge, octobre*

Taschereau (R.) (2001)
« L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) », *Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Département de science politique, Université du Québec à Montréal, Canada. http://www.unites.uqam.ca/gric*

Wattanapruttipaisan (T.) (2006)
« A Brief on ASEAN Economic Integration », *Studies Unit, Bureau for Economic Integration and Finance, ASEAN Secretariat, Jakarta, juin*

BIBLIOGRAPHIE

Cambodia Health and Demographic Survey 2000. June 2001.

Cattaneo, Olivier et Marniesse, Sarah (2004), *Le Cambodge: De l'ère de quotas Textiles au libre-échange.* Paris.

Delvert, Jean. 1961. *Le paysan cambodgien.* Mouton, Paris.

Gillis M., Perkins D., Roemer M. et Snodgrass D. 1987. *Économie du développement*. Balises.

Gouvernement royal du Cambodge (2004). *Mise en oeuvre de la stratégie rectangulaire et besoins en assistance au développement*. Document présenté au Groupe Consultatif 2004 pour le Cambodge, Phnom Penh

El-Mensi, Mohamed. 1995. *La réforme des entreprises publiques au Cambodge*. Annales de la faculté de droit et des sciences économiques de Phnom Penh. 1996.

Hang Chuon Naron (1988), *Les problèmes du développement économique du Cambodge et les perspectives de sa relation économique extérieure*. (Thèse en relation économique internationale. Institut de relations internationales de Moscou. Moscou).

Hang Chuon Naron (1991), *Politique économique extérieure du Cambodge*. (Thèse de doctorat en relation économique internationale. Institut de relations internationales de Moscou. Moscou).

Hirschman, Albert (1964). *Stratégie du développement économique*. Économie et Humanisme. Les Éditions Ouvrières. Paris.

Jennar, R. (1995). *Les clés du Cambodge*. Maisonneuve & Larose.

Keat Chhon (1998). *45 mois au Ministère de l'Économie et des finances : Bilan, diagnostic, perspectives*. Phnom Penh.

Migozzi, Jacques. (1967), *Contribution à l'étude de la population du Cambodge. Les facteurs de l'accroissement démographique au Cambodge*. Phnom Penh.

Ministry of Commerce (2003), *Integrated Framework. Phnom Penh.*

Ministry of Tourism (2003), *Tourism Statistical Report Year Book.*

Prod'homme, Rémi (1969), *L'économie du Cambodge*. Tiers Monde. PUF. Paris.

Royal Government of Cambodia (2000), *Interim Poverty Reduction Strategy Paper*,

October 2000, Phnom Penh, Cambodia.

Royal Government of Cambodia (2001a), *Second Socio-Economic Development Plan, 2001-2005*, Phnom Penh, Cambodia.

Royal Government of Cambodia (2001b), *The Cambodian Economy: A Mid-Term Review and Renewed Efforts to Combat Poverty*. Phnom Penh, Cambodia.

Royal Government of Cambodia (2002), *National Poverty Reduction Strategy*, Phnom Penh, Cambodia.

Tan Kim Huon, (1961), *Géographie du Cambodge, de l'Asie des Moussons et des principales puissances*. Phnom Penh.

Titchit, Lucien (1981), *L'agriculture au Cambodge*. Agence de Coopération Culturelle et Technique. Paris.

World Bank (2003), *Toward a Private Sector-led Strategy for Cambodia - Value Chain Analysis*, Washington, D.C.

World Bank (2004), *Seizing the Global Opportunity: Investment Climate Assessment and Reform Strategy for Cambodia,* Washington, D.C.

Documents sur les politiques économiques

Hang Chuon Naron (2002a). *Cambodia: Public Expenditure Management*. Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2002b). *Economic Planning and Protected Areas: Toward the Sustainable Management of Natural Resources.* Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2003a). *Cambodia's Economic and Financial Reforms: Challenges and Opportunities.* Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2003b). *Cambodia: Macroeconomic Outlook, Fiscal and Monetary Policies, and Structural Reforms.* 7 April 2003. Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2003c). *Cambodia: Industrial Development*. Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2003d). *Cambodia: Key Development Challenges*. Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2003). *Cambodia: Economic and Social Performance and Outlook for 2003*. Presented at the Cambodia-Japan Policy Dialogue on ODA, Phnom Penh, Cambodia.

Royal Government of Cambodia (2004), *Annual Report on the Implementation of the National Poverty Reduction Strategy*. Phnom Penh, Cambodia.

Ministry of Economy and Finance (2004), *Draft Medium-Term Expenditure Framework*. Phnom Penh, Cambodia.

Willianson, J. (2000), *"What should the Bank Think about the Washington Consensus"*, World Bank Research Observer, vol. 15, n 2, August, p.251-264.

Autres documents

Hang Chuon Naron (2001a), *Poverty Reduction in Cambodia: Achievements and Challenges*. Presented at the Workshop on Sustainable Development, Poverty Reduction and Good Governance in Cambodia, jointly Sponsored by the Cambodian Institute for Cooperation and Peace and the World Bank Institute, 20 September 2001, Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2001b), *Cambodia: A Decade of Nation-Building, Institution Development and Reform.* A presentation at the *National Conference on Peace, National Reconciliation and Democracy Building: Ten Years After the Paris Peace Agreements*. Phnom Penh. 22 October 2001.

Hang Chuon Naron (2002a). *Basing Poverty Reduction Strategy Paper on a Realistic Expenditure Plan*. Presented at the National Workshop on the PRSP Outline and Matrices, organized by the Council for Social Development of Cambodia and supported by the World Bank, 28 June 2002, Phnom Penh, Cambodia.

Hang Chuon Naron (2002b), *Trade Liberalization: A Cambodian Perspective*. Pre-Conference Workshop "WTO: Issues for Developing Countries", February 2002, Canberra.

Hang Chuon Naron (2002c), *The Effects of WTO Membership on the SMEs and Garment Sector of Cambodia*. Presented at the Public *Forum on Cambodia's Membership in the World Trade Organization*, 21 August 2002, Phnom Penh, Cambodia.

****

fb.com/krou.moeys.gov.kh www.moeys.gov.kh youtube.com/moeyscambodia

Référence

Dr. Hang Chuon Naron, né le 2 janvier 1962 à Phnom Penh, est économiste de formation à Moscou (Institut des Relations Internationales de Moscou – MGIMO). Il a aussi suivi un cours de formation en relations économiques internationales à la Faculté des Relations Internationales et du Droit International de l'Université d'État de Kiev, en Ukraine, entre 1982-1985, un cours exécutif à l'École du Gouvernement de J.F. Kennedy de l'Université de Harvard et un cours de formation en assurance à l'Institut malaisien de l'Assurance.

La carrière de Dr. Hang Chuon Naron s'est distinguée par une grande mobilité et une large expérience. Il a assumé plusieurs importantes fonctions au sein des missions diplomatiques, du gouvernement, université et également dans les entreprises d'État.

Après être diplômé de l'Institut des Relations Internationales, il a travaillé comme Attaché de l'Ambassade du Cambodge à Moscou. A son retour de la Russie au Cambodge en 1991, il a travaillé comme chercheur à l' l'Institut cambodgien pour le développement des ressources humaines (CDRI) et comme consultant à temps partiel à la Mission permanent de l'Australie au Cambodge. En 1993, il était assistant chargé de recherche, puis chercheur à l'Ambassade d'Australie au Cambodge.

En 1999, Dr. Hang Chuon Naron a été recruté par la Banque mondiale pour coordonner la recherche au sein de l'Équipe des conseillers économiques, Ministère de l'Économie et des Finances du Cambodge. Il a été ensuite nommé premier directeur adjoint au Département du Budget et des Affaires Financières et assistant du Premier Ministre en matières économiques. En 2001, il a été nommé secrétaire général adjoint du Ministère de l'Économie et des Finances.

En juillet 2004, Dr. Hang Chuon Naron était nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances. Il est aussi Secrétaire Général du Conseil Économique National.